SCIENCES HUMAINES

Les Grands Dossiers des Sciences Humaines

La grande histoire du féminisme

La force d'une idée

7,90 € BEL/LUX 8,40 € - SUISSE 15 CHF - CANADA 13,60 $CAN - ESP/GR/ITA / PORT CONT 9,30 € - DOM/S 8,90 € - DOM / A 10,30 € - TOM/S 1200 XPF - MAR 84 DH - TUN 10,40 TND

L 18932 - 63 - F: 7,90 € - RD

Hors-série Collection
" Les Essentiels "

128 pages - 12,50 €
Ce hors-série est inclus dans l'abonnement
Numérique, *Papier + Numérique* et *Option Hors-Série*.

À paraître le 24 juin

ÉDITORIAL

La force d'une idée

Depuis ses origines, le mouvement féministe a déployé une énergie phénoménale pour défendre les droits des femmes. Les militantes ont dû faire preuve de courage, de ténacité et de créativité. La recette de leur succès tient en grande partie à la diversité des rhétoriques et aux mobilisations originales qu'elles ont déployées.

Le féminisme se veut pluriel dès son commencement. Il s'inscrit dans les courants de pensée de son temps : libéral, socialiste et révolutionnaire ; différentialiste, marxiste ou matérialiste à l'heure des théories de la domination sociale ; lesbien, égalitariste, du *care*, écologique, transhumaniste, *queer* de nos jours, avec le triomphe des quêtes identitaires. Bien sûr, certains courants ont tenté de prendre le dessus. Les passes d'armes étaient parfois vives voire violentes, mais l'union l'emportait pour défendre les droits des femmes.

Cette diversité a fait la force du mouvement et sa richesse. Grâce à ses multiples déclinaisons (religieux ou laïque ; ouvrier, populaire ou bourgeois…), le féminisme a fini par parler à toutes les femmes. Il s'est construit comme une revendication internationale. Dès le 19e siècle, les sphères militantes s'élargissent au-delà des pays occidentaux qui les ont vues naître. Ainsi sont apparus le courant anticolonial ou les congrès internationaux de femmes ; puis le *black feminism* et des courants intersectionnels, à la croisée de différentes caractéristiques (genre, « races », classes sociales, sexualités). L'Onu et l'Union européenne ont aussi relayé la cause.

Le féminisme trouve toujours un moyen de s'exprimer, même dans des périodes plus compliquées comme lors des guerres mondiales. C'est ce qui en fait une idée forte, une idée indispensable, mais pas indépassable, car il est aussi devenu la porte d'entrée pour penser d'autres émancipations : la reconnaissance des identités LGBTQI+ ou encore l'*empowerment* des femmes minoritaires et marginalisées (autochtones, musulmanes, dalits…).

Porte ouverte à d'autres manières de percevoir la vie collective et la place de chacun, le féminisme n'a pas fini d'écrire son histoire et ainsi, d'apporter un autre regard sur notre commune humanité.

C'est cette grande histoire, vivante et palpitante, que nous vous racontons dans ce numéro des Grands Dossiers des sciences humaines. Bonne lecture !

MAUD NAVARRE

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Les Grands Dossiers des Sciences Humaines

38, rue Rantheaume, BP 256
89004 Auxerre Cedex
SAS Sciences Humaines communication
REPRÉSENTANTE LÉGALE ET DIRECTRICE DE PUBLICATION : Nadia Latrèche
DIRECTRICE GÉNÉRALE : Héloïse Lhérété

VENTES ET ABONNEMENTS
03 86 72 07 00 - Bénédicte Marrière - Magaly El Mehdi
Mélina Lanvin - Sylvie Rilliot - Sandra Millet

RÉDACTION
DIRECTRICE DE LA RÉDACTION
Héloïse Lhérété - 03 86 72 17 20
COORDINATION ÉDITORIALE
Maud Navarre
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET RÉVISION
Louisa Yousfi
Renaud Beauval - 03 86 72 17 27
DIRECTION ARTISTIQUE
Catherine Julia - Isabelle Mouton
RÉDACTEURS
Hugo Albandea - 03 86 72 17 34
Martine Fournier - 03 86 72 07 09
(rédactrice en chef)
Hélène Frouard - 03 86 72 17 31
Nicolas Journet - 03 86 72 07 03
Maud Navarre - 03 86 72 07 16
Christophe Rymarski - 03 86 72 07 10
(rédacteur en chef adjoint)
ICONOGRAPHIE
Hugo Albandea- 03 86 72 17 34
DOCUMENTATION :
Alexandre Lepême 03 86 72 17 23
SITE INTERNET
hugo.albandea@scienceshumaines.fr
WEBMESTRE
steve.chevillard@scienceshumaines.fr

MARKETING - COMMUNICATION
Nadia Latreche - 03 86 72 07 08
PROMOTION/PUBLICITÉ :
Patricia Ballon - 03 86 72 17 28
contact.annonceurs@scienceshumaines.fr
DIFFUSION
▪ En kiosque MLP – Contact : À juste titres, Laetitia Canole : 04 88 15 12 45
Titre modifiable sur le portail-diffuseurs : www.direct-editeurs.fr

LIVRES DES ÉDITIONS SCIENCES HUMAINES
Agathe Guillot : agathe.guillot@scienceshumaines.fr
Patricia Ballon : 03 86 72 17 28

SERVICES ADMINISTRATIFS
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Annick Total - 03 86 72 17 21
COMPTABILITÉ
Ophélie Keskas - 03 86 72 07 02
Sandra Millet - 03 86 72 17 38
IMPRESSION
Imprimerie SIEP
ZA Les Marchais - 77590 Bois le roi
Origine du papier : Suisse
Taux de fibres recyclées : 63 %
Certification : PEFC
« Impact sur l'eau » : Ptot 0.010 kg/t
CONCEPTION GRAPHIQUE ET CONCEPTION DE LA COUVERTURE
Isabelle Mouton
Couverture : © Gerald Bloncourt/Bridgeman Images
Titres et chapôs sont de la rédaction.
Commission paritaire : 0223 K 87599
ISSN : 1777-375X
Dépôt légal à parution
Un encart « Sciences Humaines » est broché sur une partie des magazines.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

SOMMAIRE

Les Grands Dossiers des sciences humaines n° 63 - Juin-juillet-août 2021

La grande

Le Chat noir/Getty

Du 19e siècle à la Seconde Guerre mondiale

14 La naissance d'une cause collective
SOPHIE DELVALLEZ, ISABELLE MATAMAROS ET MICHÈLE RIOT-SARCEY

18 La longue marche pour le droit de vote
FRANÇOISE THÉBAUD

20 Quand la guerre divise les féministes
FRANÇOISE THÉBAUD

6 Le féminisme, des suffragettes à l'ère #MeToo
MARTINE FOURNIER

24 Conseil national des femmes françaises, le temps de la réforme
ANNE COVA

9 Théories et courants
MARTINE FOURNIER

28 Galerie de portraits
CHLOÉ RÉBILLARD

Keystone/Gamma-Rapho/Getty

histoire du féminisme

DOSSIER COORDONNÉ PAR MAUD NAVARRE

Keystone/Gamma-Rapho/Getty

Des années 1950 aux années 1980

34 Mai 68 : une occasion manquée ?
BIBIA PAVARD

38 MLF : la révolution festive
JUSTINE ZELLER

41 Le droit à l'avortement comme cheval de bataille
JUSTINE ZELLER

43 Portraits de féministes
CHLOÉ RÉBILLARD ET MAUD NAVARRE

46 Le tournant des années 1980
MAUD NAVARRE

Des années 1990 à nos jours

52 Le féminisme à l'heure de la mondialisation
FLORENCE ROCHEFORT

54 Tour du monde des mobilisations
JUSTINE CANONNE

58 Le temps de la parité
MAUD NAVARRE

60 Ouvrir les religions aux femmes
FLORENCE ROCHEFORT

62 L'éthique du *care*, de la théorie à la politique
FABIENNE BRUGÈRE

66 L'éveil de la cause lesbienne
MARION ROUSSET

67 Transféminisme, s'affranchir du genre
MARION ROUSSET

68 Haro sur les violences sexuelles !
PAULINE DELAGE

Greg Looping/Hans Lucas/AFP

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Le féminisme, des suffragettes à l'ère #MeToo

Depuis deux siècles, la charge critique du mouvement féministe a engendré de nombreux progrès pour les femmes. Les nouvelles générations de militantes continuent à traquer les inégalités entre les sexes.

Anne Storno, *All Aboard* (2017).

Anne Storno/Bridgeman

En 1880, Hubertine Auclert, fondatrice du journal suffragiste *La Citoyenne*, est un jour arrêtée par la police. Le rapport qui s'ensuit la décrit comme *«affligée de folie ou d'hystérie, une maladie qui la porte à se penser l'égale des hommes* (1)*»*. Qui pourrait nier que bien de l'eau a coulé depuis 150 ans!

Si l'idée d'égalité entre les sexes a une histoire ancienne, portée au fil des siècles par de nombreuses pionnières (2), le terme de féminisme est entré par effraction dans le langage du 19e siècle. D'abord employé péjorativement pour désigner des hommes peu virils, il ne prendra son sens moderne qu'à la toute fin du siècle, avec les premiers combats des suffragettes qui réclament le droit de vote. Sans pour autant se défaire de sa connotation péjorative qui agonise lentement, sans jamais rendre son dernier souffle…

Mais qu'importe! Aujourd'hui, les sociologues s'accordent à voir le mouvement féministe comme le plus important mouvement social de la modernité. Il a œuvré à

MARTINE FOURNIER

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

mettre fin à des millénaires d'une partition dans laquelle la moitié de l'humanité était entièrement vouée au rôle d'épouse et de mère, exclue des études, de la citoyenneté, et des lieux de pouvoir. Aujourd'hui, les combats pour l'égalité des sexes sont présents sur toute la planète. Avec des décalages et des particularismes liés à chaque culture. D'abord apparu dans les pays occidentaux en même temps que progressait l'idée de démocratie, le féminisme est présent aujourd'hui sur l'ensemble des continents de l'Amérique latine aux pays arabes, de l'Asie à l'Afrique subsaharienne…

Une histoire conflictuelle

L'histoire du mouvement féministe est discontinue ; elle s'est déployée par vagues successives (encadré ci-contre). Le 19e siècle a été celui de la lutte pour les droits civiques. Alors que la Révolution française a proclamé les droits de l'homme et du citoyen, elle a laissé les femmes aux portes de la cité. Les luttes du 19e siècle sont polarisées autour de la revendication de droits civiques, économiques et éducatifs. La seconde vague naît au tournant des années 1960-1970. Inscrite dans la mouvance de la contre-culture qui puise ses racines dans le marxisme et la psychanalyse, la nouvelle génération de féministes, beaucoup plus radicales, oriente ses combats sur le corps et la sexualité, brisant les tabous les plus ancrés sur la libre disposition de leur corps, mais aussi la liberté d'aimer en choisissant son orientation sexuelle. Les combats des féministes des années 1970, n'auront pas été vains (notamment le droit à l'IVG). Parallèlement à ces luttes, les filles sont devenues aussi nombreuses que les garçons à poursuivre leurs études et ont investi massivement le marché du travail. Les années 1980 sont marquées par de nombreuses avancées pour les droits des femmes, à l'initiative des États et des institutions internationales comme l'Europe ou l'Onu.

Progressivement, le féminisme a acquis *« une reconnaissance institutionnelle et une légitimité intellectuelle »*, écrivent en 2005 Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel. Bien des historiennes voient alors la troisième vague du militantisme féministe comme une myriade de luttes contre des oppressions croisées ou cumulées. Selon l'historienne Christine Bard : *« Le féminisme est plus que jamais divers dans ses revendications, dans les générations impliquées, dans les moyens d'action, avec un spectre philosophique, politique, idéologique extrêmement large. »*

La montée en puissance du genre

De fait, dans une sorte de boucle rétroactive, les différents activismes ont suscité des travaux de recherche et des théorisations qui continuent de nourrir les militantismes (p. 9).

Dès les années 1960 aux États-Unis, naissent dans les universités américaines les *women's studies* avec leurs laboratoires de recherche, leurs revues et leurs éditions. Ce sont des philosophes français qui inspirent le féminisme américain : l'essai de Simone de Beauvoir – *Le Deuxième Sexe* paru en 1949 – devient la référence fondatrice. À partir des années 1980, la « *French theory* », s'inspirant d'une pensée de la déconstruction portée par des penseurs comme Michel Foucault, Jacques Derrida, Gilles Deleuze, Jacques Lacan ou Louis Althusser, est très en vogue dans les départements de sciences humaines et de littérature. Dans une perspective constructiviste qui connaît son essor avec le développement des *cultural studies* dans les pays anglo-saxons, la notion de genre met l'accent sur l'origine sociale et culturelle (construite) de la différence des sexes. Les départements de *gender studies*, incluant les *women* et *men's studies, gay and lesbian studies*, vont alors se multiplier. Aujourd'hui, partout dans le monde, la différence de traitement des femmes et des hommes est étudiée sous l'égide du genre.

C'est paradoxalement, en France que la notion tarde à s'installer. Jusqu'aux années 1990, la voie américaine est perçue comme l'expression subversive d'un féminisme « radical », fortement teinté de différencialisme, qui fait redouter à certains une guerre des sexes. Dans l'Hexagone, un féminisme univer- →

DÉBAT

Existe-t-il des vagues féministes ?

L'idée d'une première et deuxième vague se consolide dans les années 1970 aux États-Unis. Pourtant, dès les années 1980, le terme « vague » est contesté. L'historienne Verta Taylor montre dans sa thèse qu'aux États-Unis, les suffragettes se sont reconverties dans le NOW (National Organization for Women) pendant les années 1945-1960. En France, Sylvie Chaperon étudie le « creux » de la vague (1945-1970) qui porte mal son nom. Les écrits de Simone de Beauvoir (*Le Deuxième Sexe*, 1949) infusent et jouent un rôle majeur dans la redéfinition du féminisme pendant cette période.
Malgré ces remises en question, le terme de vague reste fréquemment utilisé car la notion, bien qu'imparfaite, permet de délimiter des périodes et des contextes, ce qui est utile pour comprendre et enseigner l'histoire. Elle évoque aussi la puissance d'un mouvement qui entend balayer et changer la société. ● M.N.

À LIRE

● **Faire naître et mourir les vagues : comment s'écrit l'histoire des féminismes**
Bibia Pavard, *Itinéraires*, 2017/2018 (en ligne).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Le Chat noir/Getty

Jeune femme arborant la posture de Rosie la riveteuse.

saliste domine, axé sur la recherche d'égalité entre hommes et femmes. Les théories « matérialistes », influencées par le marxisme et le structuralisme, étudient les inégalités au travail et dans la vie privée. La différence des sexes est qualifiée de « sexe social », ou de « rapports sociaux de sexe ». C'est avec l'afflux des filles dans les universités que la notion de genre, perçue comme plus opérationnelle, s'installe progressivement dans les années 1990. Si les premiers colloques féministes se sont heurtés à la résistance d'une hiérarchie universitaire très masculine, la France a depuis rattrapé son retard. Les études de genre sont aujourd'hui présentes dans la plupart des universités et dans des institutions comme le CNRS et l'EHESS. Les publications sont devenues exponentielles. Le tout porté par des impulsions gouvernementales, tendant à encourager l'égalité hommes-femmes dès la plus petite enfance.

Depuis les années 2000, les nouvelles générations de chercheures féministes s'inscrivent dans les théorisations multiples issues d'études de genre qui se sont internationalisées. Comme le soulignent les sociologues Éléonore Lépinard et Marylène Lieber (3), les nouvelles épistémologies féministes ont produit de nouveaux savoirs, de nouveaux concepts et même de nouveaux termes juridiques qui éclairent la vie des femmes : *care*, charge mentale, plafond de verre, double journée de travail, violences sexuelles…

Au total, la charge critique des mouvements féministes a engendré de nombreux progrès pour les femmes. Elles ont désormais, dans les démocraties les plus avancées, accès à toutes les sphères de la vie sociale et à la libre disposition de leur corps. Même si de nombreux retards et de nombreuses discriminations, que les militantes continuent de traquer, perdurent.

En 2017, lorsqu'éclate l'affaire #MeToo, les femmes dégoupillent un ressort caché de la domination masculine en dénonçant les formes de harcèlement sexuel que nombre d'entre elles subissent. L'historienne Michelle Perrot parle d'une *« déflagration* (…) *d'un événement majeur qui s'inscrira certainement dans une évolution plus longue »*. Une nouvelle étape de l'émancipation des femmes resterait-elle à écrire ?

(1) Christine Bard (dir.), *Un siècle d'antiféminisme*, Fayard, 1999.
(2) Martine Fournier (coord.), « Ces pionnières qui ont fait l'histoire », *Les Grands Dossiers des sciences humaines*, n° 49, décembre 2017/janvier-février 2018.
(3) Éléonore Lépinard et Marylène Lieber, *Les Théories en études de genre*, La Découverte, 2020.

RECHERCHE

L'apport des sciences humaines

Aujourd'hui massivement présentes dans les sciences humaines, les femmes livrent dans leurs recherches de nouveaux points de vue. En France, l'historienne **Michelle Perrot** va engendrer un véritable renouvellement des recherches historiques en publiant, avec Georges Duby, une monumentale *Histoire des femmes* (1992, 5 vol.). En 1998, **Françoise Thébaud** encourage l'écriture d'une « histoire au féminin » (*Écrire l'histoire des femmes. Bilans et perspectives).*

Depuis, les travaux ont fait émerger de nouveaux sujets telles la famille, la violence, la sexualité, permettant de déconstruire la frontière entre les espaces public et privé. En 2020, c'est une préhistorienne, **Marylène Patou-Mathis,** qui publie *L'homme préhistorique est aussi une femme*, alertant sur l'invisibilité des femmes dans une histoire jusque-là écrite au masculin.
Ce changement a irrigué l'ensemble des sciences humaines : sociologues, anthropologues, psychologues, économistes, juristes… Aujourd'hui, en France, la philosophie morale est revisitée par des figures comme **Sandra Laugier** et **Elsa Dorlin** (*Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, 2011 avec Patricia Paperman). De son côté, la politiste **Camille Froidevaux-Metterie** se réclame d'un point de vue phénoménologique qui redonne une place à la nature des corps pour analyser la spécificité des expériences féminines (*La Révolution du féminin*, 2015). **M.F.**

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Théories et courants

19E SIÈCLE
Les fondatrices

Plusieurs courants se développent dans la mouvance des grandes doctrines politiques de l'époque. On trouve des féministes réformistes (libérales ou socialistes, davantage centrées sur les femmes de milieu modeste) et féministes révolutionnaires (anarchistes, communistes).

1949

Le Deuxième sexe

SIMONE DE BEAUVOIR

« On ne naît pas femme, on le devient. »

➜ Dans *Le Deuxième Sexe,* la philosophe Simone de Beauvoir (1908-1986) analyse les modalités sociologiques, psychologiques, économiques de la hiérarchie entre les sexes. Elle montre l'universalité du rapport de domination des hommes sur les femmes, qu'elle invite à user de leur liberté pour sortir du rôle de servante et de mère. Ce livre va devenir un classique du féminisme.

MARTINE FOURNIER

ANNÉES 1970
Universalistes *vs* différencialistes

Profondément influencées par le marxisme et le structuralisme, les théories matérialistes dénoncent le patriarcat comme système d'oppression. Les femmes sont exploitées économiquement dans le domaine du travail et sexuellement dans la sphère privée. Au sein de ce courant, un clivage apparaît entre différencialistes (ou essentialistes), qui postulent une différence de nature entre le masculin et le féminin, et les universalistes (ou égalitaristes), qui prônent une égalité totale entre les deux sexes.

CAROL GILLIGAN

Une éthique de la sollicitude propre aux femmes

➜ Pour cette psychologue américaine, femmes et hommes ont des fonctionnements psychologiques différents. Les femmes ont une *« éthique de la sollicitude »* (empathie, protection, altruisme) tandis que les hommes ont une *« éthique de la justice »* (égalité des gens, respect du droit), tout en étant préoccupés par leur statut hiérarchique et réussite personnelle. Cette théorie donnera naissance aux travaux sur le *care*.

● **Une si grande différence,** 1986.

LUCE IRIGUARAY, JULIA KRISTEVA, HÉLÈNE CIXOUS, ANTOINETTE FOUQUE

La contestation psychanalytique

➜ Des psychanalystes françaises contestent la version freudienne en tant que discipline patriarcale, accusée de naturaliser le féminin et le masculin. Leurs écrits proposent une nouvelle éthique des rapports sexuels. Cependant, le psychanalyste Jacques Lacan trouvera un écho puissant parmi les représentantes féministes radicales outre-Atlantique adeptes de la *French theory* (lire p. 6).

● **Speculum. De l'autre femme,** 2015.

ÉLISABETH BADINTER

L'égalité avant tout

➜ Pour les universalistes, le sexe doit être dissocié des rôles sociaux, politiques et symboliques. La philosophe Élisabeth Badinter défend tout au long de son œuvre une conception égalitariste (en réaction au courant différencialiste) des deux sexes. Dans le débat sur la parité, elle a fait partie des opposantes à toute mesure discriminatoire pour les femmes. Dans *Fausse route*, elle s'érige contre les tendances victimaires des féministes et réaffirme son rejet de tout différencialisme.

● **L'un est l'autre,**1986.

Alain Mingam/Gamma-Rapho/Getty

Élizabeth Badinter chez elle à Paris en 1983.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

ANNÉES 1990
Le triomphe du genre

Le courant « poststructuraliste » irrigue les théories. En élargissant la critique féministe, la notion de genre s'impose. Représentations, langage et culture façonnent les rapports de pouvoir et la sexualité. Les départements de *gender studies* se multiplient aux États-Unis mais aussi dans plusieurs pays d'Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Europe de l'Est).

JUDITH BUTLER
Subvertir les normes sexuées

➜ Pour Judith Butler, le sexe relève de la biologie et le genre relève des données socioculturelles. S'inspirant de la phénoménologie de Maurice Merleau-Ponty, cette professeure de littérature à l'université de Berkeley (Californie) prône que le genre est ancré dans le langage et les actes. C'est l'expérience vécue qui construit le sujet et non le contraire. Le rôle performatif du langage (C'est une fille ! C'est un garçon !) façonne les identités dès la naissance. L'hétérosexualité induit une conception binaire du genre qui renforce la domination masculine.

● **Trouble dans le genre**, paru en 1990 aux États-Unis et publié en France quinze ans plus tard.

Miquel Taverna

Judith Butler

Joan W. Scott

DR

JOAN W. SCOTT
Comment le genre façonne les individus et le social

➜ Auteure en 1986 d'un article considéré comme fondateur : « Genre : une catégorie d'analyse historique », cette historienne américaine rejette la binarité des sexes qui tend à essentialiser les catégories hommes/femmes. S'appuyant sur la psychanalyse lacanienne, elle affirme que c'est l'ordre symbolique qui donne leur signification à l'expérience vécue et au genre dans lequel on se perçoit. Ses travaux sur l'histoire française analysent les contradictions de l'universalisme républicain qui a longtemps exclu les femmes de la citoyenneté.

● **La Citoyenne paradoxale. Les féministes française et les droits de l'homme**, 1996.

LGBTQI+

Les théorisations *queer*

➜ La théorie *queer* est un champ en développement. En récusant la binarité hétéro-homo, les approches se situent plus dans le domaine de la sexualité que dans celui du genre. Les revendications militantes touchent à la défense des identités lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexuées (LGBTQI+) et à la critique de toute normalisation. Le mouvement queer se pose comme une épistémologie critique permettant de penser les rapports hégémoniques à partir des marginalités et invite à la relecture de l'histoire littéraire, du cinéma et de la culture.

● **Manifeste contra-sexuel,** Paul B. Preciado, 2000.

Paul Preciado/Wikicommons

Né de sexe féminin, le philosophe espagnol Paul B. Preciado a choisi le masculin pour s'identifier.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

ANNÉES 2000

Une nébuleuse de courants

Nés dans les décennies antérieures, des courants philosophiques et idéologiques très divers trouvent une audience croissante à partir des années 2000. Ancrés sur des thèmes contemporains – l'écologie, la lutte contre le racisme, l'emprise de la technologie, les inégalités – , certains remettent en cause l'hégémonie du genre.

Paul Zimmerman/WireImage/Getty

Kimberlé Crenshaw

Leonardo Cendamo/Getty

Vandana Shiva

VANDANA SHIVA
L'écoféminisme

➜ Le terme « écoféminisme » ressurgit très activement depuis les années 2010. Il désigne des approches variées, du culte de la Déesse-mère (proche des idées *new age*) à un activisme anticapitaliste et altermondialiste.

L'écrivaine féministe indienne Vandana Shiva prône un écoféminisme matérialiste, issu de la critique marxiste, faisant une analogie entre l'exploitation de la nature et celle des femmes. C'est au sein de cette nébuleuse qu'apparaît la figure de la sorcière, réhabilitée comme une femme soignante ou guérisseuse, en contact direct avec la nature.

En France, le livre de Mona Chollet, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes* (2018) est devenu un *best-seller*.

KIMBERLÉ CRENSHAW
L'intersectionnalité

➜ C'est avec l'article de Kimberlé Crenshaw, paru en 1989, « Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe » que le terme apparaît pour la première fois. Cette juriste, professeure à l'université de Californie et à Columbia, définit l'intersectionnalité comme une situation dans laquelle une personne regroupe *« des caractéristiques raciales, sociales, sexuelles et spirituelles qui lui font cumuler plusieurs handicaps sociaux »*.

Le concept se nourrit des études postcoloniales très actives dans les universités américaines. Il s'agit de comprendre la formation des expériences sociales singulières pour faire de ces points de vue un outil de transformation du monde, un projet de justice sociale.

DONNA HARAWAY
Le féminisme cyborg

➜ Dans le champ des *sciences and technology studies*, Donna Haraway affirme que tout savoir est situé et partiel et plaide pour une « objectivité féministe ». Dans *Manifeste cyborg*, publié en 1985, paru en 2002 en France, D. Haraway s'inscrit dans le courant posthumaniste. Les travailleuses racisées des multinationales de l'électronique sont des cyborgs qui participent à la transformation de notre rapport à la technologie, effaçant les frontières entre les corps et les machines. Le cyborg, figure hybride et mutante, brouille les frontières entre matériel et immatériel, et du même coup entre les genres et les identités.

PATRICIA HILL COLLINS
Le *black feminism*

➜ Au sein des *subaltern's studies*, le *black feminism* est né dans les années 1960, au cours de la lutte pour les droits civiques, et s'incarne ensuite avec les Black Panthers, où Angela Davis s'affiche comme *« femme noire révolutionnaire »*. Dans les années 1990, Patricia Hill Collins théorise une pensée féministe noire qui s'appuie sur les récits des femmes afro-américaines. Elle souligne les enjeux spécifiques de ces femmes, souvent réduites à des tâches subalternes, descendantes de l'esclavage et victimes à la fois de racisme et de sexisme. *Le black feminism* annonce le concept d'intersectionnalité. ●

Patricia Hill Collins

Valter Campanato/Agência Brasil/Wikicommons

● **Black Feminist Thought. Knowledge, consciousness and the politic of empowerment,** 1990.

PREMIÈRE PARTIE

Du 19e siècle

1804

Le code civil napoléonien institue l'incapacité juridique de la femme mariée. Cette dernière dépend de l'autorité du mari.

La Femme libre, premier journal féministe.

1832

1878

Premier congrès international pour les droits des femmes à Paris. Des congrès internationaux ont lieu tous les 3 à 4 ans dans les pays occidentaux (France, Allemagne, USA, Autriche, Angleterre, Canada) jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Une loi autorise les jeunes Françaises à fréquenter les établissements d'enseignement secondaire.

1880

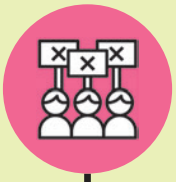

1881

Première manifestation de féministes françaises dans la rue. Elle est organisée par Hubertine Auclert.

à la Seconde Guerre mondiale

1884

Le droit au divorce, aboli en 1816, est restauré en France. Un seul motif l'autorise : la faute.

1888

Création du Conseil international des femmes (CIF) à Washington. Une antenne de ce mouvement, le Conseil national des femmes françaises, est lancée en 1901.

1904

Création de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF), puis, en 1909, de sa déclinaison française, l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF).

1907

Les Françaises mariées peuvent disposer de leur salaire.

1944

L'Ordonnance d'Alger donne le droit de vote et d'éligibilité aux Françaises, 96 ans après le suffrage universel masculin adopté en 1848.

Un club de femmes en 1793, gravure sur bois (v. 1840).

AKG

La naissance d'une cause collective

La notion de féminisme apparaît à la fin du 19e siècle. Pourtant, dès la Révolution française, des femmes militent pour obtenir des droits égaux à ceux des hommes.

Le mot «féminisme» est introduit tardivement au 19e siècle. En 1872, Alexandre Dumas fils en use pour railler les femmes, soucieuses d'obtenir l'égalité des droits entre les sexes. Le concept sera repris très vite par d'autres femmes qui lui donnent son acception moderne. Les 18e et 19e siècles sont pourtant riches en discours et pratiques de femmes qui œuvrent en faveur de l'égalité en mettant en cause un statut qui les place sous la tutelle du père et du mari. Cette infériorité légale est justifiée par des préjugés qui excluent «le beau sexe» du domaine de la raison, ce que de rares écrits tels ceux de François Poulain de la Barre, au 18e siècle, contestent. Ce cartésien ouvre la voie à la revendication d'un droit à l'instruction égale à celui des hommes, tandis que Jean-Jacques Rousseau, à la même époque, préconise de ne doter les femmes que de savoirs utiles à un rôle domestique conçu comme un compagnonnage de l'homme, à qui la fonction publique est réservée. Nicolas de Condorcet préconise, en vain, l'admission des femmes au droit de cité (1790). Il critique les préjugés relatifs à l'infériorité supposée naturelle des femmes et prône l'égal accès à l'instruction et aux droits politiques.

Olympe de Gouges, guillotinée après avoir été accusée de s'être comportée en «homme d'État», passe à la postérité en pionnière du féminisme. Ses pamphlets et pièces de théâtre politiques (*L'Esclavage des Noirs,* 1784) et surtout

SOPHIE DELVALLEZ, ISABELLE MATAMAROS ET MICHÈLE RIOT-SARCEY
Historiennes, enseignantes-chercheures (université d'Artois, Paris 8 et Sorbonne université). Toutes trois participent à un groupe de travail préparant une anthologie des femmes saint-simoniennes.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* (1791), révèlent les contradictions des révolutionnaires. Ceux-ci placent l'égalité et la liberté aux fondements de la société nouvelle, sans comprendre les femmes dans l'universalité des fondements républicains. Pourtant, par leur mobilisation et leurs interventions (comme lors des grandes journées de la Révolution française, les 5 et 6 octobre 1789), dans les clubs, à la tribune, dans la presse, les femmes participent pleinement à la vie de la cité. En revendiquant leur appartenance au peuple souverain, elles s'initient à la politique dans des sociétés fraternelles, mixtes ou pas, à l'exemple du Club des citoyennes républicaines révolutionnaires, fondé le 10 mai 1793 par Pauline Léon et Claire Lacombe. Certaines agissent seules, comme Théroigne de Méricourt qui exhorte les citoyennes à prendre les armes.

Les avancées sont notoires dans le domaine des droits civils. Le divorce devient légal en 1792 et l'éducation des filles est largement dispensée au sein des écoles républicaines, lesquelles ouvrent en 1793. Pourtant, sous la Terreur, les femmes sont réduites au silence, toute prise de parole publique leur étant refusée (décret Amar du 30 octobre 1793).

En 1816, le droit au divorce est aboli

La rhétorique d'une supposée nature féminine, inférieure, en sort renforcée et les contemporains de l'Empire comme ceux de la Restauration recourent à un féminin mythifié. Ils écartent les femmes du droit commun en réduisant leur rôle social à la fonction maternelle. Le code civil de 1804 soumet les femmes à la tutelle maritale ; la loi consolide l'autorité du mari et père de famille, dans le domaine économique, administratif, comme dans l'espace privé. En 1816, le droit au divorce est aboli. Pourtant des femmes lettrées, aristocrates et filles des Lumières, diffusent les idées émancipatrices, telle Constance Pipelet, princesse de Salm, auteure de l'*Épître aux femmes* (1797) ; tandis que Germaine de Staël, exilée en Suisse, en butte à la vindicte de l'Empereur, dénonce la régression de la condition féminine dans ses romans, *Delphine* en particulier. Un réformateur, qualifié d'utopiste, Charles Fourier, en 1808, fait de l'émancipation féminine la condition de tout progrès général des sociétés.La révolution de juillet 1830 en France, instaure une monarchie constitutionnelle. S'ouvre une ère de liberté exceptionnelle dans de nombreux domaines (presse, association, liberté d'expression, etc.)… jusqu'aux lois répressives de septembre 1835.

Des femmes lettrées diffusent les idées émancipatrices.

Des femmes se joignent aux prolétaires pour réclamer publiquement de profondes transformations sociales. La question de l'émancipation des femmes – et du peuple – est alors largement débattue. Les fouriéristes et les saint-simoniens, disciples de C. Fourier et Henri de Saint-Simon, associent le statut des femmes à leur projet de réforme sociale. Des femmes participent aux débats relatifs à la doctrine et à la religion nouvelle. Claire Bazard codirige, avec son mari, la nouvelle église. Cette pratique de pouvoir mixte novatrice est de courte durée. Après 1830 s'élabore une morale sexuelle et familiale que présente Prosper Enfantin, figure centrale du saint-simonisme. Dans l'*Appel à la femme* (1831), la réhabilitation de la femme, condition nécessaire à l'avènement d'un monde nouveau et harmonieux, va de pair avec celle de la chair, bannie par la morale chrétienne et réhabilitée par les saint-simoniens. La prophétie de l'avènement d'une femme libre sert de levier à la volonté d'autoémancipation des saint-simoniennes.

Cette adhésion à l'idée de liberté crée les conditions d'émergence d'un mouvement, sans précédent, collectif et autonome. Des femmes, ouvrières pour la plupart, diffusent leurs revendications par voie de presse, pétitions, brochures, correspondances, romans… Premier journal « féministe », dit des prolétaires saint-simoniennes, *La Femme libre* (1832) est dirigé →

Agefotostock/Alamy

Château de Versailles/Wikicommons

Jean-Baptiste Desoria (1758-1832), *Portrait de Constance Pipelet* (1797), et Marie-Éléonore Godefroid (1778-1848), *Portrait de Mme de Staël* (v. 1825).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

→ par Désirée Véret et Marie-Reine Guindorf, puis Suzanne Voilquin. Les rédactrices signent par leur prénom (effaçant ainsi l'identité sociale liée aux patronymes), et en appellent à une association des femmes, polémiquent avec d'autres journaux, sur un ton d'une modernité sans pareil, inégalée au 19e siècle. Outre la traditionnelle question de l'éducation des filles, elles dénoncent la prostitution, débattent du travail des ouvrières, de l'indépendance économique des femmes et de leur exploitation au sein du mariage, qu'elles qualifient d'autre forme d'esclavage. Nombre de journaux du temps témoignent de la polyphonie des voix de femmes comme de leur volonté d'intervenir dans l'espace public. *Appel au peuple sur l'affranchissement de la femme* de Claire Démar revendique l'amour libre et *« énonce une parole souverainement révoltante »* (1833). La question de l'éducation et l'instruction étant devenue centrale en 1833 (lois Guizot), des débats publics sont organisés, Sophie Masure exige l'ouverture d'une école normale d'institutrices. Louise Dauriat adresse plusieurs pétitions à la Chambre des députés en demandant la révision du code civil.

Tour de France de propagande

La plus célèbre est Flora Tristan, voyageuse et enquêtrice, dont l'action mêle socialisme et féminisme. De son point de vue, l'émancipation des femmes et celle des prolétaires sont indissociables. F. Tristan meurt en 1844 lors de son épuisant tour de France de propagande. Ses ouvrages témoignent de la condition féminine de l'époque et font d'elle une figure singulière de l'histoire du mouvement ouvrier.

En 1848, les anciennes saint-simoniennes comme Jeanne Deroin, Désirée Véret, Eugénie Niboyet, Pauline Roland, Élisa Lemonnier, Suzanne Voilquin et bien d'autres placent leurs espoirs dans la Seconde République et dans l'établissement du suffrage que l'on dit alors « universel ».

E. Niboyet fonde le journal *La Voix des femmes*, un mois plus tard le Club des femmes. Favorable à la république démocratique et sociale, le journal réclame le droit de citoyenneté et *« l'égalité devant la loi au nom de l'union de l'homme et de la femme, qui for-*

INTERNATIONAL

Un mouvement sans frontières

National Portrait Gallery/Wikicommons

Portrait de Mary Wollstonecraft (1797) par John Opie (1761-1807).

Si le premier Congrès international des droits de la femme se réunit à Paris en 1878, dès le début du siècle, la dimension transnationale du mouvement des femmes se construit par la circulation des militantes et de leurs écrits. Présente à Paris en 1792, l'Anglaise Mary Wollstonecraft défend les idéaux révolutionnaires et le droit des femmes à l'éducation dans *A Vindication for the Rights of Women*. Le pamphlet inspire Nísia Floresta au Brésil, où son essai *Droits des femmes et injustice des hommes* (1832) est considéré comme fondateur de la littérature féministe. Elle y dénonce aussi l'esclavage et la condition indigène. À la même époque, l'Irlandaise Anna Doyle-Wheeler propage les idées socialistes et « féministes » tout en jouant un rôle de passeuse entre la France et l'Angleterre, par ses voyages, par ses traductions d'articles, par l'accueil qu'elle réserve, à Londres, à certaines militantes comme Désirée Véret ou Flora Tristan.

En Grande-Bretagne, aux États-Unis, chaque pays étant porté par un protestantisme réformiste, une génération de femmes s'implique dans les luttes abolitionnistes (Maria Stewart, première Afro-Américaine à prendre la parole en public ; Lucretia Mott, fondatrice en 1833 d'une société féminine antiesclavagiste) comme dans le combat pour l'égalité des sexes (Sarah Grimké, *Lettres sur l'égalité des sexes*, 1837). On y trouve aussi les pionnières de la lutte pour le vote des femmes (Anna Wight, 1851). L'année 1848 constitue un temps fort du féminisme. Les États-uniennes votent, lors du Congrès de Seneca Falls, une Déclaration de Sentiments pour les droits des femmes, conçue sur le modèle de la déclaration d'indépendance. Dans l'Europe révolutionnaire, nombreuses sont celles qui revendiquent, par les armes ou par la plume, le droit au travail ou à l'instruction, à l'instar de l'Allemande Louise Otto-Peters, fondatrice du journal *Frauen Zeitung* en 1848 et initiatrice, en 1865, de l'Association générale des femmes allemandes. ● I.M.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Bibliothèque nationale de France

Illustration tirée de la *Gazette des femmes*, journal féministe (1888).

ment, sans distinction de sexes, l'individu social » (26 mars 1848). Outre les réformes du code civil, une nouvelle revendication se fait entendre : le droit au travail pour les femmes, garantissant leur indépendance et leur citoyenneté.

Après avoir proposé, en vain, à George Sand d'être candidate à la députation, les femmes de 1848 poursuivent leurs efforts sous d'autres formes. Désirée Gay dirige *La Politique des femmes* auquel succède *L'Opinion des femmes* que fonde J. Deroin. Cette dernière, fervente socialiste, décide de déposer sa candidature aux élections partielles de 1849. Celle-ci sera jugée inconstitutionnelle. Une polémique s'engage avec Joseph Proudhon qui renvoie la femme socialiste à son anonymat sommant les républicains socialistes de se désolidariser d'une initiative incongrue à ses yeux.

Les femmes firent preuve d'une modernité créatrice unique.

À partir de 1849, J. Deroin et P. Roland voient dans les associations le moyen de fonder la République sur des bases réellement sociales. Elles participent à l'Union des associations ouvrières, qui réunit 104 associations. Le mouvement est interdit par la Deuxième République et J. Deroin est, avec ses compagnons, condamnée à 6 mois de prison. Après le coup d'État de 1851, l'intransigeante s'exile en Angleterre tandis que P. Roland est déportée en Algérie, non sans avoir jeté les germes d'une internationalisation du mouvement (encadré p. 16) : affirmant leur solidarité avec leurs consœurs britanniques et américaines, elles contactent par lettre l'Association des femmes organisée par Anne Knight à Sheffield et la Convention des femmes américaines. Le Second Empire ne favorise guère l'expression publique des femmes. Profitant de la période de libéralisation des années 1860, quelques femmes s'inscrivent dans le sillage des quarante-huitardes : Jenny d'Héricourt, Juliette Lamber, Julie Daubié (la première bachelière), André Léo ou encore Maria Deraismes. Celle-ci incarne l'émergence d'un féminisme réformiste et ouvre la voie à la constitution de collectifs féminins luttant en faveur du droit des femmes, à travers ses conférences et le journal *Le Droit des femmes* qu'elle fonde avec Léon Richer en 1869.

Après la répression de la Commune et des communardes, le mouvement des femmes est désormais moins centré sur l'idée d'émancipation (à l'exception de Julie Daubié) que sur les questions civiques. Inscrire l'égalité des droits des femmes dans la loi, obtenir la reconnaissance du travail féminin, tant domestique que professionnel, est l'objectif des féministes du temps. Le combat s'organise par le biais d'une grande diversité d'associations et de ligues. Tout comme dans d'autres organisations, les féministes se rassemblent par affinités : de la mouvance réformiste – représentée par exemple lors du Congrès international pour le droit des femmes en 1878 –, à un courant plus radical, qui s'inspire des suffragettes anglaises. Hubertine Auclert est la première à se dire « féministe » pour revendiquer une identité politique, son journal *La Citoyenne* (1881), érige l'obtention du droit politique, en *« clé de voûte de tous les autres droits »*. Pour se faire entendre, elle recourt à des actions souvent spectaculaires comme la première manifestation de rue des féministes, le 14 juillet 1881.

Jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, les féministes françaises ont mené près d'un siècle et demi de combats pour conquérir leurs droits. Les avancées, pour réelles qu'elles soient (le droit de divorcer en 1884 ; l'accès à certaines professions et la libre disposition du salaire en 1907), n'en sont pas moins limitées, comme l'illustre la Loi Camille Sée (1880) qui ouvre les établissements secondaires aux filles, afin d'éduquer, non pas des citoyennes, mais de futures mères.

De la dénonciation des diverses formes de domination à l'écriture de soi, les femmes de ce temps firent preuve d'une modernité créatrice unique. L'ordre revenu, leur action dans l'histoire fut effacée puis oubliée. Écrire leur histoire suppose d'interroger l'oubli et le silence imposé, tout en suivant les traces de leurs idées en actes. Il est intéressant de constater que les féministes actuelles retrouvent des slogans qui avaient déjà été énoncés dans les années 1830. ●

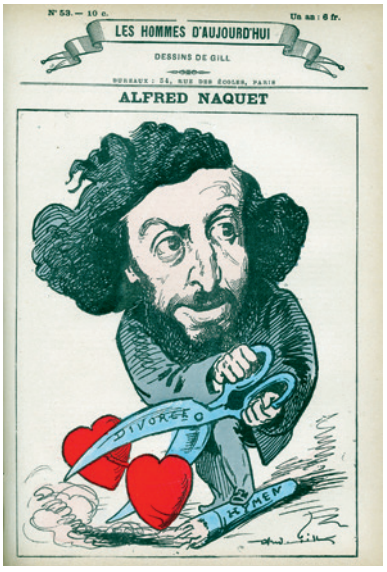

Leonard de Selva/Bridgeman

André Gill (1840-1885), portrait de l'homme politique Alfred Naquet dont la loi restaura le divorce en 1884.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

La longue marche pour **le droit de vote**

En France, les femmes obtiennent le droit de vote le 21 avril 1944, presque un siècle après les hommes. Après plusieurs décennies de lutte, elles sont parmi les dernières du monde occidental à conquérir ce droit.

La revendication de droits politiques pour les femmes est posée en France dès la Révolution avec la brochure de Condorcet *Sur l'admission des femmes au droit de cité* (1790) ou encore la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges (1791). Elle s'exprime de nouveau au début des années 1830, avec les saint-simoniennes, puis en 1848 où tous les hommes, mais non les femmes, obtiennent le droit de vote. Elle ne prend cependant de l'ampleur que sous la Troisième République.

Dès les années 1880, une jeune militante, Hubertine Auclert (1848-1914) pose la revendication suffragiste comme prioritaire car qui ne vote pas ne compte pas. Elle est toutefois minoritaire dans le mouvement féministe de l'époque qui considère que les femmes ne sont pas prêtes pour voter et qu'il faut d'abord demander une meilleure éducation, le droit au travail et des droits civils. En France, comme dans d'autres pays du monde, la revendication suffragiste ne devient prioritaire au sein du féminisme qu'au début du 20e siècle. En 1904, naît l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF) puis, en 1909, sa branche française, l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF).

Keystone/Gamma-Rapho/Getty

Paris, 21 février 1935. Des organisations féministes proposent aux femmes de voter au Café de Paris. Par cet acte, elles revendiquent leur droit de vote dans le pays.

Le mouvement suffragiste est cependant divisé entre une majorité modérée et une minorité plus radicale. La majorité (UFSF, Conseil national des femmes françaises, Ligue française pour le droit des femmes) insiste dans son argumentaire sur l'effet positif du vote des femmes dans la lutte contre les fléaux sociaux; elle accepte aussi un suffrage par étapes (d'abord munici-

FRANÇOISE THÉBAUD
Professeure émérite d'histoire contemporaine, coautrice de *Femmes et République*, La Documentation française, 2021.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

pal pour apprendre et faire ses preuves, puis intégral); elle n'utilise enfin que des modes d'action républicains (pétitions, presse, meetings). La minorité radicale réclame le vote intégral, met en avant les notions d'égalité et de droits et utilise parfois des moyens considérés comme violents: ainsi, lors des élections de 1908, bris d'une vitre de salle de vote ou renversement d'une urne. Elle présente aussi des candidates aux élections législatives de 1910 et aux municipales de 1912. La presse et la majorité des suffragistes qualifient péjorativement ces militantes de «suffragettes», du nom des Britanniques de la Women's Social and Political Union et de leur journal *The Suffragette* qui, derrière Emmeline Pankhurst (1858-1928) et ses filles, mènent un véritable bras de fer avec les autorités et ne reculent pas devant l'usage de la violence et du martyre.

Des candidates se présentent aux législatives de 1910.

Le suffragisme gagne en audience et respectabilité dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale. L'UFSF compte 12000 adhérentes en 1914. Il a aussi de plus en plus d'alliés masculins: ralliement en 1906 de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) au vote des femmes; formation en 1911 d'une Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes; formation à la Chambre des députés d'un groupe pour les droits des femmes; dépôt d'une proposition de loi pour le suffrage municipal des femmes, dont la discussion est cependant toujours différée. 1914 peut être considérée comme un apogée de la mobilisation en France, les militantes espérant voter aux élections municipales de 1916. Favorisées par le rapprochement entre les diverses tendances, deux actions rencontrent un large écho. Tout d'abord, est organisé, avec l'aide du *Journal*, le référendum féminin du 26 avril, date du premier tour des élections législatives: ce jour-là, 505972 femmes déposent dans une urne improvisée ou envoient par correspondance le bulletin *«je désire voter»*; seules 114 expriment leur désaccord. Puis, le 5 juillet, à l'initiative de la journaliste féministe Séverine, 6000 personnes défilent en l'honneur de Condorcet. Ce même jour, le numéro de *La Française* entièrement consacré à la cause exprime l'utopie suffragiste d'un monde sans fléaux sociaux ni guerre.

Comme chez tous les belligérants, la guerre suspend temporairement la revendication mais les militantes patriotes affirment que la participation des femmes à l'effort de guerre fait preuve de leurs compétences et justifie leur pleine citoyenneté. De fait, de nombreuses Européennes obtiennent le droit de vote entre 1918 et 1920 (encadré-ci contre), mais pas les Italiennes ni les Françaises.

En France, le scénario d'un texte adopté par les députés mais bloqué par les sénateurs se répète à plusieurs reprises dans les années 1920-1930. Conservatrice et dominée par le Parti radical très anticlérical, la Chambre haute dispose alors des mêmes pouvoirs législatifs que la Chambre basse. La mobilisation suffragiste reste donc importante, le mouvement étant plus fort mais aussi plus éclaté qu'avant-guerre. Présidé par Cécile Brunschvicg (1877-1946), l'UFSF, qui argue toujours des compétences sociales des femmes, s'implante en province. La LFDF de Maria Vérone (1874-1938) insiste désormais sur l'égalité et les exemples étrangers. Naissent de nouvelles associations proches des partis de droite et de l'Église, le pape s'étant rallié en 1919 au suffrage des femmes: l'Union nationale pour le vote des femmes et l'Union féminine civique et sociale. Dès 1925, le jeune Parti communiste place illégalement des femmes en tête de liste aux municipales. Cette même année, du sang neuf est apporté par Marthe Bray (1884-1949) qui fonde la Ligue d'action féminine pour le suffrage des femmes et déploie «une croisade féministe» à travers le pays. Puis, dans les années 1930, Louise Weiss (1893-1983), à la tête de la Femme nouvelle, sait mobiliser les médias par des actions d'éclat. Les suffragistes de toutes tendances se font de plus en plus entendre et leurs moyens d'action se radicalisent. Cependant, si la vie politique se féminise – conseillères municipales nommées ou élues, trois femmes sous-secrétaires d'État dans le gouvernement de Front populaire, dont Cécile Brunschvicg –, les Françaises ne deviennent électrices et éligibles que par l'ordonnance du 21 avril 1944 (article 17). ●

CHRONOLOGIE

Le droit de vote aux femmes

1893: Nouvelle-Zélande
1902: Australie (pour les femmes blanches)
1906: Finlande
1913: Norvège
1915: Danemark
1917: Russie
1918: Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Royaume-Uni (pour les plus de 30 ans, 1928 pour toutes les femmes), Tchécoslovaquie
1919: Canada (élections fédérales), Pays-Bas, Suède
1920: États-Unis, Belgique (élections municipales; aux élections fédérales seules peuvent voter, depuis 1919, les veuves de guerre et mères de soldats tués.)
1944: France
1945: Italie ● F.T.

À LIRE

- **Le Vote des Françaises. Cent ans de débats, 1848-1944**
  Anne-Sarah Bouglé-Moalic, Presses universitaires de Rennes, 2012.
- **Les Féminismes en Europe, 1700-1950**
  Karen Offen, Presses universitaires de Rennes, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Quand la guerre divise les féministes

La Première Guerre mondiale provoque une scission durable entre les militantes pacifistes et celles qui veulent soutenir leur pays engagé dans le conflit.

L'été 1914, l'entrée en guerre surprend les féministes, comme elle surprend les populations européennes. Dans leurs congrès nationaux et internationaux, les militantes avaient dénoncé la guerre comme une entreprise masculine, proclamé leur attachement à la paix et soutenu les propositions du mouvement pour la paix : désarmement et arbitrage entre les nations. Le dernier congrès du Conseil international des femmes (CIF), né en 1888, s'est tenu à Rome en mai 1914. Il a notamment dénoncé les violences envers les femmes lors des guerres balkaniques (1912-1913) et appelé les pacifistes, qui devaient se réunir à Vienne à l'automne, à agir pour des lois internationales de protection. De son côté, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF), qui diffuse largement son mensuel *Jus Suffragii*, a célébré son dixième anniversaire en avril 1914 et salué les premiers succès suffragistes, garants de la paix dans le monde : véritable utopie suffragiste qui s'exprime en France comme ailleurs. *« Si les femmes votent, il n'y aura plus de guerre »*, comme il n'y aura plus de *« fléaux sociaux »*, clame, dessins à l'appui, le numéro spécial de *La Française* du 5 juillet 1914.

FRANÇOISE THÉBAUD
Professeure émérite d'histoire contemporaine, auteure de *Les Femmes au temps de la guerre de 14*, Payot, 2013.

Servir devient le mot d'ordre

Comme certains socialistes – notamment Jean Jaurès assassiné à Paris par un nationaliste le 31 juillet 1914 –, des féministes tentent de s'opposer à la marche vers la guerre qui s'accélère à partir du 23 juillet, date de l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie. L'ultimatum est suivi, cinq jours plus tard, d'une déclaration de guerre. La suffragiste hongroise Rosika Schwimmer dénonce alors la faillite d'un monde dirigé par les hommes. Le 31 juillet, des *leaders* britanniques de l'AISF adressent au Foreign Office et aux diverses ambassades étrangères à Londres un *Manifeste international des femmes*. Le texte, qui souligne que les femmes n'ont pour l'heure pas le pouvoir de décider, prie les gouvernements d'éviter un désastre pour la civilisation et d'user de toutes les formes possibles de conciliation. Trois jours plus tard, le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne après que celle-ci l'a déclarée à la Russie et à la France et qu'elle a envahi la Belgique et le Luxembourg. Les suffragistes britanniques organisent alors à Londres un meeting contre la guerre, en présence de militantes étrangères. Elles appellent les femmes, *« gardiennes de la race »*, à s'interposer, telles les Sabines. Présente au meeting, R. Schwimmer rejoint ensuite les États-Unis, où, avec Carrie Chapman Catt, présidente de l'AISF, elle remet une pétition au président Wilson le 18 septembre. La pétition dénonce la barbarie qui s'abat sur l'Europe et supplie Woodrow Wilson de coordonner les efforts des États neutres en vue de contraindre les belligérants à un armistice et une médiation. Elle n'est cependant pas signée par toutes les branches nationales de l'AISF, le pacifisme d'avant-guerre n'étant plus unanimement partagé.

Dans tous les pays belligérants, les féministes suspendent rapidement leurs revendications, au nom des devoirs à remplir envers la patrie. Servir devient le mot d'ordre et se décline de diverses façons :

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Paul Hartnett/PYMCA/UIG/Getty

Femmes en uniforme, en 1915.

soigner les blessés, créer des œuvres utiles aux soldats ou aux groupes dans le besoin, soutenir le moral des femmes. Il ne s'agit pas d'un total reniement des engagements antérieurs. Dès 1915, les militantes se mobilisent de nouveau contre l'alcoolisme et la prostitution, ainsi que pour de meilleures conditions de travail et de salaire des femmes. Durent les deux dernières années du conflit, elles reposent publiquement la question du droit de vote. Plus encore, elles valorisent la participation des femmes à l'effort de guerre, pensée comme une façon de prouver les compétences féminines et de forcer les portes de la citoyenneté. Même les turbulentes suffragettes britanniques de la Women's Social and Political Union agissent en ce sens et affichent un fort patriotisme.

La plupart des féministes suspendent également l'internationalisme d'avant-guerre. C'est notamment le cas dans les pays envahis, puis occupés par les troupes allemandes : Belgique et France. Dès le 12 août, la présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), Marguerite de Witt-Schlumberger, qui a cinq fils mobilisés, diffuse une circulaire sur l'attitude à avoir, excluant toute manifestation féministe contre la guerre. Le mois suivant, elle décrit dans *Jus Suffragii* la situation des femmes françaises confrontées au drame des réfugiés qui affluent de Belgique et du Nord envahi et elle maudit les agresseurs. De son côté, Julie →

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

→ Siegfried, présidente du CNFF, appelle également les Françaises, le 25 août, à faire leur devoir et à être solidaires des combattants. La majorité des féministes françaises adhèrent, comme la majorité des socialistes, à l'Union sacrée, partageant l'idée que la France est engagée dans une guerre défensive et une guerre du droit contre la barbarie allemande, idée confortée par les violences perpétrées pendant l'invasion : exécutions de civils, viols, destructions par le feu… En conséquence, comme l'écrit, le 19 décembre 1914, Jane Misme, directrice du journal *La Française*, il ne peut y avoir de paix sans victoire sur les empires centraux. D'autre part, *« tant qu'il y aura la guerre, les femmes de l'ennemi seront aussi l'ennemi »*, et non plus nos sœurs en combats féministes.

Organisé par des suffragistes néerlandaises et Jane Adams, états-unienne réformatrice et pacifiste, le congrès, qui se tient à La Haye du 28 avril au 1er mai 1915, illustre et réactive le clivage que la guerre a introduit entre les féministes : entre celles issues de pays neutres ou belligérants mais aussi, dans les pays en guerre, entre une majorité devenue nationaliste et une minorité restée pacifiste. Début mars avait paru dans *Jus Suffragii* un appel aux femmes de toutes les nations à se réunir pour réfléchir aux conditions d'une paix future et obtenir dans l'immédiat une trêve. Les féministes françaises du CNFF, de l'UFSF et de la Ligue française pour le droit des femmes (LFDF) refusent de s'y associer et de siéger, disent-elles, aux côtés de femmes qui n'ont pas désavoué les crimes de leurs gouvernements et de leurs armées. Elles s'affirment pacifistes, mais dénoncent le fait qu'il n'est pas prévu de discuter

> ***« Les femmes de l'ennemi seront aussi l'ennemi. »***

ET APRÈS ?

Des clivages qui perdurent pendant la Seconde Guerre mondiale

Ce que la Seconde Guerre mondiale fait aux féministes est une question peu abordée par les recherches historiques. Ces dernières interrogent plus volontiers la place et les rôles qu'ont tenus les femmes dans la Résistance. De son côté, l'histoire des féminismes, envisagée comme une succession de vagues militantes, a longtemps clos la première à la fin des années 1930. Néanmoins, les travaux sur les pacifismes et les approches biographiques – dictionnaires ou monographies – permettent d'avancer quelques éléments, ici à propos des Françaises.

Face à la montée des tensions et aux agressions d'Hitler, faut-il défendre la paix ou la liberté ? Comme l'ensemble des pacifistes, les militantes françaises de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) se divisent : certaines revendiquent un pacifisme intégral et scissionnent en septembre 1938 pour adhérer à la Ligue des femmes pour la paix ou à la Ligue internationale des combattants de la paix, telles Camille Drevet ou Jeanne Mélin, qui allait soutenir le régime de Vichy ; d'autres choisissent l'antifascisme comme Gabrielle Duchêne, qui a fondé dès 1934 une section française du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme. Marguerite Thibert, fonctionnaire internationale à Genève et amie de C. Drevet, ne la suit pas dans ses choix et use de ses réseaux pour venir en aide à des Juives allemandes, autrichiennes et tchèques. De Montréal, où elle suit dans son exil de guerre le Bureau international du travail, elle est proche de la France libre. Sa meilleure amie, Marie-Louise Puech, met tout en œuvre pour aider et protéger des intellectuelles étrangères réfugiées en France, dont des femmes juives. Pour Cécile Brunschvicg et son mari, menacés par la Gestapo, il faut fuir et se cacher. Après guerre, la militante, qui disparaît en octobre 1946, relance *La Française* et l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF). Elle accompagne également les premiers pas de la Fédération démocratique internationale des femmes… ● F.T.

À LIRE

- **Dictionnaire des féministes. France 18e-21e siècle**
  Christine Bard et Sylvie Chaperon (dir.), Puf, 2017.
- **« Féministe d'abord » : Cécile Brunschvicg (1877-1946)**
  Cécile Formaglio, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- **Une traversée du 20e siècle. Marguerite Thibert, femme engagée et fonctionnaire internationale**
  Françoise Thébaud, Belin, 2017.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

des causes de la guerre – à leurs yeux le militarisme et l'impérialisme allemands. Elles considèrent tout arbitrage ou idée de paix comme prématurés, alors que les Allemands occupent la Belgique et le Nord-Est de la France.

« À l'Antigone éternelle »

Le congrès de 1915, qui donne naissance à un Comité international des femmes pour la paix permanente – devenu en 1919 la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL) –, élabore un ensemble de vœux. Des émissaires envoyées dans toute l'Europe les diffusent : arbitrage obligatoire en cas de conflit, respect des nationalités, éducation pacifiste des enfants, droit de vote des femmes. Il rassemble environ 800 Néerlandaises, 47 États-uniennes, 28 Allemandes du groupe radical d'Anita Augspurg, 16 Suédoises, 12 Norvégiennes, 3 Belges et 3 Britanniques dissidentes, 2 Canadiennes, et même une Italienne, mais aucune Française. Cependant, quelque temps plus tard, des Françaises se rallient à ce programme et fondent une section du Comité international, dite de la rue Fondary, du nom du lieu de résidence de Gabrielle Duchêne, qui l'anime. Le groupe rassemble tout au plus une centaine de militantes, dont Jeanne Halbwachs et Madeleine Rolland, la sœur de l'écrivain Romain Rolland. Ce dernier est sollicité par l'AISF pour publier, en mai 1915 dans *Jus Suffragii*, un appel aux femmes intitulé « À l'Antigone éternelle ». Fin 1915, les militantes publient une brochure adressée aux instituteurs, aux parlementaires et aux ministres. Avec beaucoup de précautions, *Un devoir urgent pour les femmes* dit craindre *« le crime d'une guerre prolongée sans utilité »* et émet le vœu que les gouvernements alliés formulent leurs conditions de paix et ne rejettent pas les propositions faites ou à venir. La réaction est violente : perquisitions, calomnies dans les journaux, exclusion du CNFF de G. Duchêne qui en dirigeait la section « Travail » et qui est désormais qualifiée de féministe au service de Guillaume – l'empereur d'Allemagne. D'autres figures de féministes pacifistes peuvent également être citées : la libertaire Marcelle Capy, auteure en 1916 d'*Une voix de femme dans la mêlée*, zébré par la censure ; Madeleine Vernet, fondatrice en 1917 de l'organe militant *La Mère éducatrice* ; l'institutrice syndicaliste Hélène Brion, traduite en conseil de guerre pour défaitisme en mars 1918. Et si l'on évoque les femmes socialistes, l'intransigeante Louise Saumoneau, peu tendre envers la gent féminine.

A.R. Coster/Tropical Press Agency/Getty

Londres, octobre 1918. Sur Trafalgar Square, au cours de la *Feed the Guns Week*, une femme, May Taylor, harangue la foule pour l'inciter à acheter des bons de guerre.

À la Sorbonne en février 1917, J. Siegfried, qui s'exprime au nom des grandes associations féminines françaises, souligne une fois de plus que *« la France combat pour le triomphe du droit, de la justice et pour assurer la paix du monde »*. Elle ajoute : *« Si vos cœurs aspirent à la paix, nos consciences nous le défendent aujourd'hui. »* Comme d'autres féministes, elle œuvre depuis 1915 au sein de la Croisade des femmes françaises et du Service de propagande française chez les neutres, usant des liens internationaux antérieurs pour assurer un travail de fourmi diplomatique sur l'opinion publique étrangère.

Les clivages de guerre laissent des traces, conduisant parfois à la scission de telle ou telle organisation, au Royaume-Uni par exemple. La réconciliation entre sœurs de pays qui ont été ennemis est impossible en 1919 où les Françaises n'invitent que les organisations des ex-États alliés, pour faire entendre la voix des femmes lors de la conférence de la paix. Elle s'amorce en marge du congrès de l'AISF à Genève en 1920, une Allemande et une Autrichienne ayant accepté de dénoncer les atrocités commises pendant la guerre. ●

À LIRE

- **« How the international women's organizations and their allied affiliates "Entered" the war, 1914-1915 »**
  Karen Offen, *in* Robert Frank et Catherine Horel (dir.), *Entrer en guerre, 1914-1918 : des Balkans au monde. Histoire, historiographies, mémoires*, Peter Lang, 2019.
- **Worlds of Women. The making of an international women's movement**
  Leila Rupp, Princeton University Press, 1997.
- **« Le féminisme à l'épreuve de la guerre »**
  Françoise Thébaud, *in* Rita Thalmann (dir.), *La Tentation nationaliste, 1914-1945*, Deux temps, 1990.
- **Les Femmes au temps de la guerre de 14**
  Françoise Thébaud, Payot, 2013.
- **Pazifismus in der internationalen Frauenbewegung 1914-1920**
  Annika Wilmers, Klartext Verlag, 2008.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Conseil national des femmes françaises, le temps de la réforme

Créé au début du 20e siècle, le Conseil national des femmes françaises a fédéré de nombreuses associations et relayé les revendications pour les femmes auprès des hommes politiques.

États généraux du féminisme, à Paris, le 14 février 1929.

Agence Meurisse/BnF

Le Conseil national des femmes françaises (CNFF) existe depuis 1901. Il s'agit d'une fédération d'associations, affiliée à une organisation internationale : le Conseil international des femmes (CIF, encadré p. 26). Les trois fondatrices du CNFF sont protestantes : Isabelle Bogelot (présidente d'honneur), Sarah Monod (présidente jusqu'en 1912) et Julie Siegfried (vice-présidente puis présidente de 1912 à 1922). Leur objectif est de regrouper le maximum d'associations. Pour ce faire, le conseil utilise différents moyens de propagande : articles dans la presse généraliste et

ANNE COVA
Chercheure en histoire contemporaine à l'Institut des sciences sociales de l'université de Lisbonne. Elle a dirigé l'ouvrage *Histoire comparée des femmes* (ENS, 2009).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Première réunion du comité exécutif du Conseil international des femmes, en 1888 à Washington D.C.

Library of Congress/Corbis/VGC/Getty

spécialisée, brochures, conférences, congrès, enquêtes, pétitions et tracts. À partir de 1909, le CNFF produit un bulletin mensuel intitulé *L'Action féminine*.

Le CNFF se déclare apolitique et neutre, suivant le modèle du CIF. Ces principes sont à double tranchant : s'ils leur permettent de fédérer un nombre important d'associations, ils peuvent aussi être un frein en privant d'éventuels soutiens d'associations de femmes liées à des partis politiques ou à des religions telle la Ligue féminine d'action catholique française qui compte, en 1939, deux millions d'adhérentes (1). Quoi qu'il en soit, en France, en 1901, le CNFF parvient à fédérer la majorité des associations féministes et des groupes de femmes, ce qui porte dès le début le nombre total de ses membres à 28 000 (2). Ce nombre s'élève d'après le CNFF jusqu'à 200 000 en 1939 et marque son apogée (3).

Contre le code napoléonien

Le CNFF veut *« améliorer le sort de la femme au point de vue éducatif, économique, social, philanthropique ou politique »*. Vaste programme calqué sur celui du CIF dont l'originalité réside dans le fait que *« c'est la seule association qui défend un programme universel et particulièrement large* (4) *»*. Les revendications du CNFF sont très nombreuses et concernent les droits civils, politiques et sociaux des femmes. Le centenaire du code civil en 1904 est l'occasion de protester contre ce code napoléonien qui traite les femmes en mineures et influence d'autres codes civils en dehors de l'Hexagone (notamment en Italie avec le code Pisanelli de 1865 et au Portugal avec le code Seabra de 1867). La question de l'éducation des femmes est également le cheval de bataille du CNFF ainsi que celle de leur droit au travail et à la protection de la maternité. Les intitulés de ses sections sont révélateurs de la diversité des préoccupations : assistance, hygiène, éducation, législation, paix, suffrage, travail, *« suppression de la double morale et de la traite des femmes »*, cinéma, →

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

En haut de gauche à droite : Mmes Eugénie Weill ; de Corlieu ; Mlles Tollay ; Louise Thuliez ; Mme Brunschvicg ; Mme Violet ; Mlle Huguette Godin ; Paule Herfort ; Mme Malaterre-Sellier ; Mlle Alice La Mazière ; Claire de Pratz ; Huguette Garnier ; Auché Viollis ; Sellier ; Blanche Vogt.

En bas de gauche à droite : Mme Marx Lazard ; Mlle Zanta ; Mmes Robert Mourod ; Fonsèque ; Jane Misme ; Avril de Sainte-Croix ; Pichon-Landry ; Legrand-Falcot ; Chevalier-Maresco ; Bouviers ; Marguerite Durand.

Revue mondaine illustrée/Wikicommons

États généraux du féminisme, à Paris en 1929.

→ radio, presse, lettres et arts. La stratégie adoptée se veut réformiste : le CNFF recherche le soutien des hommes politiques. Il parvient à agir sur la législation en entretenant des relations étroites avec certains parlementaires et en fonctionnant comme un groupe de pression. Une caractéristique du CNFF est son pragmatisme et son souhait de procéder par étapes. Il est un interlocuteur reconnu auprès des pouvoirs publics : la participation de personnalités politiques à ses congrès l'atteste. Le Conseil fonctionne comme un lien entre la société civile et l'État, pendant une période où les Françaises n'ont pas le droit de vote, droit qu'elles n'obtiendront que tardivement, en 1944. Des conflits surgissent sur cette question du droit de vote des femmes lors d'un congrès du CIF qui se tient à Berlin en 1904. Il en résulte la création de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes (AISF) qui, comme son nom l'indique, se concentre sur l'obtention du droit de vote des femmes et se développe séparément du CIF, même si pendant l'entre-deux-guerres il est question, sans succès, de les fusionner

Le CNFF a influencé dans les coulisses de la politique la promulgation de diverses lois en faveur des droits des femmes en France : libre disposition de leurs salaires pour les femmes mariées (1907) ; protection de la maternité (1909 et 1913) ;

REPÈRE

Une alliance internationale

Fondé à Washington, en 1888, afin de commémorer le quarantième anniversaire de la convention sur les droits des femmes de Seneca Falls, le Conseil international des femmes (CIF) entend *« stimuler un sentiment internationaliste parmi les femmes à travers le monde »*. Jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, il réussit à rallier progressivement un nombre conséquent de conseils nationaux de femmes. À la fin du 19e siècle, les premiers conseils affiliés au CIF proviennent des États-Unis (1888), du Canada (1893), de l'Australasie (1896) et dans une vision élargie de l'Europe du Nord : de l'Allemagne (1897), du Royaume-Uni et de la Suède (1898), du Danemark et des Pays-Bas (1899). Ce n'est qu'au début du 20e siècle, que le CNFF (précédé par l'Argentine, en 1900) est créé en France et s'affilie à l'organisation internationale du CIF, ce qui lui donne d'emblée force et légitimité. La longévité du CIF est remarquable étant donné qu'il perdure encore aujourd'hui, tout comme le CNFF. ● A.C.

À LIRE

● **« Approche historique comparée des féminismes internationaux (France, Italie et Portugal, 1888-1939) : le cas des conseils nationaux de femmes »**
Anne Cova, *in* Karine Bergès *et al.* (dir.), *Résistantes, militantes, citoyennes. L'engagement politique des femmes aux 20e et 21e siècles*, Presses universi taires de Rennes, 2015.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

recherche de la paternité (1912) ; les femmes peuvent être tutrices et devenir membres des conseils de famille (1917), etc. Vigilant, le CNFF ne cesse de se préoccuper de l'application des lois et d'en dénoncer les lacunes.Dès août 1914, le CNFF participe activement à l'organisation de la mobilisation des femmes en faveur de l'union sacrée et aux œuvres de guerre, espérant une fois le conflit achevé, obtenir des droits pour les femmes dont le droit de vote.

Le CNFF et CIF centenaires et pérennes

Ghénia Avril de Sainte-Croix prend la présidence du CNFF en 1922. Pendant les années 1920-1930, le CNFF organise à plusieurs reprises les états généraux du féminisme à Paris. L'objectif est de *« hâter l'obtention du suffrage »* des femmes (5). Ceux de 1929 remportent un grand succès avec plus de 240 associations représentées. Le comité d'honneur comprend 80 % d'hommes, ce qui montre bien la recherche de soutiens masculins. Les états généraux se caractérisent par leur pluralisme et la stratégie réformiste culmine. Cependant, la période de l'entre-deux-guerres est marquée par la crise économique : les femmes sont accusées de prendre le travail des hommes ; une campagne est lancée pour les renvoyer dans leurs foyers. Dans un tel contexte, le CNFF se fait le défenseur du droit des femmes à travailler hors de chez elles, en même temps qu'il réclame des aides à l'État pour que les femmes qui souhaitent rester à la maison puissent le faire. Le CNFF contribue également au vote de la loi sur la suppression de l'incapacité civile des femmes mariées (1938), tout en dénonçant l'expression lourde de conséquences : *« Le mari est le chef de la famille. »*

En 1932, Marguerite Pichon-Landry devient présidente du CNFF, mais la pérennité de son action est mise à mal pendant les années noires de Vichy et la présidente du CNFF s'engage dans la Résistance. À l'heure actuelle, le CNFF et le CIF sont plus que centenaires – respectivement 120 ans et 133 ans – et continuent d'œuvrer en faveur des droits des femmes. ●

(1) Anne Cova, *« Au service de l'Église, de la patrie et de la famille ». Femmes catholiques et maternité sous la IIIe République*, L'Harmattan, 2000.
(2) Laurence Klejman et Florence Rochefort, *L'Égalité en marche. Le féminisme sous la IIIe République*, Presses de la FNSP, 1989.
(3) Christine Bard, *Les Filles de Marianne. Histoire des féminismes, 1914-1940*, Fayard, 1995.
(4) Els Flour, « Survol d'un siècle et demi d'histoire », *in* Éliane Gubin et Leen Van Molle (dir.), *Des femmes qui changent le monde. Histoire du Conseil International des femmes*, Racine, 2005.
(5) Anne Cova, *Maternité et droits des femmes en France, 19e-20e siècles*, Economica, 1997.

SCIENCES HUMAINES

ABONNEZ-VOUS

OPTION HORS-SÉRIE
12 € SEULEMENT* !
PRIX UNIQUE TOUTES DESTINATIONS

Choisissez votre formule
2 numéros hors-série/an
* Cette option est strictement réservée aux abonnés.

ABONNEMENT 1 an Entourez le tarif choisi	Simple 11 mensuels	Complet 11 mensuels + 4 GDSH
PARTICULIER FRANCE	48 €	65 €
ÉTUDIANT FRANCE Sur justificatif de la carte d'étudiant en cours de validité.	41 €	55 €
INSTITUTION ET PAYS ÉTRANGERS (Entreprise, administration, association, bibliothèque).	58 €	82 €

PAR AVION ajouter : 7 € pour un abonnement simple - 10 € pour un complet

Cochez les cases correspondantes :
☐ OUI, je m'abonne à Sciences Humaines au prix de _____ €
☐ OUI, j'ajoute l'option Hors-Série au prix de _____ €
☐ OUI, je choisis l'acheminement par avion au prix de _____ €

En retournant ce formulaire, vous acceptez que *Sciences Humaines* responsable de traitement, utilise vos données personnelles pour les besoins de votre commande, de la relation Client et d'actions marketing sur ses produits et services. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse https://www.scienceshumaines.com/politique-confidentialite ou écrivez à notre Délégué à la protection des données à *Sciences Humaines* BP 256 – 89004 Auxerre Cedex ou dpo@scienceshumaines.fr

Je règle aujourd'hui la somme de _____ €
☐ Par chèque (bancaire ou postal) à l'ordre de Sciences Humaines
☐ Par Carte bancaire
Expire le
Cryptogramme (3 derniers chiffres CB)
Date et signature obligatoires
☐ Par Virement La Banque Postale
IBAN : FR94 2004 1010 0405 2259 4A02 558 - BIC : PSSTFRPPDIJ

Mes coordonnées :
Nom Prénom
Société
Adresse
CP Ville
Pays
Courriel
Profession/Cycle et filière (pour les étudiants)

À compléter et à retourner avec votre règlement dans une enveloppe NON AFFRANCHIE à l'adresse :
Sciences Humaines - Libre Réponse 60 546 - 89 019 Auxerre Cedex
Depuis l'étranger à retourner dans une enveloppe AFFRANCHIE à l'adresse :
Sciences Humaines - BP 256 - 89 0104 Auxerre Cedex France

Abonnez-vous par téléphone au 03 86 72 07 00 - Code GD63

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Galerie de portraits

[1824-1911]

Léon Richer

Défenseur des droits civils féminins

Né dans un milieu aisé, Léon Richer se destine au notariat, mais des soucis financiers le conduisent à rester clerc de notaire pendant une quinzaine d'années. Il devient ensuite journaliste. Franc-maçon, il écrit des articles en faveur des droits des femmes. À partir de 1866, il donne des conférences sur l'émancipation féminine au Grand Orient de France.

Bibliothèque nationale de France

En 1869, L. Richer crée le journal *Le Droit des femmes*. Le titre lui permet de diffuser ses idées féministes et de rassembler des volontaires, par exemple l'écrivaine André Léo. Il fonde avec son épouse l'Association pour le droit des femmes qui devient en 1874, la Société pour l'amélioration du sort des femmes (SASF).

En 1878, il organise le premier Congrès international du droit des femmes. Plus de 600 féministes y participent, regroupant onze nationalités (française, anglaise, allemande, américaine, italienne…). Les cinq ateliers organisés sur le divorce, le travail des femmes ou encore l'instruction comptent une bonne moitié d'hommes. Le droit de vote des femmes n'est pas traité, alors que la suffragiste Hubertine Auclert, membre de la SASF, avait prévu d'intervenir sur le sujet.

CHLOÉ RÉBILLARD
Journaliste scientifique.

En effet, bien qu'il y soit favorable, L. Richer considère que le contexte n'est pas propice : la société n'est pas prête selon lui, et il craint par-dessus tout le vote réactionnaire féminin. Son expérience professionnelle de notaire l'a sensibilisé aux injustices du code civil napoléonien et il estime qu'il faut revendiquer en priorité des droits civils pour les femmes (divorce, instruction…). En 1883, il publie *Le Code des femmes*, une étude pour réformer le code civil et le rendre plus égalitaire. En 1889, à l'occasion de l'exposition internationale, il organise un second Congrès international du droit des femmes.

De plus en plus contesté par les féministes pour son hégémonisme et sa politique de « petits pas », il quitte la présidence de la SASF en 1878 et passe la main à Maria Deraismes.

[1828 - 1894]

Maria Deraismes

Égalitariste intégrale

Philosophe et intellectuelle, Maria Deraismes est née dans une famille de commerçants où elle a reçu une sérieuse éducation. Restée célibataire toute sa vie, elle hérite avec sa sœur de la fortune parentale. En 1866, Léon Richer lui demande d'intervenir comme conférencière, ce qu'elle accepte. Démarre alors un parcours militant commun. Elle contribue à la plupart des actions entreprises par L. Richer en faveur des droits des femmes et prend même la tête de la SASF en 1878, lorsque ce dernier l'abandonne.

DR

Dans ses écrits, M. Deraismes s'attache à démontrer l'androcentrisme des philosophes, des scientifiques, des politiques et du sens commun. Elle dénonce les représentations stéréotypées des femmes dans les romans et les pièces de théâtre. La féministe fustige l'expression *« Tue-la ! »* employée dans la pièce *La Femme de Claude* d'Alexandre Dumas fils au sujet de la femme adultère (1873) ou encore l'attachement d'Émile Zola aux physiologistes malgré leurs visions dépréciatives du cerveau féminin. M. Deraismes milite pour l'égalité des sexes dans tous les domaines. Elle reste attachée durant toute sa vie à la défense de ce principe sans aucune restriction, bien davantage que L. Richer.

[1848-1914]

Hubertine Auclert

La militante suffragiste

Wikicommons

Née en 1848 dans une famille républicaine aisée, Hubertine Auclert reçoit une éducation très pieuse. Révoltée par les injustices en général, elle s'engage lors de la guerre de 1870 pour récolter des fonds pour les soldats et les victimes de la variole. Elle découvre les actions de Léon Richer et Maria Deraismes en lisant la presse et décide de les rencontrer. Ils la nomment secrétaire de leur journal. H. Auclert se familiarise alors avec les questions féministes et développe rapidement ses propres réflexions. Elle s'engage pour les droits politiques de ses contemporaines : pour le vote et, surtout, l'éligibilité. Plus encore que le vote, l'éligibilité permettrait aux femmes, selon elle, d'élaborer des lois qui ne seraient plus uniquement favorables aux hommes.

Cette position la conduit à rompre avec L. Richer et M. Deraismes qui préfèrent concentrer les actions sur la conquête des droits civils. H. Auclert les qualifient de *« vieille école »* et se veut la représentante d'une *« jeune école »*.

Pour donner un écho à ses revendications, elle entreprend des actions symboliques. Par exemple, elle refuse de payer ses impôts en 1880 afin d'attirer l'attention sur les inégalités de droits. Pour elle, si *« français ne signifie pas française devant le droit, il signifie française devant l'impôt »*. Elle profite de la tribune que lui offre le procès qui s'ensuit pour interpeller l'opinion publique.

En 1908, elle renverse une urne lors des élections municipales pour protester contre l'exclusion des femmes du scrutin. En 1912, elle se présente lors d'élections législatives et obtient 590 voix, qui ne comptent pas puisque les femmes ne peuvent pas être élues. Elle décède en 1914, trente ans avant l'ouverture des droits politiques aux femmes en France. L'historienne Nicole Cadène a récemment retrouvé son journal et l'a fait éditer.

[1824-1900]

André Léo

L'écrivaine universaliste

Née dans une famille de notables ruraux, André Léo, de son vrai nom Léodile Béra, ambitionne de devenir écrivaine. Pour ce faire, elle prend le pseudonyme masculin d'A. Léo, provenant de la juxtaposition des prénoms de ses fils jumeaux.

Proche des socialistes, André Léo écrit pendant quelques années dans le journal *Le Droit des femmes,* créé par Léon Richer, avant de s'en éloigner en 1870. Pendant la Commune de Paris en 1871, A. Léo s'insurge contre les dirigeants qui selon elle entendent faire *« la révolution sans les femmes »*. Après la défaite, elle s'exile en Suisse, puis en Italie et revient en France en 1885. Elle continue d'écrire des essais et des articles défendant l'égalité. C'est là l'originalité de la pensée d'A. Léo par rapport à ses camarades contemporaines : universaliste, elle ne combat pas pour le « droit des femmes » mais pour des droits qui s'appliqueraient de la même manière aux deux genres. Le seul destin commun qu'elle trouve aux femmes, c'est celui de l'expérience de la domination masculine. Bien avant Simone de Beauvoir, elle postule que les différences entre « féminin » et « masculin » ne sont que des constructions.

Bibliothèque nationale de France

→

[1830-1905]

Louise Michel

L'anarchiste

Fille illégitime d'un châtelain et de sa domestique, Louise Michel est une des figures majeures de l'anarchisme en France au 19e siècle. Elle a reçu une instruction solide et devient institutrice. Cette vocation se retrouve dans ses combats, puisqu'elle lutte toute sa vie pour l'instruction des filles : *« Je n'ai jamais compris qu'il y eut un sexe pour lequel on cherchât à atrophier l'intelligence »*, explique-t-elle.

Wikicommons

Son féminisme est indissociable de ses luttes sociales. *« Esclave est le prolétaire, esclave entre tous est la femme du prolétaire. »* Elle vise l'égalité dans tous ses combats : entre les femmes et les hommes tout comme entre les classes sociales. Durant la Commune de Paris, elle s'intéresse aux réformes sur l'instruction, combat en uniforme de garde national sur les barricades, puis au cimetière Montmartre pendant la semaine sanglante du 21 au 28 mai 1871.

Elle est jugée pour sa participation active à la Commune et réclame pendant son procès la peine de mort, à l'égal des hommes : *« Vous êtes des hommes, et moi, je ne suis qu'une femme, et pourtant je vous regarde en face. »* Elle est déportée en Nouvelle-Calédonie et donne des cours aux Kanaks. À son retour en France, en 1880, elle se revendique anarchiste et popularise le drapeau noir. Elle soutient les candidatures de féministes aux élections, sans y mettre son propre nom car, fidèle à son courant politique, elle est contre le vote.

[1864 -1936]

Marguerite Durand

La journaliste

D'abord actrice puis journaliste, Marguerite Durand découvre le féminisme alors qu'elle couvre pour le journal *Le Figaro* le Congrès féministe international en 1896. Elle est conquise par les discours et fonde *La Fronde* en 1897, un journal féministe entièrement fait par des femmes, depuis l'ouvrière typographe jusqu'à la directrice de presse. Elle le justifie : *« Si un seul homme eût fait partie de la maison, même dans l'administration, on eût dit que le journal était fait dans les coulisses par des hommes et que les femmes signaient seulement. »*

Voulant faire la démonstration de la compétence de ses consœurs, elle se distingue par là des autres journaux féministes. M. Durand doit d'ailleurs jouer d'habileté pour y parvenir, notamment trouver un moyen de contourner la loi de 1892 qui interdit le travail de nuit des femmes ou encore obtenir des autorisations spéciales pour les journalistes femmes qui n'ont pas le droit de se rendre dans certains lieux à l'époque comme la Bourse ou l'Assemblée nationale.

M. Durand s'intéresse particulièrement aux questions du travail féminin. Après l'arrêt de la parution de *La Fronde* en 1905, elle fonde en 1907 un Office du travail féminin pour promouvoir ses combats, le syndicalisme et l'égalité de salaire. Elle défend aussi la cause du suffrage féminin et milite pour les droits politiques des femmes. Elle adhère au Parti républicain-socialiste dans les années 1920 et se présente sur ses listes en 1927.

Dans les dernières années de sa vie, elle se consacre à des travaux intellectuels, obtient son admission à la Maison des journalistes dont les femmes étaient jusque-là exclues et fonde une bibliothèque consacrée aux femmes. Cette dernière existe toujours aujourd'hui : elle se situe dans le 5e arrondissement de Paris.

Wikicommons

[1874 – 1939]

Madeleine Pelletier

La femme médecin précurseure

Agence Rol/Wikicommons

Issue d'une famille modeste, Madeleine Pelletier quitte l'école à 11 ans, mais poursuit ses études en candidate libre. Elle passe le baccalauréat en 1897, diplôme qu'elle obtient avec la mention « très bien », puis elle intègre des études de médecine grâce à une bourse et se passionne pour la psychologie. Exclue du concours de l'internat des asiles en raison de son sexe, elle se rebelle et lutte pour être admise. Le journal *La Fronde* la soutient. Elle obtient gain de cause et devient la première femme médecin en psychiatrie en 1904.

Adhérente à la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO, ancêtre du Parti socialiste), elle milite pour que l'organisation soutienne le droit de vote des femmes. En 1907, lors de la première Conférence internationale des femmes socialistes à Stuttgart, c'est elle qui fait adopter la résolution suivante : *« Les partis socialistes de tous les pays ont le devoir de lutter énergiquement pour l'introduction du suffrage universel des femmes. »* Elle est candidate aux élections législatives et municipales en 1910 et 1912, toujours pour la SFIO. Lors de la formation du Parti communiste au Congrès de Tours, elle y adhère, mais le quitte en 1925.

Dans ses écrits, elle défend que c'est le milieu social qui éduque à devenir femme, ce qu'elle nomme « le sexe psychologique ». Selon M. Pelletier, dès l'enfance, on apprend à la fille à être *« une esclave, une servante à tout faire »*. La féministe milite pour que les femmes puissent devenir des individus indépendants et ne soient plus asservies à la maternité. Elle défend donc l'avortement. Très en avance sur son temps, elle ne vise pas l'égalité entre les sexes mais le dépassement des catégories « homme » et « femme » : elle veut être reconnue comme un individu, et au sein de la lutte comme une camarade sans que son sexe soit pris en compte.

[1865-1952]

Jeanne Bouvier

L'ouvrière féministe

Jeanne Bouvier travaille dès l'âge de 11 ans dans une fabrique de soie pour venir en aide à sa mère qui élève seule ses trois enfants. Bonne à tout faire, puis ouvrière dans la confection à Paris, elle devient militante syndicale à la Confédération générale du travail (CGT) suivant les conseils d'une fidèle lectrice du journal *La Fronde*. Elle représente la CGT lors du premier Congrès international du travail à domicile à Bruxelles en 1910, puis est nommée au sein du Conseil supérieur du travail pour réfléchir à une loi octroyant un salaire minimum aux ouvrières à domicile. La loi est votée en 1915. C'est une victoire majeure pour cette féministe dorénavant considérée comme spécialiste du travail à domicile.

J. Bouvier représente de nouveau la CGT lors de la première Conférence internationale du travail à Washington en 1919. Pourtant, quelques années plus tard, en 1923, elle quitte le syndicat jugeant que ce dernier ne s'intéresse pas assez aux ouvrières.

Dans les années 1920, elle devient historienne des femmes de sa condition et publie ses mémoires ainsi que des livres sur les lingères, les postières et les femmes pendant la Révolution. Celle qui a dû abandonner jeune des études pour lesquelles elle était douée met à profit sa plume pour que les femmes modestes puissent vivre décemment. J. Bouvier consacre sa vie à cette cause, jusqu'à son décès en 1952. ●

Wikicommons

À LIRE

- **Les Féministes de la première vague**
  Christine Bard (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2015.
- **Le Dictionnaire des féministes. France, 18e-21e siècle**
  Christine Bard et Sylvie Chaperon (dir.), Puf, 2017.
- **Journal d'une suffragiste**
  Hubertine Auclert, Gallimard, coll. « Folio », 2021.

DEUXIÈME PARTIE

Des années 1950

1949

Le Deuxième sexe de Simone de Beauvoir conteste les discours sur la nature féminine en professant : « On en naît pas femme, on le devient ».

La loi Neuwirth autorise la contraception.

1967

1968

Mai et juin, manifestations et grèves dans les milieux étudiants et salariés.

Naissance du Mouvement de libération des femmes (MLF) en France.

1970

1971

Manifeste des 343 dans lequel des femmes, dont certaines célèbres, déclarent publiquement avoir avorté.

aux années 1980

1972

Création des Éditions des femmes et ouverture de la première librairie des femmes à Paris.

1974

La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

1979

L'ONU lance la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW), signée par de nombreux pays et l'Union européenne.

1981

Création du ministère des Droits de la femme, dirigé par Yvette Roudy.

1982

Lois pour le remboursement de l'IVG et sur l'égalité salariale en France ; premier colloque de recherches sur les femmes et les études féministes à Toulouse.

Mai 68, une occasion manquée ?

Les manifestations et les grèves de 1968 n'ont pas permis d'obtenir de nouveaux droits pour les femmes, mais les féministes s'y sont forgé une solide expérience militante, utile quelques années plus tard.

Richar Frieman-Phelps/Gamma-Rapho/Getty

Manifestation féministe en faveur de l'avortement et de la contraception, à Paris en 1972.

Les événements de 1968 ont-ils fait progresser le féminisme ? La réponse est loin d'être univoque. Car l'aspiration à l'égalité hommes-femmes, portée par des voix pionnières, a eu du mal à se faire entendre dans le concert des revendications.

Les femmes sont partout en 1968. De plus en plus nombreuses à suivre des études dans l'enseignement supérieur, elles représentent 45,5 % des effectifs totaux et 67 % de ceux des facultés de lettres. Elles sont au cœur du mouvement de contestation étudiant. Sur le campus de Nanterre, elles occupent avec leurs camarades la tour administrative le 22 mars et affrontent les forces de l'ordre dans le Quartier latin à partir du 3 mai. Elles sont présentes dans les universités

BIBIA PAVARD
Maîtresse de conférences en histoire à l'université Paris-II et membre de l'Institut universitaire de France. Elle a publié, avec Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours avec* (La Découverte, 2020).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

et les lycées occupés partout en France. Ce ne sont pourtant pas ces images qui ont été retenues par la postérité. Ce n'est que récemment qu'ont été redécouvertes les images de femmes en action jetant des pavés et bravant la police. Et pour cause : ce sont leurs collègues masculins qui tiennent les mégaphones et marchent en tête des manifestations. Les femmes se cantonnent à des rôles d'exécutantes et à des tâches qui leur sont traditionnellement dévolues : le soin aux blessés, le ménage dans les locaux occupés, la préparation des repas, la rédaction des tracts à la machine à écrire.

Les travailleuses sont aussi nombreuses à se mettre en grève. Vendeuses dans les grands magasins, enseignantes et ouvrières grossissent les rangs de la révolte sur les conditions de travail. Les femmes, traditionnellement moins syndiquées, surprennent par leur participation en nombre, notamment dans les secteurs les plus féminisés. Mais dans les usines occupées, même quand les femmes sont majoritaires, ce sont des hommes qui sont envoyés par les syndicats pour diriger l'action. Aucune femme ne s'assoit à la table des négociations de Grenelle et c'est donc entre hommes que se décide l'avenir des travailleurs.

Jean-Pierre Tarbat/Gamma-Rapho/Getty

Émeute, rue Saint-Jacques à Paris, le 6 mai 1968.

La vie des femmes transformée

Les femmes sont donc les invisibles d'événements qui pourtant bouleversent la vie de nombreuses d'entre elles. Les occupations et les grèves constituent autant de moments suspendus où les possibles s'ouvrent. Mai et juin prolongent et amplifient les multiples manières de contester le contrôle exercé au sein de la famille, à l'école ou en entreprise. Les jeunes femmes, plus surveillées habituellement que leurs congénères masculins, expérimentent une liberté à laquelle elles ont parfois du mal à renoncer ensuite. Porter des collants, des minijupes, des pantalons, écouter de la musique rock, se maquiller, sortir dans la rue sont autant d'actes de défiance auxquels s'ajoutent, avec les événements de mai et juin, d'autres formes de rébellions contre les parents, les professeurs ou les patrons. Ces bouleversements sont loin de ne toucher que les jeunes, certaines femmes plus âgées, déjà mariées et mères de famille, voient aussi leurs vies transformées à la suite de leur participation aux événements de 1968. Leur engagement les conduit parfois à rompre avec leurs attaches, à divorcer ou au changer de métier.

La question des femmes n'apparaît pas dans les revendications que l'on retient de mai et juin 1968 alors même qu'un renouveau féministe s'observe dès le milieu des années 1960. Dans le sillage de la publication du *Deuxième Sexe* par Simone de Beauvoir en 1949, des intellectuelles produisent des ouvrages critiques sur la « condition féminine ». La collection « Femmes » dirigée par l'écrivaine engagée Colette Audry, chez Denoël depuis 1964, accueille plusieurs d'entre eux, notamment *La Condition de la Française d'aujourd'hui* en deux tomes écrit par la sociologue Andrée Michel et la philosophe Geneviève Texier ou encore la traduction en français de l'ouvrage de Betty Friedan, *La Femme mystifiée* sur le mal-être des femmes au foyer, revers de l'*American Way of Life*. C. Audry a également participé à la fondation, en 1962, du Mouvement démocratique féminin (MDF) qui a la volonté de faire une union de la gauche au féminin. L'association publie un journal, *La Femme du 20e siècle*, qui affiche le féminisme comme un étendard et soutient la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1965. Ce dernier prône un nouveau 1936 pour les femmes et promet notamment de libéraliser la contraception s'il est élu. C'est finalement sous la présidence de Charles de Gaulle et à l'initiative d'un député gaulliste que la réforme est menée, avec un résultat limité *(encadré p. 36)*. La seconde moitié des années 1960 est marquée par une inflation de la parole des femmes sur leur propre condition. Les médias féminins notamment se font l'écho de leurs problèmes intimes, de l'adultère aux grossesses non désirées en passant par la sexualité sans plaisir. Ménie Grégoire à partir de 1967 sur RTL laisse une large place aux témoignages sur le couple, l'amour et la famille. L'émission d'Éliane Victor *Les Femmes aussi* à partir de 1964 à la télévision filme →

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

➔ les femmes de toutes les conditions sociales dans leur quotidien qui articule vie domestique et professionnelle. Parallèlement, les revendications salariales et d'amélioration des conditions de travail connaissent un renouveau avec la grève des ouvrières de Herstal en Belgique de février à mai 1966 qui réclament *« à travail égal, salaire égal »* et dont le retentissement est énorme en Europe. Malgré cela, en mai et juin 1968, la question de l'égalité femmes-hommes peine à se faire une place. Anne Zelensky et Jacqueline Feldman, membres d'un petit groupe nommé Féminin masculin avenir (FMA), organisent deux conférences à la Sorbonne, l'une sur les femmes et la Révolution et l'autre sur les relations nouvelles du couple pour laquelle elles invitent Évelyne Sullerot, cofondatrice de Maternité heureuse en 1956, devenu Mouvement pour le planning familial en 1960. Le public est au rendez-vous mais ces initiatives restent minoritaires comme l'affirme un tract du Mouvement démocratique féminin adressé aux étudiantes. *« Dans l'immense débat qui s'est instauré à travers le pays, dans la grande remise en cause des structures et des valeurs, aucune voix ne s'élève pour réclamer le changement des rapports entre les hommes et les femmes »*, affirme-t-il sans détour. Du point de vue des féministes gaullistes, les élections législatives anticipées de juin 1968 convoquées par le président de la République sont une occasion pour les femmes de se faire une place : *« Vous avez largement participé aux actions qui viennent de se dérouler dans tous les domaines de la pensée et du monde du travail. Mais vous n'avez pas fait entendre vos propres revendications. Ces élections vous en donnent les moyens »*, estime la Ligue des droits des femmes, organisation qui existe depuis la fin du 19e siècle.

De 1968 au MLF

Après juin 1968, si le mouvement s'essouffle, « l'esprit » contestataire ne dépérit pas. Il se poursuit dans une variété de luttes sociales et politiques à tous les niveaux pour changer la vie et changer le monde. Une nouvelle génération de femmes marquée par la culture révolutionnaire marxiste mais faisant le constat du sexisme des organisations militantes veut conjuguer lutte des

DÉBAT

La révolution sexuelle a-t-elle eu lieu ?

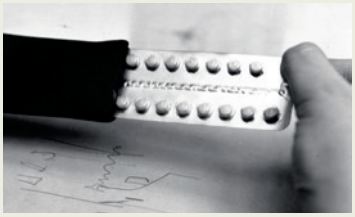

Getty

Plaquette de pilules contraceptives.

La révolution sexuelle, comprise comme une libération des corps et une politisation du plaisir, est souvent présentée comme le premier symptôme et effet de 1968. Comme l'affirme le sociologue Henri Lefebvre dans son cours dispensé à la faculté de Nanterre pendant l'année 1966-1967, la répression de la sexualité est un fondement de la société bourgeoise dont il faut se désaliéner par l'expression libre des pulsions. Une génération d'étudiantes et d'étudiants découvre ainsi les écrits de Wilhelm Reich et Herbert Marcuse qui servent de fondement théorique à leurs pratiques. Ils dénigrent le couple monogame et expérimentent la vie en communauté.

Mais la libération sexuelle est en demi-teinte pour les filles de Mai 68. D'abord parce que l'usage des contraceptifs modernes est loin d'être une réalité largement répandue. Certes, après dix ans de lutte du Mouvement français pour le planning familial, la loi Neuwirth a autorisé leur vente en 1967, mais leur accès est encore entravé par la publication très tardive des décrets d'application (les derniers le seront en 1973) ou la nécessaire autorisation parentale pour les mineures de moins de 21 ans. Le coït interrompu et l'abstinence périodique restent les modes de contraception les plus répandus, le préservatif étant peu utilisé alors. La peur des grossesses non désirées continue à peser sur la sexualité féminine. Les avortements clandestins constituent une épreuve largement partagée avec leur lot de souffrances morales et physiques. Et cela alors même que « la femme libérée » devient une injonction qui pèse sur les jeunes femmes sans qu'une réflexion soit menée sur le plaisir féminin ou la domination dans la sexualité.

Enfin, la vie en communauté et la parentalité repensée, lorsqu'elles sont expérimentées, sont souvent assorties d'une inégale répartition des tâches domestiques… Ces contradictions génèrent des révoltes individuelles chez de nombreuses femmes qui aspirent à plus d'égalité. De la politisation de ces malaises personnels, désormais pensés comme des effets structurels de la domination masculine, émerge le mouvement collectif féministe. ● B.P.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Keystone-France/Gamma-Rapho/Getty

Une étudiante après une manifestation sur le boulevard Saint-Germain à Paris le 6 mai 1968.

classes et lutte féministe. Plusieurs petits groupes se forment à partir de 1968 pour réfléchir ensemble et préparer des actions. Le collectif Féminin masculin avenir devient Féminisme marxisme action, marquant ainsi sa radicalisation, et initie un numéro spécial de la revue *Partisans* publié en 1970 qui clame « Libération des femmes année zéro ». Un autre groupe grossit entre 1968 et 1970. Il réunit entre autres Monique Wittig, écrivaine reconnue, lauréate du prix Médicis en 1964 pour son roman *L'Opoponax* qui bouleverse les catégories du féminin et du masculin dans la littérature, et Antoinette Fouque qui a fait une psychanalyse avec Jacques Lacan et prépare une thèse avec Roland Barthes. Certaines de ses membres publient un article intitulé « Combat pour la libération de la femme » dans le journal *L'Idiot international* en mai 1970, texte foisonnant qui justifie notamment l'existence d'un mouvement des femmes autonome du mouvement ouvrier. Elles s'expliquent : *« Nous sommes fatiguées de lutter contre nos camarades révolutionnaires pour mettre notre révolution en avant.* (…) *Nous savons que nous faisons partie du vaste mouvement révolutionnaire qui depuis mai 1968 a changé l'aspect des luttes en France, dont le but est le renversement du capitalisme et la prise de pouvoir par le peuple. Nous sommes le peuple. »* Un nouveau chapitre est sur le point de s'écrire ! ●

À LIRE

- **68. Une histoire collective (1962-1981)**
  Philippe Artières et Michelle Zancarini-Fournel (dir.), La Découverte, 2018.
- **Changer le monde, changer sa vie. Enquête sur les militantes et les militants des années 1968 en France**
  Olivier Fillieule *et al.* (dir.), Actes Sud, 2018.
- **Mai 68, un pavé dans leur histoire**
  Julie Pagis, Presses de Sciences Po, 2014.
- **Mai 68**
  Bibia Pavard, Puf, coll. « Que sais-je ? », 2018.

Connues ou anonymes, elles ont été nombreuses à s'émanciper des normes de leur temps et à endosser des rôles traditionnellement réservés aux hommes. À l'heure où elles étudient, travaillent et font entendre leurs voix, on commence à porter un regard critique sur la grande histoire, qui les a souvent oubliées ou caricaturées. Ce livre vous propose de revisiter la vie de quelques-unes d'entre elles dont la contribution à l'évolution des sociétés a souvent été majeure.

Ont notamment participé à ce livre : Élisabeth Badinter, Patrick Clastres, Georges Minois, Annick Ohayon, Michelle Perrot, ...

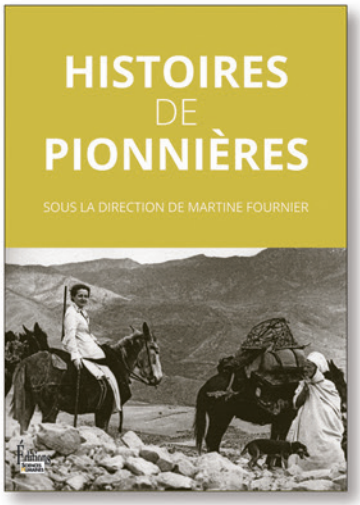

ISBN : 978-2-36106-513-3
Collection barbara - 304 pages - 20 €

L'histoire du monde s'est écrite avec les femmes

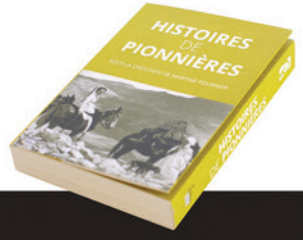

Éditions Sciences Humaines

En librairie ou sur commande :
editions.scienceshumaines.com
ou par téléphone au 03 86 72 07 00

collection

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Berne (Suisse, 18 janvier 1975). En parallèle au Congrès des femmes, anticongrès à l'initiative du mouvement suisse FBB et du MLF, pour dénoncer la sous-estimation de la question de l'avortement.

Keystone/Bridgeman

MLF, la révolution festive

Au début des années 1970 naît le Mouvement de libération des femmes (MLF). Non mixte, refusant toute organisation et hiérarchie, il promeut un féminisme festif, drôle et volontairement provocateur.

JUSTINE ZELLER
Docteure en histoire contemporaine. Elle a réalisé, sous la direction de Sylvie Chaperon, une thèse intitulée «Le développement du MLF et d'un espace de la cause des femmes en Midi-Pyrénées : spécificités régionales et échanges nationaux ou internationaux» (2020).

Comme bien d'autres pays occidentaux (Angleterre, États-Unis, Italie, etc.) (1), la France connaît au cours des années 1970 une vague de contestation féministe. Cette dernière s'incarne par le Mouvement de libération des femmes (MLF), un mouvement autonome et non mixte dans lequel les femmes revendiquent la libre disposition de leur corps.

C'est à Paris que le MLF apparaît pour la première fois en 1970 (2). Plusieurs événements participent à son émergence. Le 26 août 1970, des militantes féministes, dont Cathy Bernheim, Christine Delphy, Christiane Rochefort, Monique Wittig et Anne Zelensky

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

entre autres, déposent une gerbe de fleurs à la femme du soldat inconnu. Depuis quelques années déjà, elles se réunissent dans des petits groupes pour analyser et tenter de changer la position des femmes au sein de la société, comme le groupe Féminin, masculin, avenir devenu Féminisme, marxisme, action en 1970, le groupe lancé par Antoinette Fouque et Monique Wittig, lié au maoïsme, au courant révolutionnaire, contre-culturel et au tiers-mondialisme, et d'autres encore. Durant la manifestation, elles brandissent des banderoles sur lesquelles on peut lire *« Il y a plus inconnu que le soldat inconnu. Sa femme »* ou *« Un homme sur deux est une femme »*. Cette action a lieu en solidarité avec une manifestation de femmes new-yorkaises qui sont en grève contre le devoir conjugal. En effet, le Women's Liberation Movement est actif depuis les années 1960 aux États-Unis.

En France, le geste est tellement spectaculaire qu'il marque l'acte de naissance du Mouvement de libération de la femme française (*L'Aurore* du 27 août 1970) aux yeux de l'opinion publique. Les militantes rectifient immédiatement l'appellation et la reprennent : il s'agit du Mouvement de libération DES femmes. En octobre 1970, un numéro de la revue *Partisans* est publié sous le titre « Libération des femmes : année 0 ». Les militantes rejoignant le MLF n'ont pas toujours ou peu connaissance des écrits et des actions menés par leurs prédécesseures en raison du faible développement jusqu'ici de l'histoire des femmes et du féminisme.

Un journal « menstruel »

Dans le MLF, les militantes inventent dès le départ d'autres formes d'action et d'organisation que celles des partis politiques et des syndicats car elles considèrent que ce sont des modèles trop masculins. Elles conservent l'esprit et la forme des événements de Mai 68, auxquels la plupart d'entre elles ont participé : le goût pour l'humour, le jeu et la provocation, le refus des hiérarchies et de l'organisation centralisée. Elles affirment que le *« personnel, le privé est politique »* et tiennent régulièrement des réunions, des groupes de parole, des fêtes, etc. Le mouvement n'est pas ouvert aux hommes, car la plupart des participantes ont déjà vécu le sexisme des camarades militants dans le passé et désirent prendre en charge leur libération. Le MLF fonctionne sans *leader*, sans structure et sans carte d'adhésion. Les liens entre les militantes du pays ou du monde entier se font grâce aux relations interpersonnelles (amicales et amoureuses), à la presse et aux rencontres (inter)nationales. Par exemple, de 1971 à 1973, le MLF dispose de son journal *Le Torchon brûle*. Les militantes le qualifient de journal « menstruel » (allusion au cycle menstruel des femmes) car sa périodicité est irrégulière. Une grande rencontre internationale des femmes est aussi organisée à La Tranche-sur-Mer du 25 juin au 2 juillet 1972, durant laquelle les Françaises rencontrent des groupes étrangers, notamment italiens, hollandais et suédois.

> **« Il y a plus inconnu que le soldat inconnu. Sa femme. »**

L'absence d'organisation au sein du MLF favorise le déploiement de groupes aux théories et aux fonctionnements divers, parfois opposés. Plusieurs tendances apparaissent. En France, les plus connues sont au nombre de trois : le groupe Psychanalyse et politique (dit Psychépo), les féministes révolutionnaires (dites « matérialistes ») et les militantes lutte des classes.

Le premier est pensé par Antoinette Fouque, psychanalyste engagée pour les droits des femmes dès 1968 (3). Le groupe refuse de se dire féministe et entend, par la pratique de la psychanalyse et la création artistique, libérer le féminin des normes masculines et le valoriser. Le groupe Psychépo dispose de sa propre maison d'édition, Des femmes, à partir de 1972 et ouvre plusieurs librairies : en 1974 à Paris, en 1976 à Marseille et en 1977 à Lyon.

Psychanalyse et politique est parfois en désaccord avec les autres groupes du MLF. Mis à part les critiques à l'égard de son fonctionnement (telles que la présence d'une *leader*, A. Fouque, perçue comme une « gourou »), les conflits se succèdent. Le plus « important » d'entre eux a lieu le 5 septembre 1979, au moment où A. Fouque, Marie-Claude Grumbach (sa compagne) et Sylvina Boissonas déclarent l'association et la marque commerciale Mouvement de libération des femmes - Psychanalyse et politique qui devient un mois plus tard Mouvement de libération des femmes - MLF. Pour beaucoup de militantes, hors Psychépo, c'est la trahison. Les divisions s'accentuent à tel point que l'on distingue désormais le « MLF déposé » des « autres ». →

Gérard Aimé/Gamma-Rapho/Getty

Paris, 25 juin 1972. Journée de lutte pour les femmes, rue Jacquier, durant laquelle le journal du MLF, *Le Torchon brûle*, est mis en vente.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

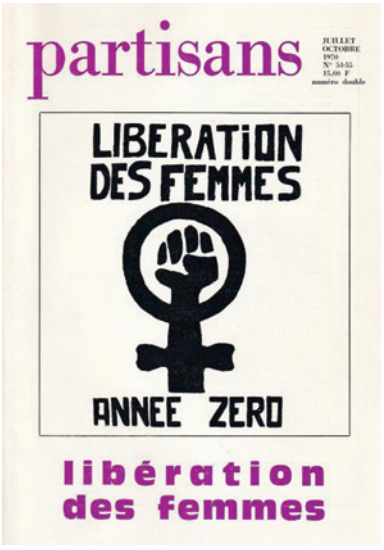

DR

Couverture de la revue *Partisans* de juillet 1970.

➔ À l'opposé des différentialistes, les féministes révolutionnaires sont universalistes. Dans la lignée des pensées de Simone de Beauvoir, elles défendent l'égalité entre les êtres humains, quel que soit leur sexe. La sociologue féministe C. Delphy en est l'une des principales représentantes. Leurs réflexions s'inspirent de l'analyse marxiste du capitalisme : de même que les salariés sont dominés dans l'entreprise par leur patron, les femmes sont exploitées dans la famille par leur conjoint. Le travail domestique gratuit, produit par toutes les femmes, les unit contre le système patriarcal quelles que soient leurs appartenances sociales. Dans ces conditions, la lutte féministe doit être prioritaire sur tous les autres combats, notamment la lutte des classes.

Les groupes féministes lutte des classes se déploient quant à eux dans les quartiers, les lieux de travail, les facultés et les lycées, surtout au sein des milieux dits « populaires ». Pour leurs militantes, parmi lesquelles Sonia Casagrande et Josette Trat par exemple, la lutte des classes est essentielle. Elles affirment que toutes les femmes ne sont pas sœurs parce que certaines d'entre elles subissent plus que d'autres l'exploitation capitaliste : une ouvrière resterait toujours plus opprimée qu'une femme bourgeoise. La plupart d'entre elles sont proches des groupuscules d'extrême gauche et des syndicats. Elles fondent le cercle Elisabeth-Dimitriev, les Pétroleuses et les *Cahiers du féminisme*, et Femmes travailleuses en lutte.

Plusieurs causes favorisent l'unification des groupes et des militantes aux différentes échelles géographiques, comme les luttes en faveur de la contraception et de l'avortement libres et gratuits, les mobilisations contre les violences faites aux femmes ou les luttes de solidarité internationale. Les militantes manifestent ensemble accompagnées de pancartes sur lesquelles on peut lire de nombreux slogans, distribuent des tracts dans les rues ou sur les marchés, organisent des soirées-débats, etc. Leur forte mobilisation contribue à l'adoption de plusieurs lois sur la contraception et l'avortement votées en 1974, 1979 et 1982 (p. 41). Au début des années 1980, la pénalisation du viol est également réformée (4).

Après l'élection du président de la République François Mitterrand en 1981 dont le programme affiche un certain nombre de mesures en faveur des femmes, le MLF connaît une baisse de ses activités et du nombre de ses militantes. Le mouvement se transforme. De nouveaux lieux féministes apparaissent, plus ouverts sur le reste de la société civile, comme des bars et des restaurants, des ciné-clubs, des librairies ou des associations d'entraide et de lutte contre les violences faites aux femmes. Le féminisme se diffuse aussi dans les institutions avec l'émergence des études féministes (p. 6) et d'un féminisme d'État. Le MLF participe également, plus indirectement, à la naissance du mouvement lesbien (p. 66). ●

ZOOM

De Paris… aux régions

De nombreux groupes étiquetés (ou non) MLF émergent en régions, en milieu urbain notamment : à Angers, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Tarbes, Toulouse, et dans bien d'autres villes encore. Ces groupes sont indépendants les uns des autres et développent des particularités locales, voire régionales.
Ces spécificités concernent parfois les modes de fonctionnement des groupes (faible division en tendances idéologiques par rapport à la région parisienne par exemple) ou les revendications portées par les militantes, notamment les formes d'action utilisées durant les mobilisations (distribution de tracts, manifestations, pétitions, etc.).
En Midi-Pyrénées par exemple, deux spécificités retiennent l'attention. D'une part, la faible division du MLF en courants idéologiques jusqu'en 1974 à Toulouse, et 1976 à Tarbes. Ainsi, plus la ville est petite, moins il y a de conflits et plus les circulations sont fortes entre les groupes du MLF.
D'autre part, l'investissement très fort dans le mouvement d'une grande partie des Toulousaines et des Tarbaises homosexuelles retarde l'émergence d'un féminisme lesbien autonome dans la Région, contrairement au reste de la France. C'est seulement dans les années 1990 qu'un mouvement lesbien se développe à Toulouse, avec la création de Bagdam cafée devenue Bagdam espace lesbien en 2001. ● J.Z.

(1) Florence Rochefort, *Histoire mondiale des féminismes*, Puf, 2018.
(2) Voir Sylvie Chaperon, *Les Années Beauvoir (1945-1970)*, Fayard, 2000.
(3) Sylvie Chaperon, « Antoinette Fouque (1936-2004). Une féminologue », *Hermès, la revue*, n° 70, 2014/3.
(4) Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, *Et le viol devint un crime*, Vendémiaire, 2014.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Le droit à l'avortement comme cheval de bataille

Dans les années 1970, féministes et autres partisans se rejoignent pour défendre le droit à l'avortement. Leurs mobilisations très médiatisées aboutissent à la loi Veil en 1974.

L'avortement a été pendant longtemps condamné en France, comme dans de nombreux autres pays européens. C'est à partir des années 1890 qu'il devient une question sociale et politique. Les néomalthusiens, des anarchistes et libertaires inspirés des théories du pasteur et économiste anglais Thomas Malthus, réclament la liberté de l'avortement comme ultime recours face aux insuffisances de la contraception. Seules quelques féministes les soutiennent, telles que la libre penseuse et franc-maçonne Nelly Roussel. Malgré leur propagande, les natalistes l'emportent. La loi du 31 juillet 1920 sanctionne *« la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle »*. Elle est accentuée par la loi du 27 mars 1923 par laquelle l'avortement devient un délit.

Keystone/Gamma-Rapho/Getty

Simone Veil défend devant le Sénat la loi autorisant l'avortement, à Paris, 1974.

Il faut attendre les années 1970 et l'émergence du Mouvement de libération des femmes pour que la question de l'avortement libre et gratuit soit propulsée sur la scène publique. Plusieurs événements sont très médiatisés. Par exemple, *Le Nouvel Observateur* publie le 5 avril 1971 le célèbre « Manifeste des 343 » au sein duquel 343 femmes déclarent avoir avorté. En octobre 1972 se tient également le procès de Bobigny, durant lequel Marie-Claire (une jeune fille ayant avorté avec la complicité de sa mère et de deux de ses collègues) est défendue par Gisèle Halimi, à l'origine de l'association Choisir. Durant le procès, G. Halimi décide de faire le procès des lois de 1920 et 1923. À partir d'avril 1973 et dans tout le pays, des militantes du MLF se mobilisent au sein du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception →

JUSTINE ZELLER
Docteure en histoire contemporaine. Elle a réalisé, sous la direction de Sylvie Chaperon, une thèse intitulée « Le développement du MLF et d'un espace de la cause des femmes en Midi-Pyrénées : spécificités régionales et échanges nationaux ou internationaux » (2020).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

→ (MLAC) aux côtés d'autres groupes comme le Groupe information santé, d'associations telles que le Planning familial, d'organisations politiques d'extrême gauche comme la Ligue communiste et de participants à titre individuel.

Le MLAC lutte pour la libre disposition du corps des femmes. Ses militants organisent de grandes manifestations, telles que le 6 avril 1974 à Paris, date à laquelle la loi Veil doit être discutée à l'Assemblée nationale. Ils organisent également des allers-retours à l'étranger pour les femmes désirant avorter. Ces dernières se rendent par exemple au Royaume-Uni où l'avortement est légal depuis 1967. Ses militants pratiquent aussi des avortements. Ils effectuent des interruptions de grossesses à l'aide de la méthode Karman. Cette méthode, originaire des États-Unis, permet la pratique d'avortements dans les six à huit premières semaines de la grossesse, sans anesthésie. Elle consiste à aspirer le contenu de l'utérus à l'aide d'une canule et d'une seringue. Auparavant, les techniques sont diverses et dangereuses pour la vie des femmes : introduction de liquide (eau savonneuse, etc.) dans l'utérus, utilisation d'instruments tranchants (comme les aiguilles à tricoter) afin de percer la poche amniotique ou insertion d'une sonde afin de provoquer l'avortement.

De la loi Veil à la loi Roudy

Grâce à ces mobilisations, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse, défendue par la ministre de la Santé Simone Veil est votée le 29 novembre 1974. La proposition de loi suscite néanmoins de vives protestations chez les opposants à l'avortement. Mis à part les groupuscules tels que Laissez-les vivre, les adversaires de l'avortement sont nombreux dans le milieu politique, notamment parmi les natalistes. Selon ces opposants, légaliser l'IVG compromettrait la croissance démographique du pays ou conduirait au non-respect de la vie. Face aux résistances, la loi Veil, promulguée le 17 janvier 1975, dépénalise l'avortement sous certaines conditions (autorisation parentale pour les mineures, clause de conscience pour les médecins, non-remboursement par la Sécurité sociale, etc.) et pour une durée de cinq ans seulement.

De nouvelles manifestations de soutien se tiennent partout en France à l'occasion du vote définitif de la loi en 1979. À l'appel du mouvement des femmes et du Planning familial, une marche réunissant des milliers de femmes se tient le 6 octobre 1979. Une autre manifestation nationale, appelée cette fois-ci par les organisations politiques de gauche, se déroule à Paris le 24 novembre 1979. La loi autorisant l'IVG est définitivement adoptée le 31 décembre 1979, mais sans grande modification par rapport à celle de 1975. Les mobilisations continuent jusqu'en 1982, date du vote de la loi Roudy (en référence à Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme) permettant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale. ●

ACTUALITÉ

Un droit qui suscite toujours des débats

L'accès à l'avortement est un droit fondamental qui ne cesse d'être remis en question, comme le rappelle la situation européenne. Alors qu'à Malte, l'avortement est toujours condamné par de la prison ferme, il est interdit en Irlande et en Pologne sauf en cas de viol et de risque majeur pour la santé de la mère. Les délais légaux d'accès à l'IVG varient fortement d'un pays européen à l'autre : s'il est de vingt-deux semaines aux Pays-Bas, il est de douze semaines en France. Aujourd'hui, en France, les luttes se poursuivent afin d'obtenir le prolongement du délai légal à quatorze semaines notamment.

En août 2020, une proposition de loi allant dans ce sens a été déposée par les députées Delphine Bagarry, Delphine Batho, Albane Gaillot et d'autres encore. Elle a été modifiée et adoptée par l'Assemblée nationale, mais refusée par le Sénat, situé en majorité à droite de l'échiquier politique. Les sénateurs opposés à la proposition de loi invoquent des arguments d'ordre moral et insistent sur sa non-nécessité. Or, le 5 avril 2021, à l'occasion du cinquantième anniversaire du « Manifeste des 343 », une tribune signée par 343 *« femmes et personnes pouvant vivre une grossesse »* (afin d'inclure les personnes ne s'identifiant pas au genre qu'on leur a assigné à la naissance) est diffusée sur le site du Planning familial. Ses signataires demandent l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG. Solidaires, elles expliquent que de nombreuses femmes et personnes souhaitant avorter rencontrent *« des difficultés telles que la désinformation, la propagande antichoix, la carence de services hospitaliers de proximité »*. Certaines d'entre elles *« dotées de ressources* (peuvent) *se rendre à l'étranger »*, les autres en revanche, sont toujours *« forcées à poursuivre une grossesse non désirée »*. ● J.Z.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Portraits de féministes

[1927-2020]

Gisèle Halimi

L'avocate des femmes

Née en Tunisie mais de nationalité franco-tunisienne, Gisèle Halimi revendique très jeune son intérêt pour les libertés fondamentales et l'émancipation des filles. À 16 ans, elle fuit un mariage arrangé et part faire ses études de droit à Paris. Elle devient avocate en 1949.

Frédéric Reglain/Gamma-Rapho/Getty

Après avoir défendu des militants du Front de libération national (FLN), elle utilise sa robe pour plaider la cause des femmes auprès des tribunaux. Elle côtoie Simone de Beauvoir avec laquelle elle publie un recueil de témoignages sur Djamila Boupacha, une militante FLN torturée et violée lors de son arrestation par l'armée française.

Dans les années 1970, G. Halimi qui a avorté à trois reprises, s'engage pour la légalisation de l'avortement. Elle signe le manifeste des 343 en 1971. En 1972, à Bobigny, elle défend une jeune mineure prénommée Marie-Claire, accusée d'avortement, et s'insurge contre la loi *« scélérate »* qui criminalise l'acte d'avorter. Ce procès devient un épisode clé dans la mobilisation des féministes pour l'avortement.

G. Halimi s'empare ensuite d'un autre sujet : le viol. Encore tabou dans la société française, le viol n'est alors défini que par un coït vaginal abouti et les victimes hésitent à porter plainte tant elles font l'objet de suspicions de la part des autorités. G. Halimi utilise là encore un procès, en 1978, pour porter l'affaire devant la société française. Proche de François Mitterrand, elle est élue députée de l'Isère en 1981.

[1927-2017]

Simone Veil

La femme politique

Le nom de Simone Veil, née Jacob, reste attaché à la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) votée en 1974 par le Parlement français. Première femme à être nommée ministre de plein exercice dans la Ve République, elle doit cette réussite à une carrière sans faille qui a mené la jeune fille juive déportée lors de la Seconde Guerre mondiale à marquer l'histoire.

À son retour de déportation, elle intègre Sciences-po et devient magistrate. Elle occupe ensuite des postes de fonctionnaire dans les cabinets de la République, jusqu'à être nommée ministre de la Santé par Valéry Giscard d'Estaing en 1974. Elle fait adopter deux lois par le Parlement : la première élargit le recours à la contraception en permettant son remboursement par la Sécurité sociale et dispense les mineures de l'autorisation parentale pour y avoir recours. La seconde, la plus connue, autorise le recours à l'IVG.

Critiquée par les féministes car jugée trop restrictive, du fait de l'entretien préalable, du non-remboursement de l'acte ou encore de la clause de conscience des médecins, cette loi ouvre néanmoins la porte au droit des femmes à disposer de leur corps.

Gilbert Uzan/Gamma-Rapho/Getty

CHLOÉ RÉBILLARD
ET MAUD NAVARRE

➔ S. Veil poursuit sa carrière politique au sein de la droite et devient la première femme présidente du Parlement européen. Dans les années 1990, elle demande des quotas pour la parité dans l'accès aux carrières politiques entre hommes et femmes.

[1936-2014]

Antoinette Fouque

La psychanalyste

Figure emblématique du MLF, Antoinette Fouque naît dans une famille marseillaise modeste. Elle fait des études de lettres, se marie et a une fille. Professeure de lettres à Paris, elle entreprend une thèse à l'EPHE sous la direction de Roland Barthes.

Frédéric Reglain/Gamma-Rapho/Getty

Sa rencontre avec Monique Wittig a lieu à l'occasion d'un séminaire de ce dernier. Déçues par le mouvement de mai 1968, les deux féministes, rejointes par Josiane Chanel, créent un club de réflexion non mixte en octobre de la même année. A. Fouque entame en parallèle une psychanalyse avec Jacques Lacan.

A. Fouque veut, par son militantisme, aider les femmes à faire ressortir leurs spécificités, la créativité propre liée à leur sexe. Elle devient la figure de proue de la tendance différentialiste et révolutionnaire appelée psychanalyse et politique (Psychépo).

En 1974, elle fonde avec d'autres militantes les éditions Des femmes. Les éditions publient des auteures internationales comme Luce Irigaray et Hélène Cixous et connaissent un beau succès. Certains ouvrages tels que *Du côté des petites filles* de Elena Gianini Belotti (1973) s'écoulent à 80 000 exemplaires.

Mais les divergences avec les autres féministes s'accentuent. En 1978, la librairie Des femmes de Paris est saccagée par un groupe de femmes autonome. L'année suivante, A. Fouque décide de déposer les statuts d'une association nommée MLF, ce qui exacerbe les tensions avec celles qui considèrent que personne ne peut s'approprier le mouvement.

Au début des années 1980, A. Fouque s'exile aux États-Unis. Elle revient en France dans les années 1990 et s'engage dans la vie politique. Députée européenne de 1994 à 1999, elle crée une association, Club parité 2000, pour soutenir la parité en politique.

[1920-2005]

Françoise d'Eaubonne

La fondatrice de l'écoféminisme

Issue d'une famille bourgeoise et catholique de gauche, François d'Eaubonne grandit dans la région de Toulouse. Passionnée de littérature et d'écriture, elle étudie à la faculté de droit puis à l'École des beaux-arts. La Seconde Guerre mondiale la contraint à devenir institutrice. F. d'Eaubonne participe à la Résistance. À la fin de la guerre, elle se marie et donne naissance à plusieurs enfants.

Devenue journaliste, la jeune femme rejoint l'Union des femmes françaises. Elle écrit un premier livre, un roman historique qui obtient un prix. Dans *Le Complexe de Diane* (1951), elle retrace l'histoire de l'exclusion des femmes du pouvoir. Elle présente le marxisme comme une avancée pour l'amélioration de la condition féminine et considère que la lutte contre le capitalisme va de pair avec la lutte contre le patriarcat. C'est le début d'une riche carrière littéraire, éclectique quant aux registres utilisés (roman, essai…). F. d'Eaubonne publie plus de 100 livres tout au long de sa vie.

Dans les années 1970, alors qu'elle milite au sein du MLF, elle écrit ses essais les plus importants sur les femmes. F. d'Eaubonne a été l'une des premières à défendre un rapprochement de la cause écologique avec celle des femmes, ce qu'elle appelle l'écoféminisme. Selon elle, deux dangers menacent : la surpopulation mondiale et la destruction des ressources. Ils ont pour origine le capitalisme patriarcal. Elle considère pour cette raison que les femmes peuvent jouer un rôle de premier plan pour préserver la planète. En 1978, F. d'Eaubonne fonde l'association Écologie-féminisme qui a un retentissement international (Canada, États-Unis, Australie…), mais reste plus confidentielle en France.

Mohamed Lounes/Gamma-Rapho/Getty

Les Lee/Express/Hulton Archive/Getty

[1935-2003]

Monique Wittig

La cause lesbienne

Née dans une famille modeste de province, Monique Wittig étudie à l'EHESS à Paris, puis devient enseignante tout en écrivant et en corrigeant des ouvrages pour des éditeurs. C'est elle qui impulse la première réunion non mixte chez Antoinette Fouque à l'automne 1968. Elle crée ensuite un groupe de femmes révolutionnaires, maoïstes et altermondialistes, les Petites Marguerites. Ce dernier va rapidement s'associer avec un autre groupe qui comprend entre autres les féministes Christine Delphy et Anne Zelenski. Elles fondent ensemble Féminisme marxiste action (FMA) et sont à l'origine de l'acte fondateur du Mouvement de libération des femmes, le dépôt de la gerbe de fleurs en l'honneur de la femme du soldat inconnu sous l'Arc de triomphe.

La féministe s'engage pour la cause lesbienne, peu visible au sein du MLF. En 1971, elle fonde les Gouines rouges, premier groupe exclusivement lesbien.

En 1976, elle quitte la France pour rejoindre les États-Unis avec sa compagne. Elle publie un ouvrage en 1978 qui donne naissance à la « pensée *straight* ». M. Wittig considère que *« les lesbiennes ne sont pas des femmes »*. En effet, pour elle, la catégorie « femme » a été inventée par et pour des hommes hétérosexuels. C'est à cette catégorisation qu'elle refuse de se soumettre. En 1980, elle signe un texte appelant toutes les femmes à devenir lesbiennes et à refuser de *« collaborer »* au système hétérosexuel.

La pensée de M. Wittig a eu une grande influence aux États-Unis, dans le développement des *gender*, *gay* and *lesbian* et *queer studies*. En France, elle a regagné en visibilité à la fin des années 1990 et au début des années 2000 grâce à deux colloques qui lui ont été consacrés.

À LIRE

- **Dictionnaire des féministes. France, 18e-21e siècle**
  Christine Bard et Sylvie Chaperon (dir.), Puf, 2017.

Le tournant des années 1980

Le féminisme se déploie dans les institutions d'État, notamment en France grâce à la création d'un ministère des Droits de la femme.

La ministre des Droits de la femme Yvette Roudy et Simone de Beauvoir avant un débat sur les femmes et l'État, le 15 mai 1984, à Paris.

Éric Bouvet/Gamma-Rapho/Getty

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Alors que le féminisme des années 1970 se développe à l'écart des institutions d'État et des partis politiques, les années 1980 marquent une « institutionnalisation » du mouvement. Le terme désigne l'entrée du féminisme dans des organisations publiques qui vont prendre en charge les causes auparavant portées par les mouvements sociaux : des services administratifs sont créés (ministère, services régionaux des droits des femmes), des associations jusque-là autonomes reçoivent l'appui et les subventions de l'État, une expertise féministe se développe grâce à l'émergence de recherches universitaires (p. 6).

En France, les années 1980 marquent la montée en puissance de la cause des femmes au sein des services ministériels. Un ministère des Droits de la femme est créé en 1981, après l'élection de François Mitterrand. La militante féministe Yvette Roudy en prend la tête. Selon l'historienne Françoise Thébaud, Y. Roudy fait preuve d'une *« ambition forte »* pour les femmes : elle entend *« déconditionner les femmes et les hommes »*. L'initiative n'est pas inédite. Sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, un secrétariat d'État à la Condition féminine a existé, avec à sa tête la journaliste Françoise Giroud, mais les moyens étaient limités (seulement 22 collaboratrices régionales bénévoles). Le remaniement de 1976 a transformé ce secrétariat d'État à une simple délégation rattachée au Premier ministre. La nomination d'Y. Roudy, ministre déléguée aux Droits de la femme marque donc une double rupture : par le fait qu'il s'agit d'un vrai ministère ; par le profil même de la ministre, qui rompt avec ses prédécesseures.

Y. Roudy s'attache à promouvoir les femmes en tant que citoyennes, individus autonomes et travailleuses. Les questions matrimoniales l'intéressent moins que celles des discriminations professionnelles ou du sexisme. Y. Roudy n'a pas d'enfants et s'est forgé durant ses années de militantisme une vision marxiste de la condition féminine. Sa vision en faveur de l'émancipation des femmes du foyer se heurte à la conception profamiliale qui reste forte dans la société française et au sein de son gouvernement. Cette dernière est incarnée notamment par la secrétaire d'État à la Famille Georgina Dufoix et elle empêchera Y. Roudy d'accomplir pleinement ses projets pour les femmes.

De 1981 à 1986, date de sa démission, l'action de la ministre des Droits de la femme se déploie dans trois directions : permettre à toutes les femmes de maîtriser leur contraception ; favoriser l'égalité professionnelle et lutter contre le sexisme.

De l'égalité professionnelle…

Y. Roudy lance d'abord une vaste campagne de sensibilisation des femmes pour la liberté de choisir d'avoir des enfants. Celle-ci s'appuie sur les moyens modernes de communication (annonces à la radio, campagnes d'affichage, livrets d'information, spots télévisés et fiction diffusée sur France 3). Le message s'adresse aux femmes qui se tiennent encore à l'écart des contraceptifs : les jeunes, les populations modestes et rurales. La campagne d'information suscite beaucoup de remarques, et même de la réprobation dans une France qui reste attachée à la famille.

Les contestations s'accroissent lorsqu'Y. Roudy s'attaque à l'une des promesses de campagne de François Mitterrand, le remboursement de l'IVG. Ce n'est pas nécessairement l'ambition première de la ministre, mais il s'agit là de généraliser pour toutes les femmes l'un des grands acquis féministes des années 1970 : le droit d'avorter. Y. Roudy obtient le soutien du Premier ministre Pierre Mauroy. Il s'engage à ce qu'une loi soit adoptée dans ce sens, mais F. Mitterrand lui-même freine le projet, par crainte des retombées politiques. La ministre reçoit le soutien de nombreuses associations féministes comme le Mouvement français pour le planning familial, Gisèle Halimi et son association Choisir la cause des femmes. Cette dernière, députée, dépose un projet de loi pour faire rembourser l'IVG en septembre 1982. Finalement, Y. Roudy parvient à faire adopter une loi à la fin de l'année.

Dans le domaine du travail, la première loi pour l'égalité professionnelle est adoptée en juillet 1983. Elle interdit les discriminations envers les femmes dans l'accès à l'emploi. La loi se veut plus rigoureuse que celles adoptée dans les années 1970. Elle prévoit des →

NOTION

Triangle de velours

L'expression **« triangle de velours »** a été forgée par Alison Woodward (2004) pour désigner le fonctionnement des différentes actrices du féminisme au tournant des années 1980.
Les trois pointes du triangle sont les femmes politiques (qui ont la connaissance des procédures ministérielles et législatives), les représentantes des organisations de femmes (qui ont une connaissance des revendications issues de la base) et les universitaires (qui ont la connaissance scientifique). Les unes et les autres se soutiennent mutuellement et se renforcent par leur position dans les différentes organisations. ● M.N.

MAUD NAVARRE

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

➔ rapports annuels sur l'égalité professionnelle dans les entreprises. Ces derniers doivent servir de base pour mettre en place des actions pour garantir l'égalité (par exemple, réduire les inégalités salariales, garantir la promotion des femmes comme celle des hommes). La loi laisse aussi la possibilité aux syndicats d'agir en justice. Néanmoins, en l'absence de sanction, seulement une quinzaine de plans est adoptée. La loi s'accompagne d'une campagne de sensibilisation des jeunes filles aux stéréotypes dans le monde professionnel avec pour slogan : *« Aujourd'hui, les métiers n'ont pas de sexe. »*

… à la lutte contre le sexisme

Dernière mesure phare de la période Roudy, le projet de loi antisexisme. La mesure donne la possibilité aux associations féministes de se porter partie civile. Le projet de loi adopté en Conseil des ministres prévoit également de modifier la loi de 1881 sur la liberté de la presse pour interdire les messages et images à caractère sexiste. De nombreuses oppositions se manifestent. Des publicitaires notamment estiment qu'une loi n'est pas utile, les consommateurs sanctionnant par eux-mêmes les messages qui ne leur plaisent pas. L'ex-secrétaire d'État à la Condition féminine, F. Giroud, déclare pour sa part : *« On ne peut empêcher les femmes de se vouloir ravissantes et nues sur un fourneau électrique. »* Le projet d'Y. Roudy est soutenu par des féministes comme Simone de Beauvoir, mais son gouvernement lui demande d'abandonner.

En parallèle, la création du ministère des Droits de la femme permet à plusieurs associations féministes de perdurer grâce à des subventions de l'État. Par exemple, le Mouvement français pour le planning familial, malgré des débats internes, choisit de solliciter les subventions du ministère et de salarier ses bénévoles. De même, à la fin des années 1980, le Collectif contre le viol lance des permanences téléphoniques et une campagne publicitaire sur le viol conjugal grâce aux subventions du service des droits des femmes.

Lasse des oppositions – dont beaucoup viennent de son propre camp –, Y. Roudy démissionne de ses fonctions en 1986. En cinq ans, elle est parvenue à structurer les services administratifs des droits des femmes (108 emplois budgétaires, bien qu'une majorité de contractuels). Elle a fait adopter des réformes qui parachèvent les actions de la décennie précédente, notamment sur le remboursement de l'IVG. En même temps, ses préoccupations pour l'égalité professionnelle et la lutte contre le sexisme ou encore son projet de loi pour une meilleure représentation des femmes en politique (p. 58), invalidé par le Conseil constitutionnel, ont ouvert de nouveaux champs d'action féministes qui se déploieront pleinement dans les années 1990. En attendant, les élans du début des années 1980 sont stoppés à partir de 1986 : le ministère des Droits de la femme disparaît. Il faut attendre le début des années 2000 pour retrouver une instance gouvernementale s'occupant des droits des femmes. ●

REPÈRE

8 mars 1982, une journée pour les droits des femmes

Lorsqu'Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, entreprend de célébrer officiellement le 8 mars 1982, cette journée a déjà une longue histoire. Le principe d'une journée pour les droits des femmes est déjà posé au congrès de l'Internationale des femmes socialistes en 1910. Le 8 mars devient ensuite une fête communiste, célébrée officiellement en URSS puis en Europe de l'Est. Les féministes des années 1970 lui donnent de l'éclat en se la réappropriant, et en l'inscrivant dans leurs nouveaux combats.
Féministe et socialiste, Y. Roudy entend traduire en mesures politiques les revendications des militantes. Le 8 mars 1982 doit faire bouger les mentalités et marquer le féminisme du *« sceau de la légitimité »*.
La journée comprend la publication d'une promotion féminine de la Légion d'honneur, l'inauguration des nouveaux locaux du ministère, l'exposition, gare Saint-Lazare, de soixante portraits géants de femmes *« qui ont marqué l'histoire »*, la réception à l'Élysée de 400 Françaises, travailleuses de tous les secteurs d'activité et représentantes d'associations féminines. François Mitterrand y prononce un discours préparé par le ministère Roudy et amendé par les services de la présidence. S'il reprend les thèmes autonomie-égalité-dignité et annonce les réformes en cours d'élaboration, il infléchit le discours dans un sens moins revendicatif et plus ouvert aux femmes qui ne travaillent pas. Surtout, il n'évoque pas le remboursement de l'IVG qui n'allait être effectif qu'après des mois de mobilisation et le vote de la loi du 31 décembre 1982. Affirmation d'un féminisme institutionnel, mais aussi de ses limites. ● **F.T.**

À LIRE

- **« Promouvoir les droits des femmes. Ambitions, difficultés et résultats »** Françoise Thébaud, *in* Serge Berstein *et al.* (dir.), *François Mitterrand. Les années du changement (1981-1984)*, Perrin, 2001.
- **Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féministes de 1789 à nos jours** Bibia Pavard *et al.*, La Découverte, 2020.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Nouveauté

Une enquête au long cours sur les êtres humains

L'HUMANOLOGUE
L'HUMANOLOGUE
Les humains comme on ne vous les a jamais racontés
N° 3
Pourquoi le monde ne va pas s'effondrer
(et comment s'y préparer)
Vocation
Comment trouver sa voie ?
Le christianisme, une histoire en trois temps
Dans quel monde vivons-nous ?
L'anthropologue, l'Iroquois et le castor
Cinq raisons de manger son prochain | Raconte-moi une histoire
Comment peut-on être chaste ? | Sur qui peut-on vraiment compter ?
WWW.SCIENCESHUMAINES.COM - L'HUMANOLOGUE N° 3 - MARS-AVRIL-MAI 2021 - 15 €

Le **N° 3** vient de paraître

Actuellement en kiosque, en librairie et sur notre site

https://www.scienceshumaines.com/humanologue

L'Humanologue est une publication de
SCIENCES HUMAINES

TROISIÈME PARTIE

Des années 1990

1990

Judith Butler publie *Gender Trouble* aux États-Unis. Le livre devient une référence pour les études de genre et LGBTQI+.

Parution du livre *Au pouvoir citoyennes !* Liberté, égalité, parité qui marque le début des mobilisations pour la parité en politique.

1992

1995

La Conférence mondiale pour les femmes à Pékin, organisée par l'Onu, se donne entre autres objectifs de défendre les droits fondamentaux des femmes et de combattre les violences sexistes.

Une réforme constitutionnelle instaure la parité dans la vie politique française.

1999

2000

Lancement de la marche mondiale des femmes au Québec.

à nos jours

2008

En France, le principe de parité s'élargit aux responsabilités professionnelles et sociales.

2012

La loi française sur le harcèlement sexuel permet de donner une définition précise du phénomène.

2013

La loi dite du « Mariage pour tous » autorise les mariages entre personnes de même sexe en France.

2015

Mouvement « Ni una menos » (pas une de moins) contre les violences sexuelles en Argentine. C'est le début d'une mobilisation internationale.

2017

Le mouvement mondial #metoo qui dénonce les violences sexuelles à l'encontre des femmes se diffuse grâce aux réseaux sociaux.

La Marche internationale des femmes le 17 octobre 2020, à New York.

David Grossman/Alamy

Les féminismes à l'heure de la mondialisation

La quatrième conférence de l'Onu sur les femmes à Pekin, en 1995, marque un tournant dans le programme mondial pour l'égalité des sexes. Elle définit des objectifs que les pays s'approprient selon leur culture.

Des années 1990 aux premières décennies du 21e siècle, les féminismes ont été transformés par la mondialisation. Déjà marqués par des dynamiques transnationales et internationales, les mouvements de revendication ont élargi leurs interactions et mis en commun leurs problématiques. Dans les pays du Sud comme ceux du Nord, la mondialisation se traduit par la diffusion des études féministes et de genre ; de nouvelles réflexions sur les sexualités, l'imbrication des dominations, l'écologie et la violence systémique sur les femmes. Le pluriel de féministes reste d'actualité car, à des questions communes, les réponses divergent selon des options politiques et face à l'affirmation de minorités féministes ethniques, religieuses, sexuelles de plus en plus actives.

Depuis la quatrième conférence de l'Onu sur les femmes à Pékin en 1995, on assiste à un consensus plus large autour des droits fondamentaux des femmes (accès à l'éducation, droits économiques, égalité dans la famille), y compris les droits reproductifs. S'y ajoutent la lutte contre les stéréotypes et les violences de genre. La mobilisa-

FLORENCE ROCHEFORT
Historienne chargée de recherches au CNRS, elle a publié *Histoire mondiale des féminismes*, Puf, coll. « Que sais-je ? », 2018.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

tion contre les mutilations sexuelles notamment prend une ampleur nouvelle : elle permet la mise en place de politiques publiques et l'extension des dénonciations au continent asiatique. L'application de la CEDAW (Convention contre la discrimination faite aux femmes votée par l'Onu en 1979) reste un objectif pour des acteurs féministes institutionnels comme des services d'État ou des ONG subventionnées qui leur sont liées : ils comptent sur les gouvernements pour défendre l'égalité des sexes. Malgré la possibilité qu'ont les États d'émettre des réserves, la Convention sert toujours d'argument, comme cela a été le cas lors de l'adoption au Maroc d'un nouveau code de la famille en 2004. L'Onu propose pour l'« horizon 2030 » d'articuler les droits des femmes à la lutte pour la paix, contre les changements climatiques, la pauvreté ainsi qu'à *« la réduction des multiples inégalités intersectionnelles »*, c'est-à-dire dues à différents types de discriminations (selon l'âge, le sexe, l'origine sociale ou ethnique ou l'orientation sexuelle).

La critique antiraciste et anticapitaliste

Malgré cette adaptation à de nouvelles thématiques féministes du 21e siècle, les critiques sont vives contre un féminisme jugé trop timoré et trop proche des pouvoirs économiques. Les groupes minoritaires anticapitalistes et antiracistes des pays du Sud notamment accusent le féminisme institutionnel de soutenir le néolibéralisme et de négliger les revendications des femmes autochtones ou indigènes engagées contre les inégalités de race, de classe, de genre et pour la protection de leurs territoires. Les féministes altermondialistes sont présentes dans tous les continents tandis que les féminismes du Sud s'organisent aussi régionalement comme en Amérique latine ou en Afrique. Leurs mobilisations se déploient autour de différentes thématiques. Avec l'accroissement des écarts de richesse, des initiatives comme la Marche mondiale des femmes, lancée au Québec en 2000, ciblent la pauvreté. Les nombreuses migrations incitent des féministes à penser davantage les discriminations de genre en lien avec la diversité ethnique ou religieuse, parfois dans une perspective décoloniale qui insiste sur la nécessité de traquer les effets non seulement de l'héritage colonial mais aussi d'une modernité forgée par des rapports de pouvoir et des savoirs qui ont institué les catégories subalternes. Dans cette même veine, la critique du racisme inspire de nouvelles mobilisations féministes de femmes noires ou « racisées ».

Des théories queer à l'écoféminisme

Les théories *queer,* inspirées par les travaux de Judith Butler et Teresa de Lauretis, trouvent un écho mondial porté par les mobilisations LGBTQI+ (lesbiennes, *gays*, bi, trans, *queer*, intersexes et autres) alors que l'homosexualité est encore souvent illégale dans de nombreux pays comme l'Ouganda. L'écoféminisme tient aussi une place croissante dans le paysage militant dans un contexte de bouleversements climatiques, comme l'illustre la figure de la féministe indienne Vandana Shiva. Il prend des formes très différentes, de l'éloge essentialiste de la nature féminine à une critique croisée de la domination masculine et du capitalisme responsables de l'exploitation du corps des femmes comme des ressources naturelles. Toujours d'actualité, la libre disposition du corps des femmes reste une priorité dans les nombreux pays où l'avortement n'est pas acquis ou pas suffisamment accessible. Au sein des États autoritaires et parmi les divers conservatismes politiques et fondamentalismes religieux, les résistances sont virulentes ; les reculs ne sont pas rares, comme en Pologne ou au Brésil.

De nouveaux outils permettent de promouvoir les idées féministes à un large public par-delà les frontières. Les modèles d'émancipation féminine se diffusent *via* la culture populaire qui touche un grand nombre de personnes. Ce nouveau mouvement est appelé pop féminisme. Des personnalités de la culture de masse s'engagent pour défendre les droits des femmes : des stars comme la chanteuse Beyoncé ou l'actrice Emma Watson rendue célèbre grâce à la saga filmique *Harry Potter*. Des produits culturels défendant le féminisme connaissent aussi des succès mondiaux tel le livre de l'écrivaine nigérienne Chimamanda Ngozi Adichie qui appelle à être *« tous féministes »* en 2013.

Enfin, les réseaux sociaux deviennent un support de premier plan de la mondialisation des féminismes. C'est en Argentine que le hashtag #niunamenos est lancé en 2015 contre les violences faites aux femmes, provoquant une mobilisation sans précédent qui rejoint celle des militantes pour le droit à l'avortement, acquis en 2020. Les images de manifestations spectaculaires et chorégraphiées circulent abondamment. Puis le fameux hashtag #MeToo touche en 2017 un public encore beaucoup plus large. Le refus de culpabilisation des victimes, leur colère face au déni et à l'impunité d'hommes de pouvoir se sont transformés en révolte. Une multitude d'initiatives voient le jour à travers la planète sur la Toile comme dans la rue. Même dans des pays comme le Burkina Fasso où le consensus égalitaire est loin d'être acquis, des militantes affichent leur détermination avec leur hashtag #MêmePasPeur. Ces mobilisations mondiales et numérisées donnent aux féminismes une nouvelle audience, en particulier parmi les jeunes générations. ●

Les modèles d'émancipation féminine se diffusent *via* la culture populaire.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Tour du monde des **mobilisations**

[EUROPE]

Espagne

Avant-garde du combat contre les violences domestiques

Le pays apparaît sous de nombreux aspects à l'avant-garde de la lutte contre les violences envers les femmes avec l'adoption d'une loi de protection intégrale contre les violences de genre en 2004. Cette dernière prévoit des forces de police et des tribunaux spécialisés dans le traitement de ces violences, la pose de bracelet antirapprochement pour les auteurs de violences, un système informatisé de suivi et une protection renforcée des victimes. La loi a permis de faire baisser le nombre de meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint. Aujourd'hui, une cinquantaine par an est recensée, contre plus d'une centaine en France, pays qui n'a pas de loi-cadre contre les violences de genre.

La mobilisation contre les féminicides reste néanmoins importante en réaction au millier de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint entre 2003 et 2018 dans le pays. Ainsi, une grève générale féministe a été déclarée le 8 mars 2018 pour les dénoncer, entre autres.

En avril de la même année, une mobilisation féministe importante s'est déployée contre la décision de justice dans le cadre de l'affaire de la Manada (un groupe de cinq Espagnols ayant violé une jeune femme de 18 ans à Pampelune en 2016). La décision judiciaire rendue en 2018 prévoyait 9 ans de prison pour les accusés, retenant la qualification d'abus sexuel, et non de viol. Lors de la manifestation, les féministes ont brandi le slogan : *« Ce n'est pas un abus sexuel, c'est un viol. »* La qualification de viol a finalement été retenue en appel, conduisant à une peine de 15 ans de prison pour les auteurs.

JUSTINE CANONNE
Journaliste scientifique.

Europe de l'Ouest

Des femmes en grève

En 1991, apparaît la première grève féministe en Suisse, pour faire appliquer un article constitutionnel sur l'égalité hommes-femmes. Ce mode d'action original s'est ensuite répandu en Belgique, Italie ou encore en Espagne.

Particularité des grèves féministes, elles incluent l'arrêt du travail domestique et des soins. Elles soulignent ainsi la contribution des femmes au travail productif (sur le marché du travail), mais aussi au travail reproductif qui concerne le soin des autres (tâches domestiques, éducatives envers les enfants, soins aux personnes vulnérables…).

Pologne et Irlande

Le droit à l'avortement, combat majeur

En Pologne en 2016, des féministes se mettent en grève pour protester contre un projet de loi bannissant l'avortement. En Irlande, le mouvement féministe Repeal the 8th appelle à abroger le 8e amendement de la Constitution irlandaise datant des années 1980 et qui reconnaît un droit égal à la vie pour la mère et l'enfant. La légalisation de l'IVG a fait l'objet d'un référendum et l'amendement a été abrogé en Irlande en 2018.

Sopa/Getty

Ce document est la prc

[AFRIQUE]

Algérie

Réformer le code de la famille

Les militantes algériennes pour les droits des femmes revendiquent l'abrogation du code de la famille qui régit le droit en matière d'union et d'héritage. Une femme ne peut ainsi se marier sans l'autorisation d'un tuteur. Les militantes se battent aussi pour l'abrogation d'une clause du pardon, intégrée à une loi de lutte contre les violences sexuelles votée en 2016, stipulant que la procédure judiciaire peut être suspendue si la femme victime octroie son pardon à l'agresseur.

Farouk Batouche/Picture Alliance/Getty

Tunisie

Un renouveau depuis les Printemps arabes

Dans les années 1990-2000, le mouvement féministe tunisien se déploie dans deux directions : contre le projet islamique qui remet en cause l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les autorités politiques qui, tout en prônant des pratiques plus égalitaires ne combat pas les conservatismes.

La révolution de 2011 a élargi les possibilités d'action collective et contribué à faire émerger de nouvelles associations féministes. Aux côtés des plus anciennes, elles revendiquent l'interdiction du *niqab* à l'école et à l'université, le soutien aux mères célibataires, l'inscription des droits des femmes dans la Constitution (obtenue en 2012) ou encore la parité intégrale sur les listes électorales, mesure qui a été appliquée en 2018 lors des élections municipales.

Sénégal

Loi sur la parité et mobilisations contre les violences sexuelles

La majorité des Sénégalaises rejette l'étiquette « féministe », mais elles se mobilisent pour accéder à la représentation politique. Une loi sur la parité a été adoptée en 2010. Elle stipule que la moitié des candidats de chaque parti politique doivent être des femmes, ce qui a permis de doubler la proportion de femmes élues. Des femmes politiques sénégalaises de tous bords se sont rassemblées pour porter ce projet de loi, face à des positions de groupes religieux fondamentalistes proclamant que la parité avait pour objectif de déstabiliser la société sénégalaise.

Par ailleurs, les Sénégalaises s'organisent et manifestent lorsque des féminicides ou de violences sexuelles secouent l'opinion publique, comme cela a été le cas en 2019, à la suite du meurtre d'une jeune femme ayant subi une tentative de viol à Tambacounda (Sénégal oriental).

Dans la foulée du mouvement #MeToo, a surgi sur les réseaux sociaux le hashtag #BalanceTonSaïSaï (mot signifiant pervers en wolof). De fortes contraintes sociales pèsent encore sur les femmes (dépendance financière, réputation de la famille…) et les empêchent de dénoncer leurs agresseurs, souvent des proches.

Égypte

Les militantes de la place Tahrir contre le harcèlement de rue

La révolution égyptienne de 2011 a ouvert la voie à une nouvelle génération de mouvements féministes, centrée sur la lutte contre les violences sexuelles dans l'espace public. Des collectifs féministes militent pour protéger les femmes dans les mobilisations, à l'image du collectif Operation Anti Sexual Harassment (OpAntiSH) qui est intervenu pour sauver des victimes de violences sexuelles lors des manifestations de la place Tahrir au Caire.

Asmaa Waguih/Reuters

Les féministes ont ainsi influencé la législation égyptienne : en 2014, un décret de lutte contre le harcèlement sexuel est adopté par la présidence égyptienne par intérim. C'est la première définition du harcèlement sexuel inscrite dans le code pénal égyptien. Cependant, depuis la prise de pouvoir du président al-Sissi, des campagnes de diffamation et de répression des organisations féministes obligent ces dernières à suspendre leurs activités. →

Ce document est la prc

[AMÉRIQUE]

États-Unis

De la dénonciation des discours réactionnaires

Depuis les années 1990, des féministes américaines dénoncent les discours réactionnaires qui critiquent les droits acquis par les femmes (égalité d'accès à l'éducation en 1972, dépénalisation de l'avortement en 1973, entrée massive des femmes sur le marché du travail, etc.). L'essayiste et militante féministe Susan Faludi ouvre le feu en 1991 en publiant *Backlash. La guerre froide contre les femmes*. Elle dénonce les discours médiatiques et politiques qui stigmatisent les femmes diplômées faisant carrière. Leur réussite professionnelle les empêcherait de s'accomplir sur le plan personnel (mise en couple, vie de famille…). Plus récemment, lors de la Women's March de 2017, des féministes ont protesté contre les propos ouvertement sexistes du président Donald Trump.

Michael Williamson/The Washington Post/Getty

En parallèle, un féminisme « intersectionnel » se développe depuis les années 1990. Le concept est formulé par la chercheure féministe afro-américaine Kimberlé Crenshaw en 1991, pour mettre en avant la double oppression vécue par les femmes noires.

Enfin, la bataille pour l'adoption de l'Equal Right Amendment est relancée. Cette proposition d'amendement de la Constitution des États-Unis, déposée après la Première Guerre mondiale, garantit que *« l'égalité des droits en vertu de la loi ne peut être déniée ou restreinte, ni par les États-Unis ni par aucun État, en raison du sexe »*. La proposition d'amendement a été ratifiée en janvier 2020 par l'État de Virginie, 38e et dernier État nécessaire à son inscription dans la Constitution. Cependant, cette ratification intervient au-delà de la date limite fixée à 1982…

Canada

Le combat contre les féminicides autochtones

Entre 1980 et 2012, près de 1 200 femmes et jeunes filles autochtones (Métis, Inuits et Premières Nations) ont été portées disparues ou assassinées au Canada à cause du racisme antiautochtone qui sévit dans le pays. Une enquête a ainsi révélé des taux d'homicide chez les femmes et les filles autochtones six fois plus élevés que chez les femmes et filles non autochtones.

Des mouvements féministes (Native Women's Association of Canada, Femmes autochtones du Québec) et ceux de défense des droits des populations autochtones (Idle No More) mènent combat pour la reconnaissance de ces féminicides. Ils dénoncent la persistance d'une rhétorique patriarcale et coloniale à l'égard des femmes autochtones.

À consulter : Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation (Internet).

Amérique latine

Point de départ de mobilisations mondiales

Les mouvements féministes latino-américains font figure de pionniers à l'échelle mondiale. Par exemple, en 1981, ce sont des féministes latino-américaines qui ont érigé le 25 novembre en journée de lutte contre les violences envers les femmes. Cette initiative est devenue internationale.

Dans une région où le droit à l'avortement reste minoritaire (seuls Cuba, la municipalité de Mexico et l'Uruguay l'autorisent), les mobilisations ont contribué à des avancées législatives avec la dépénalisation de l'avortement dans l'État mexicain de Oaxaca en 2019 et en Argentine fin 2020.

Les meurtres massifs (plus de 2 000) de femmes non élucidés dans la ville mexicaine de Ciudad Juarez, entre les années 1990 et les années 2010, ont provoqué de nombreuses mobilisations dénonçant un « féminicide ». Ce terme a été inscrit dans le code pénal mexicain en 2007.

Né en juin 2015 en Argentine, le mouvement Ni Una Menos (« Pas une de moins ») a rassemblé plus de 300 000 Argentines dans la rue contre les violences sexuelles. Ce mouvement a été à l'origine de la vague #MeToo.

Ce document est la prc

[ASIE]

Inde

Des féminismes pluriels

Arun Sharma/Hindustan Times/Getty

Les femmes indiennes se mobilisent notamment contre les violences domestiques. Une première loi est adoptée dans ce sens en 2006. Le combat se centre surtout sur les viols, en particulier les viols collectifs. En 2012, des manifestations de rue de grande ampleur apparaissent partout en Inde suite au viol d'une jeune femme par six hommes dans un bus.

Dans ce pays, les violences sexistes et sexuelles, impunies, sont répandues dans les lieux publics. Le harcèlement sexuel est même désigné couramment sous la métaphore « *teasing Eve* » (« taquiner Eve »). Les militantes féministes dénoncent une culture du viol, en rappelant que de nombreuses violences sexuelles sont commises dans le cercle familial.

À partir des années 1980, émerge en parallèle un féminisme *dalit* (de la caste des intouchables). Un féminisme musulman existe aussi depuis cette période, mais il est moins médiatisé. Ces mouvements dénoncent la marginalisation des femmes appartenant à ces communautés tant au sein du féminisme indien que dans les mouvements *dalit* et musulman. Ils veulent faire reconnaître la triple oppression de ces femmes, liée au genre, à la caste ou à la religion et à la situation socioéconomique défavorisée.

Chine

La longue marche contre le harcèlement sexuel

Dans le sillage de la Conférence mondiale de l'Onu sur les femmes à Pékin en 1995, des mouvements féministes se sont développés. La lutte contre le harcèlement sexuel et les violences à l'encontre des femmes font partie des principaux mots d'ordre, mais ces mobilisations se heurtent à une forte répression étatique. En 2015, au cours d'une distribution de tracts sur le harcèlement dans les transports en commun, cinq militantes féministes sont arrêtées pour troubles à l'ordre public et détenues pendant plus d'un mois. Cette affaire a porté un coup au militantisme féministe chinois, qui s'est dès lors davantage exprimé sur les réseaux sociaux.

Par ce biais, le mouvement #MeToo a consacré un renouveau de l'activisme féministe chinois contre le harcèlement sexuel. En 2018, une ingénieure chinoise expatriée aux États Unis, Luo Xixi, diffuse sur le réseau social chinois Weibo une lettre ouverte accusant son ancien directeur de thèse de harcèlement sexuel alors qu'elle était étudiante à Pékin. Peu de temps après, une étudiante chinoise expatriée à Vancouver crée le hashtag #WoYeShi (#MeToo en chinois), repris par plus de 3 millions d'internautes pour partager leurs récits et opinions, avant d'être censuré. Mais les féministes chinoises ont contourné la censure en créant un autre hashtag qui se prononce comme « MeToo ». Ce mouvement a permis de remettre à jour le combat de longue date des militantes féministes du pays.

Noel Celis/AFP

À LIRE

- **Féminismes dans le monde. 23 récits d'une révolution planétaire**
  Pauline Delage et Fanny Gallot, Textuel, 2020.
- **«Parcours de la loi sur la parité au Sénégal»**
  Entretien avec Fatou Sarr, *Nouvelles Questions féministes*, 2016/2.
- **« Féminisme indien ou féminisme "tout court" ? Quelques remarques sur la spécificité de la pensée et la pratique féministes en Inde»**
  Virginie Dutoya, *Mouvements*, n° 77, 2014/1.
- **«Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie»**
  Dorra Mahfoudh et Amel Mahfoudh, *Nouvelles Questions féministes*, 2014/2.
- **«Les manifestations contre le viol en Inde : un "moment révolutionnaire" d'une grande ambivalence»**
  Stéphanie Tawa Lama-Rewal, *Contretemps*, mai 2013.

Ce document est la prc

Paris, 26 janvier 1999. Manifestation de femmes devant le Sénat en faveur de la parité en politique.

Alexis Duclos/Gamma

Le temps de la parité

Promue au départ par une poignée de militantes, l'idée de parité a cheminé jusqu'à s'imposer dans la loi. D'abord réservé aux institutions politiques, le principe s'est étendu à tous les postes de direction.

MAUD NAVARRE

« *Au pouvoir citoyennes !* » C'est le titre du livre que Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall publient en 1992. C'est aussi le point de départ en France des mobilisations pour la parité. Constatant la sous-représentation des femmes dans les assemblées politiques, les trois militantes formulent une proposition radicale : réserver la moitié des postes d'élu pour des femmes et remplacer le principe de fraternité qui a conduit à la surreprésentation des hommes aux fonctions électives par celui de parité. Elles reprennent le terme de la philosophe Élisabeth Sledziewski qui a formulé cette idée à la fin des années 1980, lors d'un séminaire européen sur la participation des femmes à la prise de décision.

Parité : « Ce nouveau terme vise à sortir de l'impasse des quotas » dans laquelle les féministes sont englués depuis plusieurs années, indiquent les sociologues et historiennes Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini Fournel. En effet, en 1982, le Parlement français a voté une loi interdisant les listes aux élections municipales comprenant plus de 75 % de candidats d'un même sexe, mais la loi a été invalidée par le Conseil constitutionnel au nom du principe d'universalité et d'indivisibilité du peuple souverain.

L'idée suscite très vite l'engouement, comme le relate la sociologue Laure Bereni. Des associations se créent (Parité, Elles aussi, le réseau Femmes pour la parité…). D'autres se réactivent, comme Choisir la cause des femmes de Gisèle Halimi. Féministes des années 1970 (G. Halimi, Monique Dental, Antoinette Fouque), militantes d'associations de femmes (Association

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

catholique générale féminine, Union des femmes catholiques et sociales) et militantes de partis politiques, notamment du Parti socialiste (Yvette Roudy, F. Gaspard), se mobilisent pour la cause.

En 1993, le réseau Femmes pour la parité initie le « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire », publié par le quotidien *Le Monde*. 289 citoyennes et 288 citoyens signent ce texte qui fait du déséquilibre de la représentation des sexes en politique un des facteurs de la crise de la représentation démocratique. En réaction, des députés de gauche déposent en 1994 plusieurs projets pour inscrire la parité dans la Constitution. Lors des élections européennes de la même année, des listes de candidats comprennent autant de femmes que d'hommes (PS, PCF, Les Verts…).

À l'occasion des élections présidentielles de 1995, le Conseil national des femmes françaises qui regroupe 120 associations organise une rencontre avec les trois principaux candidats à l'élection présidentielle (Édouard Balladur, Lionel Jospin et Jacques Chirac). À l'époque, peu d'hommes politiques se montrent favorables à la parité. Pris dans la surenchère face à ses concurrents, J. Chirac – qui sera élu quelques jours plus tard – se déclare favorable à une loi, mais il propose d'abord de créer un observatoire pour étudier le sujet.

Les femmes ne sont pas une minorité

Le nouveau gouvernement d'Alain Juppé entretient l'ambiguïté. En témoigne l'affaire des juppettes : douze femmes entrent au gouvernement – un record pour l'époque – mais six mois après leur nomination, huit d'entre elles sont congédiées. Les proparitaires protestent de façon virulente. En 1996, dix anciennes ministres et responsables de partis politiques signent le « Manifeste des 10 pour la parité », publié dans L'Express (Y. Roudy, Simone Veil, Édith Cresson…). Elles se disent favorables à l'adoption de mesures de discrimination positive comme les quotas, s'il le faut, pour féminiser les assemblées politiques.

Le principe de la parité soulève néanmoins des débats, note la sociologue Éléonore Lépinard. Des féministes « antiessentialistes » telles que Liliane Kandel ou Christine Delphy considèrent qu'imposer des femmes au nom de leur sexe renforce la différenciation entre hommes et femmes. Les universalistes comme la philosophe Élisabeth Badinter et d'autres expriment publiquement leurs craintes : *« Un élu est censé représenter tous les citoyens, quels que soient sa couleur, son sexe, son âge, son origine sociale. Si l'on décide d'isoler l'un de ces critères, on ouvre la porte à toutes les revendications particulières »*, indiquent-elles dans une tribune publiée dans *L'Express* en 1999. Les proparitaires font valoir en réponse que les femmes ne sont pas une minorité, mais la moitié de l'humanité. À la fin des années 1990, le principe est dorénavant largement soutenu par l'opinion publique. L. Jospin, devenu Premier ministre en 1997, porte le projet de réforme. Ce dernier est adopté en 1999.

Plusieurs lois sont promulguées ensuite pour généraliser la parité à toutes les responsabilités politiques, professionnelles et sociales (encadré ci-dessous). Aujourd'hui, l'objectif est atteint ou quasiment là où les lois paritaires s'appliquent. ●

À LIRE

- **La Bataille de la parité**
  Laure Bereni, Economica, 2015.
- **L'Égalité introuvable**
  La parité, les féministes et la République
  Éléonore Lépinard, Presses de Sciences Po, 2007.
- **La Parité**
  Maud Navarre et Matthieu Gateau, Éditions universitaires de Dijon, 2016.
- **« Ne nous libérez pas, on s'en charge ».**
  Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours
  Bibia Pavard *et al.*, La Découverte, 2020

REPÈRE

Ce que dit la loi

1999 : Une réforme ajoute dans l'article 3 de la Constitution *« la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives »* et dans l'article 4 *« les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe »*.
6 juin 2000 : La loi oblige à déposer des listes électorales comprenant autant d'hommes que de femmes. Des retenues financières sont prévues pour les partis qui n'investissent pas autant de femmes que d'hommes aux élections législatives.
2008 : Une réforme constitutionnelle élargit la parité aux responsabilités professionnelles et sociales.
2011 : La loi Copé-Zimmerman instaure un quota de 40 % de femmes à atteindre d'ici 2017 dans les postes de direction des grandes entreprises.
2012 : La loi Sauvadet impose un quota de 40 % de femmes à atteindre d'ici 2018 dans les emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique.
2013 : La loi Fioraso rend obligatoire la parité dans les listes de candidats et les nominations dans les instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et la recherche.
2014 : La loi Vallaud-Belkacem généralise la parité dans tous les domaines de la vie sociale, notamment les établissements publics, les fédérations sportives, les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture. ● M.N.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Ouvrir les religions aux femmes

Des féministes se battent pour que les textes religieux laissent plus de libertés aux femmes, pour qu'elles accèdent au sacerdoce ou encore pour faire reconnaître l'homosexualité et la transidentité.

Féminismes et religions sont souvent pensés comme incompatibles, les premiers renvoyant au politique et les secondes étant supposées n'être associées qu'à la spiritualité. La contradiction semble encore plus indépassable quand il s'agit de l'islam. Pourtant, les sciences humaines ont cerné depuis longtemps les liens complexes entre religions et émancipation des femmes : ils ne se réduisent pas à une opposition binaire.

Dès le 19e siècle, le féminisme a aussi été soutenu par des personnalités ou des groupes se revendiquant d'une appartenance confessionnelle spécifique, en particulier dans les mondes protestant et juif. Les courants catholiques s'affichant féministes étaient, quant à eux, souvent inféodés à une doxa très rétive au travail des femmes et à leur émancipation. Quelques-uns se prononçaient cependant pour le vote des femmes.

Albert Gea/Reuters

Amina Wadud, professeure d'études islamiques à l'université de Virginie, au Congrès international du féminisme islamique à Barcelone le 18 mars 2005.

Depuis les années 1970, des courants féministes religieux comme Femmes et hommes en Église, le Groupe Orsay, le Comité de la jupe sont plus affirmés et touchent toutes les confessions, y compris dans le monde musulman. C'est le cas en France du collectif Femmes dans la mosquée. Ils soutiennent les mesures pour l'égalité des sexes, dans le monde du travail, pour la parité en politique, la lutte contre les stéréotypes, et contre les violences sexistes et sexuelles.

Leurs critiques visent aussi la domination masculine, de façon plus ou moins radicale, au sein même des mondes confessionnels. Malgré la grande diver-

FLORENCE ROCHEFORT
Historienne chargée de recherches au CNRS, elle a publié *Histoire mondiale des féminismes*, Puf, coll. « Que sais-je ? », 2018.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

sité du paysage religieux, on peut distinguer plusieurs démarches communes aux féminismes confessionnels dans le monde, tous minoritaires ou même dissidents au sein de leur propre sphère.

Il s'agit en premier lieu de réhabiliter les femmes. Plus question de les associer à la faute, à l'impureté, à la dangerosité qui a justifié de les ségréguer dans des espaces à part, de les écarter du savoir religieux, du sacré, de certains rituels et du sacerdoce. Sont encouragées au contraire leurs prises de parole et la mise en commun de leur ressenti, de leur vécu et de leur rapport au divin. L'accès des femmes à la parole et au savoir est toujours essentiel. Il s'accompagne d'une volonté « d'*empowerment* », de prises de responsabilité ou de reconnaissance de la valeur des tâches déjà assumées. Si le terme de féminisme est utilisé par le pape Jean Paul II en 1995, il ne désigne pas une volonté d'émancipation plus globale et se restreint à une complémentarité qui entrave les dynamiques égalitaires. La plupart des courants féministes religieux n'entendent pas se limiter à de simples réajustements.

La relecture des textes fondateurs s'impose alors. Depuis les années 1970, des théologies féministes se sont développées dans le catholicisme romain et d'Orient, dans les protestantismes et le judaïsme libéral et plus récemment orthodoxe. Les œuvres de Mary Daly, de Rosemary Radford Ruether, d'Elisabeth Schüssler Fiorenza, les travaux d'Élisabeth Parmentier, des rabbins Pauline Bebe ou Delphine Horvilleur en sont autant de preuves. Des féministes musulmanes ont elles aussi entrepris la relecture du Coran pour interpréter les dits du prophète, les hadiths, et le corpus juridique (*figh*) dans une perspective d'égalité des sexes et de rejet des coutumes inadaptées aux exigences de liberté des femmes du monde contemporain. Les Marocaines Fatima Mernissi et Asma Lamarbet ou encore l'Afro-Américaine Amina Wadud ont ouvert la voie. Malgré les interdits, A. Wadud a assumé une position d'imame et organisé une prière mixte à New York en 2005, condamnée par des groupes fondamentalistes dont elle doit désormais se protéger. Elle a peu à peu accepté de se désigner comme féministe.

L'accès au sacerdoce, acquis dans la majorité des protestantismes et dans le judaïsme libéral au cours du 20e siècle, est un des enjeux majeurs là où il est encore interdit : dans l'islam, le catholicisme, dans certains courants juifs et protestants. Ces actions bénéficient d'une dynamique transnationale, de traductions, d'échanges au sein de revues ou de forums sur les réseaux sociaux.

Bien que la plupart des courants féministes religieux restent attachés à une vision différentialiste des sexes, certains s'ouvrent à la question de la diversité des sexualités, du mariage des personnes de même sexe et des théories *queer* qui proposent de dépasser la binarité homme-femme. Dans les années 2000, les mobilisations gays, lesbiennes, trans ont nourri des courants de renouveaux théologiques parfois au sein des institutions religieuses, comme dans l'anglicanisme, non sans heurts. Dans des contextes de crispations identitaires qui touchent tous les milieux religieux, ces initiatives sont vivement rejetées. Dans le catholicisme, un féminisme conservateur se situe en opposition à ces courants libéraux et radicaux à propos de l'homosexualité et du droit à l'avortement notamment. Il prend de l'essor à la faveur des mobilisations de La manif pour tous de 2013.

Enfin, certaines tentatives d'innovations spirituelles se situent hors des institutions religieuses et animent des cultes autour de déesses comme Gaïa (que vénère le mouvement WICCA), de figures de sorcières, de pratique de chamanisme féminin et de convictions écoféministes. Elles se veulent aussi porteuses d'espoirs d'émancipation féminine. ●

DÉBAT

Crispations autour du foulard islamique

Dans les années 1990, le port du foulard islamique s'est imposé mondialement comme une nouvelle marque de piété féminine. Son éruption dans les contextes occidentaux a fait débat, en particulier en France. Plusieurs interprétations s'affrontent. Les partisans d'une laïcité de principe y voient un signe d'adhésion au fondamentalisme, contraire aux valeurs de la République et en appellent à des lois restrictives jusqu'à l'interdiction de l'accompagnement scolaire par des mères voilées. Parmi les jeunes filles qui adoptent le foulard, la plupart s'opposent à cette interprétation. Plus qu'un signe de soumission, le foulard est pour elles une marque personnelle de leur foi. Pour certaines, il est revendiqué comme un moyen de s'affirmer en tant que musulmane autonome, et parfois même féministe, dans une société qui les discrimine et les enferme dans des stéréotypes racialistes. Plusieurs s'opposent à la loi d'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école de 2004. La première femme imame soufiste en France, Kahina Bahloul indique, quant à elle, que les femmes musulmanes doivent rester libres de porter ou non le voile. ● F.R.

À LIRE

- **Voile intégral en France. Sociologie d'un paradoxe,** Maryam Borghée, Michalon, 2012.
- **Le Foulard de la République,** Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar, La Découverte, 1995.
- **La Religion de la laïcité,** Joan Scott, Climats, 2018.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

L'éthique du *care*, de la théorie à la politique

Que ce soit dans la sphère privée ou professionnelle, la plupart des activités de soin et d'aide sont exercées par des femmes. Le féminisme du *care* s'est déployé dès les années 1980 pour faire reconnaître ce travail invisible.

Une aide-soignante dans le service d'urologie de l'hôpital de Rouen.

BSIP/UIG/Getty

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

La pandémie de covid-19 a montré plus que jamais l'importance des activités de *care* aussi appelées du « prendre soin ». Comme le rappellent Najat Vallaud-Belkacem et Sandra Laugier dans *La Société des vulnérables*, ce sont beaucoup des femmes qui font tenir nos sociétés en prenant en charge la plupart de nos dépendances, et plus généralement la vulnérabilité qu'un système capitaliste habité par la performance nous a fait oublier. *« C'est essentiellement d'ELLES dont on parle : aides-soignantes (91 % des femmes), infirmières (87 % des femmes), caissières et vendeuses (76 %)… et que dire de leur proportion parmi les employés en maisons de retraite et chez les aides familiales à domicile (97 %)* (1) *? »* Ces tâches sont considérées comme féminines au nom d'une supposée nature aimante des femmes ; elles sont peu valorisées car elles feraient peu appel à des compétences, des savoir-faire ou une raison habitée par la technologie. Le féminisme du *care* commence par cette question : comment faire pour valoriser le « prendre soin » qui est particulièrement utile et changer la réalité des femmes assignées à ces activités ? Comment y amener aussi les hommes et combattre les inégalités de genre qui persistent et creusent la pauvreté des femmes ?

Ce questionnement naît dans les années 1980 où se croisent les réflexions sur la place des femmes et des hommes dans la famille, la maternité, la dénonciation des tâches de soin invisibles ou mal reconnues mais aussi la possibilité pour les femmes de construire un processus de décision face à l'avortement. Plus spécifiquement, quand la philosophe et psychologue féministe, Carol Gilligan, a énoncé dans *Une voix différente* l'idée que les femmes ont une autre manière de penser la morale que les hommes, elle ne s'est pas contentée d'élargir la division des sexes à la morale et de rendre possible la reconnaissance d'une éthique du *care* (2). Elle a, en retour, mis en avant un concept largement occulté, le *care* où sont privilégiés le contexte et les relations d'attachement plutôt que les principes et la distanciation des individus. Dès lors, il devient possible d'enrichir les luttes féministes à partir de la morale et des activités de soin. D'un côté, des dispositions ou des capacités à l'empathie sont considérées comme généralement féminines et encouragées à ce titre : comment une approche féministe peut-elle alors déconstruire le mythe de la « nature féminine » du soin très présent dans l'histoire du monde infirmier par exemple ? De l'autre, les tâches de soin, qu'elles soient une activité familiale ou un métier, sont largement accomplies par des femmes : comment un point de vue féministe peut-il envisager un autre partage du soin, voire une redistribution ? Un féminisme du *care* identifie des formes d'oppression des femmes dans les discours et pratiques morales, dans les partages du privé et du public et dans l'assignation des tâches de soin aux femmes. Trois inflexions sont alors apportées au féminisme.

Tout d'abord, l'éthique du *care* telle qu'elle est définie par C. Gilligan aboutit au projet d'une éthique féministe. La manière de vivre des femmes implique à la fois de prolonger et de transformer le rôle que l'histoire leur a assigné →

FABIENNE BRUGÈRE
Professeure de philosophie à l'université Paris-VIII. Elle est l'auteure de *On ne naît pas femme, on le devient* (Stock, 2019).

LECTURE

Mieux partager le soin, un défi mondial

Dans *Un monde vulnérable* (2009), Joan Tronto, l'une des plus célèbres théoriciennes du *care*, prône à la fois une revalorisation et une redistribution des tâches liées aux soins corporels et relationnels : les tâches de soin gratuites accomplies par les femmes dans leur foyer, mais aussi les métiers paramédicaux ou socio-médicaux, moins valorisés que les activités médicales qui renvoient à une autorité scientifique.
J. Tronto invite aussi à prendre en compte certains faits liés à la mondialisation : l'externalisation des gardes d'enfant ou du ménage par des femmes qui travaillent (généralement à d'autres femmes que l'on peut qualifier non seulement selon le genre mais aussi selon la classe et l'origine ethnique), les circuits du *care* qui vont du Sud au Nord en fonction des besoins de familles qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se consacrer à un quotidien structuré par le *care*, la multiplication des métiers de service précaires sous toutes formes d'aides et d'accompagnements, les demandes de plus en plus pressantes de professionnalisation des soins corporels à destination des personnes très dépendantes, etc. On assigne alors les femmes mais aussi des populations subalternes à des activités exigeantes, prenantes, qui produisent souvent un attachement difficile à contenir et une forte responsabilité dans le rapport à l'autre. ● F.B.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Directphoto/Alamy

Paris, 12 mai 2013. Manifestation d'infirmières à l'initiative du collectif Ni bonnes, ni nonnes, ni pigeonnes pour de meilleures conditions de travail à l'hôpital.

➔ en matière de soin et de sollicitude. Contre le modèle du dévouement de soi aux autres si présent pour qualifier les femmes devenues mères dans de nombreuses cultures, les femmes qui ont porté une éthique non reconnue, doivent accomplir le chemin vers un équilibre entre souci des autres et souci de soi. Il n'y a pas de souci des autres sans souci de soi ; la prise en charge de la vulnérabilité des autres suppose de pouvoir être soutenu soi-même dans sa propre vulnérabilité. Ce souci de soi, pour reprendre une expression de Michel Foucault est une *« insistance sur l'attention qu'il convient de porter à soi-même »* (3). Les femmes, longtemps exclues de toute pratique de soi, doivent apprendre à s'occuper d'elles-mêmes, à rechercher des façons de bien vivre, à se concentrer sur elles-mêmes. L'éthique féministe suppose une transformation du rapport à soi.

Une humanité structurée par la vulnérabilité

Ensuite, l'immense nouveauté des éthiques du *care* est de renouveler la philosophie féministe telle qu'elle avait pu naître avec Simone de Beauvoir. Alors que l'indépendance (en particulier par le travail) et l'universalité du sujet (contre une domination masculine qui a fait de la femme l'autre) étaient valorisées dans *Le Deuxième Sexe* comme des figures obligatoires de l'émancipation, le féminisme du *care* prend un chemin inverse : il convoque l'épreuve des dépendances au premier rang des expériences majeures des femmes, en lui associant une figure relationnelle du sujet. Il ne s'agit pas dès lors de rompre ses dépendances pour entrer dans l'âge d'or du sujet autonome au même titre que les hommes comme le proclamait S. de Beauvoir (4). La dépendance n'est pas seulement la soumission des femmes aux hommes. Elle doit être prise en compte comme un défi majeur pour toute société ; elle suppose un travail, des soutiens, des accompagnements. Elle désigne un besoin exprimé par un autre, à travers la nécessité pour cet autre de continuer à vivre. Le travail du *care* est un travail avec la dépendance. Comme le défend la philosophe Eva Feder Kittay, il met en avant une responsabilité des pourvoyeurs de soin et un soutien que le féminisme ne peut pas annuler (5). De ce point de vue, il y aurait chez S. de Beauvoir une incompréhension de la vie immanente du *care*. Avec le féminisme du *care*, le propos n'est pas d'annuler le *care* comme S. de Beauvoir le fait un peu rapidement au nom des luttes des femmes pour l'émancipation mais de considérer l'envers du capitalisme, une humanité largement structurée par la vulnérabilité, où la dépendance ne peut pas être éliminée. L'essentiel des pratiques féministes tient alors dans la demande d'un partage du soin par-delà les assignations de genre mais aussi de classe ou d'origine ethnique. Comment les humains peuvent-ils coopérer face aux multiples situations de dépendance, transformer la dépendance en interdépendance par des réciprocités instaurées entre donneurs et receveurs de soin ? Le projet féministe n'est pas seulement éthique, il devient politique et aboutit à une défense du *welfare State* à travers des politiques publiques de soutien aux activités de *care* et de revalorisation des différentes formes de soutien à la dépendance.

Enfin, le féminisme du *care* se déploie dans le monde souterrain du travail domestique dit « reproductif » ou « improductif » auquel les femmes continuent d'être cantonnées. On sait combien les femmes accomplissent une double journée entre un travail rémunéré et des activités domestiques qui leur incombent ; de nombreux travaux insistent sur la « charge mentale » des femmes tenues d'organiser et de planifier constamment les vies des autres autour d'elles. À la célébration de l'individu entrepreneur, ce féminisme rappelle que les croisades conquérantes des uns ne sont possibles que parce que d'autres, des femmes mais aussi des gens qui ont besoin d'un gagne-pain, des immigrants, se portent garants des tâches de soin à destination des enfants, des personnes très âgées, des handicapés mais aussi des individus dits « productifs ». Toutes ces tâches, lorsqu'elles concernent la sphère domestique et sont donc exercées gratuitement, ont été largement décrites comme faisant l'objet d'une exploitation, d'une domination et d'une oppression par des féministes matérialistes comme Christine Delphy ou Silvia Federici. Mais, là encore, le féminisme du *care* se déplace puisqu'il n'isole jamais la sphère domestique et construit une approche générique des activités de *care* dans les sociétés néolibérales contemporaines : la famille et les professions féminisées sont concernées de

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

la même façon par le peu de considération pour la sphère du « prendre soin » pourtant essentielle à toute société. Le projet féministe mène alors à des revendications qui se font non seulement au nom de la reconnaissance et de la redistribution mais aussi au nom de la justice. Si la justice permet de définir un cadre éthique, il ne s'agit pas ici de faire appel à des principes moraux appliqués de manière impartiale, à une conception froide des relations sociales ou à une supposée neutralité basée sur la primauté des droits d'individus autonomes, séparés et rationnels. La politologue Joan Tronto insiste sur la nécessité de reconfigurer le concept de justice sans toutefois en faire uniquement l'affaire des femmes. Il s'agit de combattre les injustices, de lutter contre les limitations des chances liées au genre mais tout autant à l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou encore la classe sociale.

Une éthique de la justice

Le *care* relève bien d'une éthique au sens d'une revendication de justice qui doit toutefois conduire à une politique. Cette politique peut se résumer dans cette question : comment passer de politiques excluantes (avec de puissantes relations de domination) à des politiques inclusives (ce qui suppose de reconsidérer la notion de « démocratie ») ? J. Tronto plaide pour la constitution d'une société du *care* et ce qu'elle nomme une *caring democracy*. Elle alerte contre le risque de confondre l'éthique du *care* avec une morale des femmes orientée vers la vie privée ou l'univers domestique. Il ne faut pas laisser de côté toutes celles qui n'ont jamais été considérées comme suffisamment dignes pour entrer dans le cadre de ce portrait des femmes : *« les femmes de couleur, les immigrées, les pauvres, les lesbiennes et celles qui n'étaient pas considérées comme des mères dignes* (6). » Comment inclure au nom de la justice et rendre les politiques menées plus démocratiques ? En rendant visible des situations de *care* qui ne le sont pas : celles qui concernent non seulement la vie des femmes mais aussi *« celle des domestiques, des esclaves et des travailleurs* (7) », toutes celles et ceux qui ont généralement été exclus de toute vision du contrat social car considérés comme trop dépendants (d'un homme, d'un maître, d'un patron). Ainsi, le féminisme du *care* dessine politiquement le projet d'une société de l'inclusion. ●

(1) Najat Vallaud-Belkacem et Sandrine Laugier, *La Société des vulnérables. Leçons féministes d'une crise*, Gallimard, 2020.
(2) Carol Gilligan, 1982, *Une voix différente. La morale a-t-elle un sexe ?*, rééd. Flammarion, coll. « Champs », 2019.
(3) Michel Foucault, *Le Souci de soi*, 1984, rééd. Gallimard, coll. « Tel », 2014.
(4) Simone de Beauvoir, *Le Deuxième Sexe*, 1949, 2 t., rééd. Gallimard, coll. « Folio », 2014.
(5) Eva Feder Kittay, *Love's Labor*, Routledge, 1999.
(6) Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, 2009.
(7) ***Ibid.***

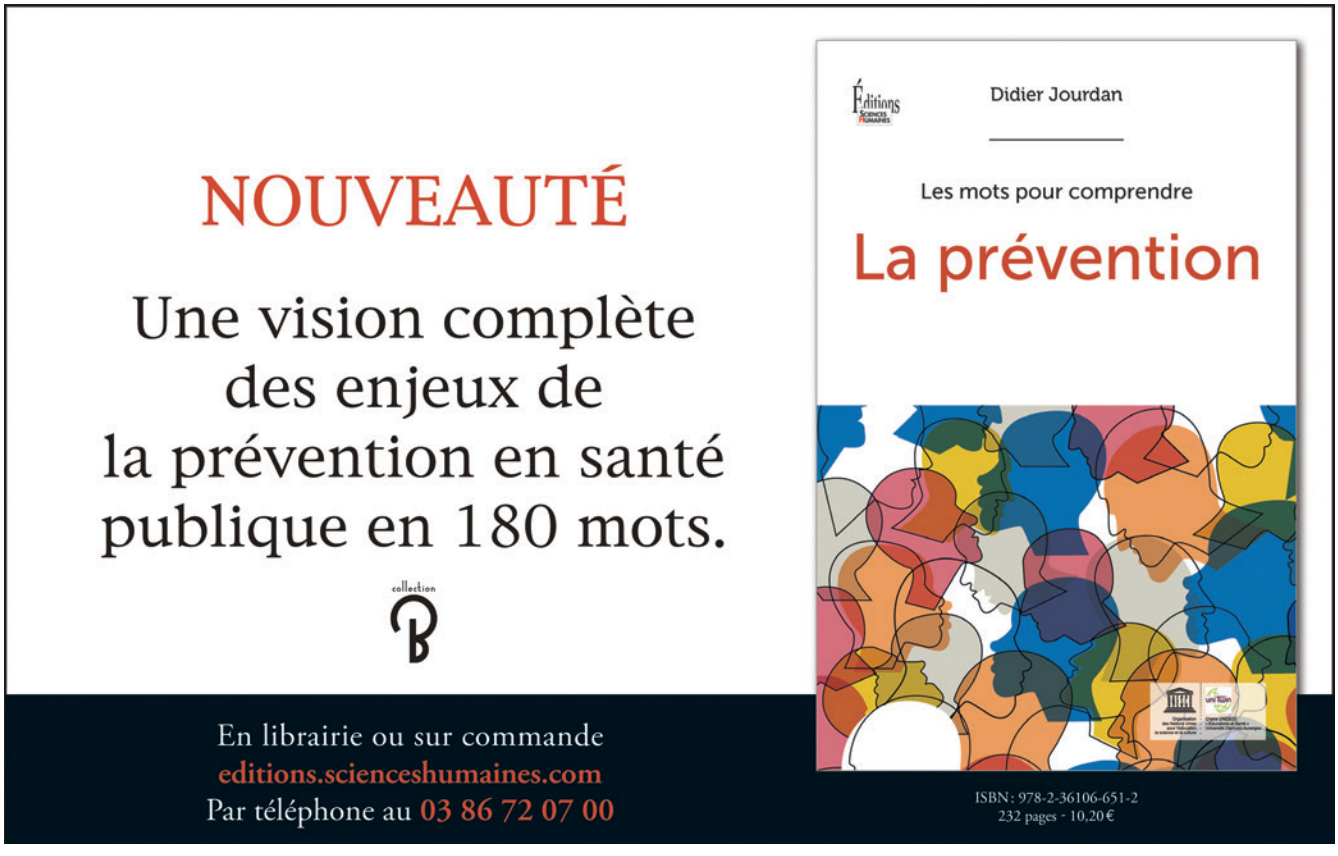
NOUVEAUTÉ
Une vision complète des enjeux de la prévention en santé publique en 180 mots.
collection
En librairie ou sur commande
editions.scienceshumaines.com
Par téléphone au 03 86 72 07 00
Éditions Sciences Humaines
Didier Jourdan
Les mots pour comprendre
La prévention
ISBN : 978-2-36106-651-2
232 pages - 10,20 €

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

L'éveil de la cause **lesbienne**

Bien que le mouvement lesbien s'inscrive dans le combat féministe, l'alliance avec les hétérosexuelles n'est pas toujours allée de soi.

© Nicolas Menijes/EyeEm/Getty

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Dans les années 1970, plusieurs actrices du Mouvement de libération des femmes fondent un groupe baptisé Les Gouines rouges pour donner une visibilité à leur orientation sexuelle ensevelie sous la question des droits reproductifs. Une manière de se révolter contre l'impératif de discrétion auquel elles sont soumises, dans un contexte de lutte contre le patriarcat qui à l'époque n'interroge pas la domination de l'hétérosexualité. *« Les Gouines rouges sont le premier collectif à avoir essayé en France de politiser la question des lesbiennes, mais ce groupe a assez rapidement disparu car les lesbiennes d'alors se pensaient avant tout comme des femmes »*, relève Ilana Eloit, chercheure en science politique au CNRS.

Un conflit larvé s'installe cependant devant le manque de solidarité des hétérosexuelles face à l'homophobie, si bien qu'au début des années 1980, la rupture éclate. C'est Monique Wittig qui met le feu aux poudres avec la publication de deux articles dans la revue *Questions féministes*, « La Pensée straight » puis « On ne naît pas femme », qui font *« l'effet d'une bombe au sein des mouvements féministes »*, affirme I. Eloit. *« Politiser l'hétérosexualité comme un régime d'oppression crée un immense scandale en induisant la domination des femmes hétéro sur les lesbiennes »*, rappelle-t-elle. Ces textes remettent en cause *« l'alliance entre lesbiennes et femmes hétérosexuelles et les stratégies politiques qui en découlent »*, résume la sociologue Natacha Chetcuti-Osorovitz dans le *Dictionnaire des féministes*. Exilée aux États-Unis pour échapper aux résistances qui s'expriment en France, M. Wittig refuse d'assimiler les lesbiennes à des femmes – une catégorie qui *« ne prend sens que dans le régime hétérosexuel imposé par le patriarcat »*, explique à son tour l'historienne Christine Bard. *« La rupture, violente, donne naissance au lesbianisme politique. Le sujet politique du féminisme d'alors, le "nous les femmes", vole en éclats »*, insiste-t-elle. Alors que les années 1980 donnent naissance à un foisonnement de collectifs, de lieux, de journaux et de maisons d'édition, les années 1990 sont marquées par des actions de visibilité. C'est ainsi qu'en 1995 éclot le projet Fierté lesbienne qui, pendant dix ans, participera à des événements LGBT. Ceci n'empêchera pas les militantes du « nous » lesbien de participer à la manifestation féministe de novembre 1995 organisée par le Collectif des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception. Dans le cadre de stratégies d'alliances, les militantes lesbiennes apparaissent dans les mobilisations politiques pour la défense des droits des femmes, en même temps que de nouvelles revendications se font jour autour du pacs puis du mariage.

Un combat pour l'égalité qui laisse la fondatrice des Gouines rouges Marie-Jo Bonnet interloquée : dans son livre *Adieu les rebelles !* paru en 2014, elle dénonce *« une normalisation des différences »*. Où en est-on aujourd'hui ? Avec *Le Génie lesbien*, la députée EELV Alice Coffin semble vouloir renouer avec la radicalité d'une M. Wittig. « *Quand Alice Coffin dit qu'être lesbienne libère du regard des hommes et donne plus de liberté dans sa vie, elle a un discours qui est celui que tenaient les lesbiennes politiques dans les années 1980* », analyse I. Eloit. ●

MARION ROUSSET
Journaliste indépendante.

Noémie Coissac/Hans Lucas/AFP

Manifestation de la communauté LGBTQI+, à Paris, en 2020.

Transféminisme, s'affranchir du genre

L'activisme trans revendique le droit à disposer de son corps et remet en question la différence des sexes.

Le 22 janvier 2020, Marguerite Stern, ancienne Femen à l'initiative des collages contre les féminicides et les violences sexistes, publie une série de *tweets* qui mettent en cause la place des débats sur le transactivisme dans les luttes féministes. Ils *« prennent de plus en plus de place dans le féminisme, et cristallisent même toute l'attention »*, s'insurge-t-elle. *« J'interprète ça comme une nouvelle tentative masculine pour empêcher les femmes de s'exprimer »*, lâche-t-elle. Cette polémique est le dernier avatar des relations houleuses entre le mouvement trans et certaines féministes.

En 1979, l'Américaine Janice Raymond, professeure en études féministes, décrivait déjà dans *L'Empire transsexuel* les trans comme de fausses femmes, fabriquées par des hommes médecins afin qu'elles s'immiscent dans les milieux féministes et lesbiens pour les faire disparaître. *« C'est ce registre de la colonisation qu'on retrouve aujourd'hui chez une minorité de féministes qui prennent souvent la parole »*, observe le sociologue Emmanuel Beaubatie.

L'activisme trans s'inscrit pourtant dans l'histoire des conquêtes féministes en revendiquant le droit à disposer de son corps: *« C'est là-dessus que s'appuient les trans pour dénoncer le principe de l'évaluation psychiatrique à laquelle doivent se soumettre les personnes qui souhaitent accéder à des modifications corporelles qui impliquent une transgression des normes de genre »*, avance E. Beaubatie.

Reste que le féminisme qu'ils revendiquent ne repose plus sur la différence des sexes. C'est pourquoi les textes fondateurs des Américaines Sandy Stone (*Manifeste transsexuel*, 1979) ou Leslie Feinberg (*Transgender Liberation*, 1992) s'inspirent autant des approches *queer** qui jouent avec le genre. *« Le philosophe Michel Foucault est une référence importante pour les théories* queer *qui estiment qu'on ne peut pas se défaire des normes. Plutôt que de chercher à les abolir, il faut donc les subvertir. Changer de sexe peut ainsi devenir une forme de résistance à la domination patriarcale et à la rigidité du genre »*, indique I. Eloit.

En France, les séminaires du Zoo, collectif *queer*, remettent en cause la binarité des sexes. Lancés par Marie-Hélène/Sam Bourcier, ils ont permis au transféminisme d'aiguiser ses outils théoriques. Mais il aura fallu attendre la naissance de l'association OUTrans, en 2008, pour qu'un groupe se revendique de ce courant. *« Les mécanismes qui nous invisibilisent, nous stigmatisent et nous excluent* (…) *sont exactement les mêmes que ceux qui excluent, invisibilisent et stigmatisent les femmes, les gouines, les pédés et toutEs les autres individuEs minoriséEs »*, avance cette association.

Depuis quelques années, les actions trans se multiplient: participation à la journée internationale des femmes, ateliers d'autodéfense féministe pour les personnes trans, signature du texte « Nous féministes » face à la montée de la droite extrême en France… jusqu'aux plus radicales « grèves du genre » pour protester contre les stéréotypes sexués dans le monde professionnel. ●

MOT-CLÉ

● ***Queer***

Selon les « pensées *queer* », le découpage des sexes et genres en deux catégories bien établies, homme et femme, est une construction sociale qui ne correspond en rien à la diversité humaine. Entre l'homme et la femme, avec leurs rôles et statuts stéréotypés, il y aurait tout un spectre de situations intermédiaires et hybrides, en mal de reconnaissance: personnes homosexuelles, intersexes, trans, etc. Les philosophes Judith Butler et Paul B. Preciado sont les figures de proue de ce mouvement.

MARION ROUSSET
Journaliste indépendante.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Haro sur les violences sexuelles !

D'abord centrées sur le viol, les luttes féministes se sont déployées pour dénoncer aujourd'hui toutes les formes de violence sexuelle et le sexisme en général.

La question des violences à caractère sexuel connaît une double actualité en France : objet de discours et de politiques publiques, elles ont également été très médiatisées à la faveur du mouvement #MeToo et de la multiplication des mobilisations associées sur les réseaux sociaux avec #BalanceTonPorc, #MeTooGay ou #MeTooInceste ou encore avec les manifestations de rue contre les violences sexistes et sexuelles. Comment ces violences sont-elles devenues un problème politique ?

La politisation des violences à caractère sexuel prend racine dans le Mouvement de libération des femmes qui émerge en France en 1970 (p. 38). Les féministes se sont emparées des questions sexuelles pour dénoncer les rapports de domination et les violences que subissent les femmes. À l'image du slogan phare du MLF *« Le personnel est politique »*, les féministes ont créé des espaces non mixtes où elles échangeaient sur des préoccupations quotidiennes ou intimes, liées à la sexualité, au corps, à la répartition des tâches domestiques, en les considérant comme les reflets des inégalités et des rapports de domination.

Menace de viol et climat de peur

La violence est présentée comme l'un des symptômes de la domination masculine dans les textes féministes de l'époque. Par exemple, le numéro de *Partisans* intitulé « Libération des femmes, année zéro » en 1970 raconte à la première personne l'expérience d'une femme violée : *« Le viol, conjugal ou non, est encore la forme typique, réalisée à un degré ou à un autre, des relations entre les sexes. »* Inscrite dans le fonctionnement normal des rapports sociaux, la violence sexuelle n'en est pas pour autant banalisée. Au contraire, l'ampleur du phénomène et les conséquences sur la vie des femmes sont également dévoilées, notamment lors de rassemblements dédiés à la construction d'une parole collective, politique, sur les expériences de violences. C'est le cas des *speak out*, au milieu des années 1970 aux États-Unis, ou des « dix heures contre le viol », à la Mutualité à Paris en 1976. Le cadre de compréhension féministe qui se développe élargit l'analyse au-delà des seuls actes d'agression en soulignant que toutes les femmes subissent les effets des violences sexuelles, directement ou indirectement. La menace de viol, qui repose sur l'idée faussée selon laquelle l'extérieur du foyer et les inconnus seraient particulièrement dangereux, maintient les femmes dans un climat de peur et façonne leur manière d'être et d'agir. Cette approche est développée dans certains textes, comme le livre *Against Our Will*, de Susan Brownmiller (1), et impulse l'organisation de manifestations telles que *Take Back The Night*, qui signifie reprenons la nuit, ou d'activités comme les groupes d'autodéfense féministes.

En 1976, se tient à Bruxelles le Tribunal international des crimes contre les femmes : des militantes venues de pays européens, nord-américains et asiatiques se rassemblent pour dénoncer les différentes oppressions, économiques, sexuelles et les violences, perçues comme des crimes, à leur encontre. La conceptualisation féministe des violences faites aux femmes, entendues comme le pilier d'un sys-

PAULINE DELAGE
Chargée de recherches au CNRS. Elle a publié *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique* (Presses de Sciences Po, 2017).

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Denis Meyer/Hans Lucas/AFP

Des dizaines de milliers de manifestantes se sont mobilisées à l'appel du collectif #NousToutes, Paris (2018).

tème de domination et de contrôle, se développe dans le champ académique. Pour ne prendre que deux exemples, citons les articles des sociologues britanniques Jalna Hanmer, « Violence et contrôle social », paru en 1977 (2), et Liz Kelly « The continuum of sexual violence », publié pour la première fois en 1988 (3). Dans les deux cas, il s'agit de proposer une lecture structurelle, non pas individuelle, du phénomène des violences faites aux femmes, que l'on qualifie dorénavant parfois de violences fondées sur le genre. Ce type d'approche a par la suite servi de cadre analytique pour concevoir des enquêtes quantitatives, comme l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) ou plus récemment Violence et rapports de genre (Virage).

Parallèlement, une partie de l'espace féministe se spécialise dans l'accompagnement des victimes de ces violences. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne notamment, des *rape crisis centers*, ou centres antiviol, et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (calacs) au Canada se développent au milieu des années 1970. Dans ces lieux, les femmes sont accueillies et écoutées, de manière confidentielle, sans que leur comportement ou leur choix, notamment de déposer plainte ou non, soient mis en cause. Souvent constitués autour d'une ligne d'écoute téléphonique pour recueillir la parole des victimes, certains développent un suivi individuel, des groupes de parole, des accompagnements dans les hôpitaux et auprès des forces de l'ordre, ou encore des activités de prévention. Ces lieux entendent répondre au manque d'espaces spécialisés sur les violences sexuelles et apporter des réponses adéquates aux victimes, là où la police et les services de santé ou sociaux sont jugés comme trop culpabilisateurs envers les victimes voire complaisants avec les agresseurs. À Genève, une initiative similaire prend forme à la suite de l'affaire de Pré-Naville : en 1981, des membres d'un groupe d'extrême droite attaquent un immeuble occupé, situé rue Pré-Naville, où ils violent deux femmes. S'ensuivent un procès et la formation du Comité contre le viol pour soutenir les victimes dans leurs démarches juridiques. En 1985, une partie des militantes de ce comité crée Viol-Secours, qui assure en premier lieu une permanence téléphonique et propose ensuite un accueil psychosocial, des groupes de parole et d'artthérapie ou encore des stages d'autodéfense. Le développement de lieux spécialisés sur les violences sexuelles trouve moins d'échos en France ; toutefois, en 1985, le Mouvement français pour le planning familial, Solidarité femmes, le Mouvement jeunes femmes et de la maison des femmes constituent le Collectif féministe contre le viol qui ouvre une ligne d'écoute téléphonique en 1986 avec l'appui du ministère des Droits →

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela.candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Greg Looping/Hans Lucas/AFP

Manifestation contre le viol devant l'opéra Garnier à Paris (2017).

➔ de la femme. La même année, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) est mise en place pour réformer le droit et accompagner les victimes de harcèlement au travail.

Ces organisations féministes spécialisées dans la lutte contre les violences sexuelles réclament une réforme des institutions et du droit. Dès les années 1970, certains procès, en particulier le procès d'Aix-en-Provence en 1978 dans lequel était investie la célèbre avocate Gisèle Halimi, ont permis de rendre visible la manière dont les viols étaient traités dans les tribunaux et de légitimer la réforme du droit. Ainsi, en 1980, le viol est qualifié pénalement de crime *« commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol »*. En 1990, la Cour de cassation reconnaît le viol conjugal. Dès sa création, l'AVFT s'engage dans la promotion d'une loi réprimant le harcèlement sexuel, qui est votée en 1992. Ces associations cherchent donc à faire évoluer le droit, à s'assurer de l'application des mesures juridiques existantes ainsi qu'à leur développement pour faciliter les parcours des victimes et la condamnation des agresseurs. Les cadres juridiques pour traiter et qualifier un phénomène similaire peuvent être tout à fait différents d'un pays à l'autre. C'est par exemple le cas du harcèlement sexuel : alors qu'aux États-Unis, ce dernier est essentiellement traité dans le cadre de la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe au sein de la justice civile et qu'il incombe aux entreprises de protéger les salariés, le contexte français a défini le harcèlement comme une violence sexuelle prise dans des rapports hiérarchiques, qui doit être régie par le droit pénal et du travail (4). Le système judiciaire et son fonctionnement demeurent contestés, notamment parce qu'ils tendent à reproduire des formes de culpabilisation des victimes et que toutes les femmes n'ont pas le même rapport aux forces de l'ordre et aux institutions juridiques. Dans les champs scientifique et militant, ces questions ont été développées à partir d'une approche intersectionnelle – qui analyse les effets conjoints de plusieurs rapports sociaux et de domination. Dans son article pionnier, Kimberlé Crenshaw a montré que la politisation par les féministes des violences conjugales et sexuelles aux États-

Les violences sexuelles ont nettement gagné en visibilité.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Unis, axée en partie autour du recours aux forces de l'ordre, s'est traduite par la marginalisation des besoins, sociaux en particulier, des femmes noires qui subissent non seulement du sexisme mais aussi des discriminations raciales et des inégalités socioéconomiques.

Dès les années 1980, et surtout au milieu des années 1990, les organisations internationales, en particulier l'Onu, et supranationales, comme le Conseil de l'Europe, ont pris en compte le problème des violences faites aux femmes. La Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995 a donné lieu à des recommandations faites aux États pour construire des données statistiques et mettre en œuvre des plans d'action. C'est sous cette impulsion que l'Enveff a été lancée et que les politiques publiques contre les violences faites aux femmes se sont considérablement développées depuis les années 2000 en France. Bien que les pouvoirs publics se soient essentiellement concentrés sur les violences dans le couple, les violences à caractère sexuel apparaissent aussi dans ces dispositifs. Par exemple, le 5e plan (2017-2019) fixe comme objectif de *« déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol »*. Après l'abrogation du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel au motif que sa définition n'était pas assez précise, la loi du 6 août 2012 est venue combler un vide juridique et préciser la définition de la notion : *« Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »* Votée le 3 août 2018, la loi *« renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes »* comporte diverses mesures, comme l'allongement de vingt à trente ans du délai de prescription pour les crimes de viols sur mineurs ou encore la création de nouvelles circonstances aggravantes et infractions dont celle d'outrage sexiste. Parallèlement à ces évolutions législatives, la dénonciation des violences à caractère sexuel s'est déployée en ciblant différents univers sociaux : l'université notamment avec la création du Collectif de lutte contre le harcèlement dans l'enseignement supérieur (Clasches) en 2002, mais aussi le monde politique, avec les affaires Dominique Strauss-Kahn ou Denis Baupin, ou encore la rue, ce qui a donné lieu à la création de la catégorie de harcèlement de rue.

Ces dernières années, depuis #Metoo en particulier (encadré ci-dessous), le regain de mobilisations autour des violences sexuelles et sexistes a contribué à renouveler les mouvements féministes, sans pour autant remplacer ceux qui se sont développés à la suite des années 1970 pour mettre en œuvre des services auprès des victimes et interpeller les institutions. À travers des actions dans l'espace public, notamment l'organisation de manifestations ou de collages, les violences, et par là même le sexisme, ont considérablement gagné en visibilité. ●

(1) **Susan Brownmiller,** *Against Our Will. Men, women and rape*, Simon and Schuster, 1975.
(2) **Jalna Hanmer,** « Violence et contrôle social des femmes », *Questions féministes*, n° 1, novembre 1977.
(3) **Liz Kelly,** « Le continuum de la violence sexuelle », *Cahiers du genre*, n° 66, 2019/1.
(4) **Abigail Saguy,** *What Is Sexual Harassment ? From Capitol Hill to the Sorbonne*, University of California Press, 2003.

ZOOM

Le moment #MeToo

Rudall30/Adobe

En 2017, alors que les dénonciations de harcèlement sexuel commis par le producteur Harvey Weinstein se multiplient, l'actrice états-unienne Alyssa Milano lance sur son compte twitter l'expression #MeToo. Depuis, on assiste à un mouvement de dénonciation des violences sans précédent.
Or, ce moment #MeToo s'ancre à la fois dans la temporalité plus longue de la politisation des violences sexistes et dans une série de mobilisations à l'échelle internationale plus récentes. D'abord, la maternité de l'expression « MeToo » a été contestée par Tarana Burke, une militante états-unienne, contre les violences sexuelles, qui l'avait utilisée dès 2006. Ensuite, des mouvements ayant lieu dans d'autres cadres nationaux ont contribué à rendre visible ces violences. En 2011, lors du mouvement révolutionnaire de la place Tahrir en Égypte, des militantes se mobilisent contre les violences sexuelles commises pendant les manifestations. En 2015, le mouvement Ni una menos signifiant littéralement « pas une de moins » se constitue en Argentine ; des manifestations contre les violences faites aux femmes sont organisées et un appel international à la grève féministe est lancé le 8 mars 2017. À la suite du mouvement argentin, Non Una di Meno apparaît en Italie en 2016. Ces mobilisations sont connectées entre elles, notamment grâce aux réseaux sociaux qui permettent de diffuser des modes d'action et des mots d'ordre. ● P.D.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

SCIENCES HUMAINES

MENSUELS

Hors frais de port

>>Sommaires et commandes sur www.scienceshumaines.com

25 ❑ Les défis des sciences humaines
50 ❑ Tiers-monde : la fin des mythes
57 ❑ Où va le commerce mondial ?
62 ❑ L'esprit redécouvert
67 ❑ Nouveaux regards sur la science
71 ❑ Comment nous voyons le monde
80 ❑ Les sciences humaines sont-elles des sciences ?
82 ❑ La lecture
83 ❑ Du signe au sens
84 ❑ Médiations et négociations
85 ❑ Nouveaux modèles féminins
86 ❑ La liberté
87 ❑ L'émergence de la pensée
88 ❑ Anatomie de la vie quotidienne
89 ❑ Violence : état des lieux
90 ❑ L'imaginaire contemporain
91 ❑ L'individu en quête de soi
92 ❑ Les ressorts de la motivation
93 ❑ Échange et lien social
94 ❑ La vie des groupes
95 ❑ Aux frontières de la conscience
96 ❑ Le destin des immigrés
97 ❑ Rêves, fantasmes, hallucinations
98 ❑ Apprendre
99 ❑ Normes, interdits, déviances
100 ❑ Les sciences humaines
101 ❑ La parenté en question
102 ❑ Les récits de vie
103 ❑ L'altruisme
104 ❑ Un monde de réseaux
106 ❑ Les sagesses actuelles
107 ❑ Souvenirs et mémoire
108 ❑ Homme/animal : des frontières incertaines
109 ❑ Les logiques de l'écriture
110 ❑ Cultures
111 ❑ L'école en mutation
112 ❑ Les hommes en question
113 ❑ Freud et la psychanalyse aujourd'hui
114 ❑ Travail, mode d'emploi
115 ❑ Les nouvelles frontières du droit
116 ❑ L'intelligence : une ou multiple ?
117 ❑ Autorité : de la hiérarchie à la négociation
118 ❑ La pensée orientale
119 ❑ La nature humaine
120 ❑ L'enfant
121 ❑ Quels savoirs enseigner ?
122 ❑ Le changement personnel
123 ❑ Criminalité
124 ❑ Société du risque
125 ❑ Organisations
126 ❑ Les premiers hommes
127 ❑ Le monde des jeunes
128 ❑ Les représentations mentales
129 ❑ La fabrique de l'information
130 ❑ La sexualité aujourd'hui
132 ❑ Le souci du corps
133 ❑ Les métamorphoses de l'état
134 ❑ La littérature, une science humaine ?
136 ❑ Les nouveaux visages des inégalités
137 ❑ Les savoirs invisibles
138 ❑ Les troubles du moi
139 ❑ Les mondes professionnels
140 ❑ Les nouvelles frontières de la vie privée
141 ❑ La force des passions
142 ❑ L'éducation, un objet de recherches
143 ❑ Cultures et civilisations
144 ❑ Les mouvements sociaux
145 ❑ Voyages, migration, mobilité
146 ❑ Hommes, femmes. Quelles différences ?
147 ❑ Où en est la psychiatrie ?
148 ❑ Contes et récits
149 ❑ Les nouveaux visages de la croyance
150 ❑ Amitié, affinité, empathie...
151 ❑ Aux origines des civilisations
152 ❑ À quoi sert le jeu ?
153 ❑ L'école en débat
155 ❑ Où en est la psychanalyse ?
156 ❑ Où va la famille ?
157 ❑ Qui sont les travailleurs du savoir ?
158 ❑ Les nouvelles formes de la domination au travail
159 ❑ Pourquoi parle-t-on ?
160 ❑ Dieu ressuscité
161S ❑ Enquêtes sur la lecture
163 ❑ La sexualité est-elle libérée ?
165 ❑ Où est passée la société ?
166 ❑ De Darwin à l'inconscient cognitif
167S ❑ La pensée éclatée
169 ❑ L'intelligence collective
170 ❑ Qui a peur de la culture de masse ?
173 ❑ Art rupestre
174 ❑ Qu'est-ce que l'amour ?
175S ❑ Agir par soi-même
176 ❑ Comment devient-on délinquant ?
177 ❑ Le souci des autres
178S ❑ La guerre des idées
179 ❑ Travail. Je t'aime, je te hais !
180 ❑ 10 questions sur la mondialisation
181 ❑ Le nouveau pouvoir des institutions
182 ❑ Conflits ordinaires
183 ❑ Imitation
184 ❑ Les lois du bonheur
185 ❑ Des Mings aux Aztèques
186 ❑ Que vaut l'école en France ?
187 ❑ D'où vient la morale ?
188 ❑ Faut-il réinventer le couple ?
190 ❑ Au-delà du QI
191 ❑ Inégalités : le retour des riches
192 ❑ Enseigner : L'invention au quotidien
194 ❑ Les animaux et nous.
196 ❑ Nos péchés capitaux
197 ❑ Les rouages de la manipulation
198 ❑ Les neurones expliquent-ils tout ?
199 ❑ Psychologie de la crise.
200S ❑ Pensées pour demain
201 ❑ Les troubles de la mémoire
202 ❑ Pauvreté. Comment faire face ?
203 ❑ École. Guide de survie.
204 ❑ Démocratie. Crise ou renouveau ?
205S ❑ Changer sa vie
206 ❑ Repenser le développement
207 ❑ La nouvelle science des rêves
208S ❑ L'enfant violent.
209 ❑ L'art de convaincre.
210 ❑ Le travail en quête de sens.
211S ❑ Le clash des idées : 1989 à 2009
212 ❑ De l'enfant sauvage à l'autisme.
213 ❑ L'énigme de la soumission
214 ❑ L'ère du post-féminisme
215 ❑ L'analogie moteur de la pensée
216S ❑ Les épreuves de la vie
217 ❑ Les secrets de la séduction
218 ❑ La littérature : fenêtre sur le monde.
219S ❑ À quoi pensent les enfants ?
220 ❑ L'autonomie, nouvelle utopie ?
222S ❑ 20 ans d'idées, le basculement
223 ❑ Le retour de la solidarité
224 ❑ La course à la distinction
225 ❑ Sommes-nous rationnels ?
226S ❑ Le monde des ados
227 ❑ Conflits au travail
228 ❑ L'état, une entreprise comme une autre ?
229S ❑ Nos vies numériques
230S ❑ Pourquoi apprendre ?
231 ❑ Tous accros ?
232 ❑ Comment être parent aujourd'hui ?
233S ❑ Et si on repensait TOUT ?
234 ❑ Inventer sa vie
235 ❑ Les identités sexuelles
236 ❑ Dans la tête de l'électeur.
237S ❑ Qui sont les Français ?
238 ❑ Comment naissent les idées nouvelles ?
239 ❑ Peut-on ralentir le temps ?
240S ❑ L'imaginaire du voyage
241S ❑ L'intelligence.
242 ❑ Le travail. Du bonheur à l'enfer
243 ❑ L'autorité. Les nouvelles règles du jeu
244S ❑ 2012-2013. Les idées en mouvement
245 ❑ Vivre en temps de crise
246 ❑ Le langage en 12 questions
247S ❑ Violence
248 ❑ Comment pensons-nous ?
249 ❑ La fin de l'homme ?
250 ❑ Faut-il se fier à ses intuitions ?
251 ❑ L'ère culinaire
252S ❑ Générations numériques
253 ❑ Écrire Du roman au SMS
254 ❑ Reprendre sa vie en main
255S ❑ La bibliothèque des idées d'aujourd'hui
256 ❑ L'Individu Secrets de fabrication
257 ❑ Apprendre par soi-même
258 ❑ Le climat fait-il l'histoire ?
259S ❑ Psychologie de l'enfant État des lieux
260 ❑ Peut-on vivre sans croyances ?
261 ❑ Devenir garçon, devenir fille
262 ❑ 15 questions sur nos origines
263 ❑ Éduquer au 21e siècle
264 ❑ Les clés de la mémoire
265 ❑ L'art de négocier
266 ❑ Les grandes questions de notre temps
267 ❑ Inégalités
268 ❑ La motivation
269 ❑ Vieillir, pour ou contre ?
270S ❑ La philosophie aujourd'hui
271 ❑ La confiance Un lien fondamental
272 ❑ Le sport, une philosophie ?
273 ❑ Les pouvoirs de l'imaginaire
274 ❑ L'enfant et le langage
275 ❑ Liberté Jusqu'où sommes-nous libres ?
276 ❑ Aimer au 21e siècle
277S ❑ 25 ans Numéro anniversaire
278 ❑ Les lois de la réputation
279 ❑ Violence 15 questions pour comprendre
280 ❑ Passions quand la passion nous embarque
281S ❑ Nature culture la fin des frontières ?
282 ❑ Apprendre à coopérer
283 ❑ Les nouvelles psychothérapies
284 ❑ Le sexe en 69 questions
285S ❑ Qu'est-ce qu'une bonne école ?
286 ❑ Comment allons-nous travailler demain ?
287 ❑ La manipulation
288S ❑ Et si on changeait tout ?
289 ❑ Les nouveaux visages de la précarité
290 ❑ La mondialisation en questions
291S ❑ Les troubles de l'enfant
292 ❑ Qu'est-ce que le racisme ?
293 ❑ L'empathie
294 ❑ Nos vies intérieures
295 ❑ Les grands mythes de l'histoire de France
296S ❑ Comment apprend-on ?
297 ❑ La société française
298 ❑ Psychologie de l'attention
299 ❑ Les livres de l'année

NUMÉROS 2018-2021

Prix unitaire hors frais de port

300S ❑ Comment va le monde ? 6,90 €
301 ❑ Jusqu'où féminiser la langue française ? 5,50 €
302 ❑ Qu'est-ce qu'une belle vie ? 5,70 €
303S ❑ Les intelligences de l'enfant 6,70 €
304 ❑ Penser l'emprise... et s'en défaire 5,70 €
305 ❑ L'invention des vacances 5,70 €
306S ❑ Qu'est-ce que l'amour ? 6,70 €
307S ❑ Éduquer. Le conflit des modèles. 6,70 €
308 ❑ La motivation au travail 5,70 €
309 ❑ Humains. Nos origines repensées 5,70 €
310S ❑ Le cerveau en 12 questions 6,70 €
311 ❑ Abécédaire des idées d'aujourd'hui 5,70 €
312 ❑ L'art de parler 5,70 €
313 ❑ Etre un homme aujourd'hui 5,70 €
314S ❑ L'attachement, un lien vital 6,70 €
315 ❑ Radicalités 5,70 €
316 ❑ Que devient la famille ? 5,70 €
317S ❑ Corps et esprit 6,70 €
318S ❑ Réussir à l'école 6,70 €
319 ❑ Comment manager aujourd'hui ? 5,70 €
320 ❑ Quand les émotions déraillent 5,70 €
321S ❑ Le pouvoir des livres 6,70 €
322 ❑ Réparer la planète 5,70 €
323 ❑ Penser par soi-même 5,70 €
324 ❑ Croire en Dieu aujourdh'ui 5,70 €
325S ❑ L'autisne en 10 questions 6,70 €
326 ❑ Altruisme et solidarité 5,70 €
327 ❑ Les peuples premiers 5,70 €
328S ❑ La force de vivre 6,70 €
329S ❑ Grandir aujourd'hui 6,70 €
330 ❑ L'estime de soi 5,70 €
331 ❑ La connerie décryptée 5,70 €
333 ❑ Le langage 5,90 €
334 ❑ La France en révolutions 5,90 €
335S ❑ Peut-on réparer l'humain ? 6,90 €
336 ❑ Rêver 5,90 €
337 ❑ Travail. Les nouvelles fractures 5,90 €

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (grazielacandido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

SCIENCES HUMAINES

>>Sommaires et commandes sur www.scienceshumaines.com

Les Grands Dossiers – Sciences Humaines
Les âges de la vie
EUREKA !
L'HISTOIRE DES GRANDES DÉCOUVERTES
Ces pionnières qui ont fait l'histoire
La psychologie en débats

GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES (trimestriel)

Prix unitaire : 7,50 € hors frais de port

1 ❑ L'origine des cultures
2 ❑ La moralisation du monde
4 ❑ France 2006
5 ❑ L'origine des religions
6 ❑ Peut-on changer la société ?
7 ❑ Psychologie
9 ❑ L'origine des sociétés
11 ❑ Entre image et écriture
13 ❑ Paroles d'historiens
14 ❑ Idéologies
15 ❑ Les psychothérapies
16 ❑ Les ressorts invisibles de l'économie
17 ❑ Villes mondiales
18 ❑ France 2010
19 ❑ Les pensées vertes
21 ❑ Freud, droit d'inventaire
22 ❑ Consommer
23 ❑ Apprendre à vivre
24 ❑ L'histoire des autres mondes
25 ❑ Affaires criminelles
26 ❑ Guide des cultures pop
27 ❑ Transmettre
29 ❑ Un siècle de philosophie
30 ❑ Les penseurs de la société
31 ❑ Histoire des psychothérapies
32 ❑ L'amour un besoin vital
33 ❑ Vers un nouveau monde
34 ❑ L'art de penser
35 ❑ Le bonheur
36 ❑ Changer le travail
37 ❑ Les grands mythes
38 ❑ Innovation et créativité
39 ❑ Élever ses enfants
40 ❑ Villes durables
41 ❑ De la formation au projet de vie
42 ❑ La psychologie aujourd'hui
43 ❑ La philosophie, un art de vivre
44 ❑ Les métamorphoses de la société française
45 ❑ Les grands penseurs de l'éducation
46 ❑ Les grands penseurs du langage
47 ❑ Les âges de la vie
48 ❑ Eurêka ! L'histoire des grandes découvertes
49 ❑ Ces pionnières qui ont fait l'histoire
50 ❑ La psychologie en débats

GRANDS DOSSIERS DES SCIENCES HUMAINES (trimestriel)

Prix unitaire : 7,90 € hors frais de port

Les Grands Dossiers – Sciences Humaines
Magies et sorcelleries
La grande histoire de l'humanisme
DÉMOCRATIE
La grande histoire du féminisme

51 ❑ Les sagesses orientales ..... 7,90 €
52 ❑ Le pouvoir des images ..... 7,90 €
53 ❑ Soigner. Une science humaine ..... 7,90 €
54 ❑ Les grands psychologues... ..... 7,90 €
55 ❑ Devenir soi-même ..... 7,90 €
56 ❑ Les lumières ..... 7,90 €
57 ❑ Les grandes controverses de la philosophie ..... 7,90 €
58 ❑ Bonheur d'apprendre et d'enseigner 7,90 €
59 ❑ Psychologie 7,90 €
60 ❑ Magies et sorcelleries 7,90 €
61 ❑ La grande histoire de l'humanisme 7,90 €
62 ❑ Démocratie 7,90 €
63 ❑ La grande histoire du féminisme 7,90 €

HORS-SÉRIE DES GRANDS DOSSIERS (option d'abonnement)

Prix unitaire hors frais de port

	non abonnés	abonnés
2 ❑ La nouvelle histoire des empires	8,50 €	4,50 €
4 ❑ La grande histoire de l'Islam	8,50 €	4,50 €
5 ❑ Les monothéismes	8,50 €	4,50 €
6 ❑ La grande histoire du christianisme	8,50 €	4,50 €
7 ❑ La grande histoire de la Chine	8,90 €	4,50 €
8 ❑ La grande histoire de l'Afrique	8,90 €	4,50 €
9 ❑ Rome, Athènes	8,90 €	4,50 €

HORS-SÉRIE DE SCIENCES HUMAINES (option d'abonnement)

Prix unitaire hors frais de port

	non abonnés	abonnés
2 ❑ Comprendre le monde	12,00 €	7,20 €
4 ❑ Femmes, combats et débats	7,90 €	4,50 €
5 ❑ L'école en questions	7,90 €	4,50 €
7 ❑ La grande histoire de la psychologie	8,50 €	4,50 €
8 ❑ Comprendre Claude Lévi-Strauss	8,50 €	4,50 €
9 ❑ Les grands philosophes	8,50 €	4,50 €
10 ❑ Le sexe dans tous ses états	8,50 €	4,50 €
11 ❑ La grande histoire du capitalisme	8,50 €	4,50 €
12 ❑ Une autre histoire des religions	8,50 €	4,50 €
13 ❑ À quoi pensent les philosophes ?	8,50 €	4,50 €
14 ❑ À la découverte du cerveau	8,50 €	4,50 €
15 ❑ L'œuvre de Pierre Bourdieu	8,50 €	4,50 €
16 ❑ La philosophie en quatre questions	9,80 €	4,50 €
17 ❑ De la pensée en Amérique	8,50 €	4,50 €
18 ❑ Edgar Morin	8,50 €	4,50 €
19 ❑ Michel Foucault	8,50 €	4,50 €
20 ❑ Les grands penseurs des sciences humaines	8,50 €	4,50 €
21 ❑ Les grandes idées politiques	8,50 €	4,50 €
22 ❑ Quelle éthique pour notre temps ?	8,50 €	4,50 €
23 ❑ Comprendre le Moyen-Orient	8,90 €	4,50 €
24 ❑ Où va la France ? Enjeux de notre temps	8,90 €	4,50 €
25 ❑ 30 ans. Les grands entretiens	8,90 €	4,50 €

HORS-SÉRIE (hors abonnement)

Prix unitaire hors frais de port

PSYCHO : COMMENT SE SOIGNER ?

Non abonnés 8,50 €
Abonnés 4,50 €
124 pages

LES 100 PENSEURS DE L'ÉCONOMIE

Non abonnés 12,50 €
Abonnés 8 €
164 pages

LA GUERRE DES ORIGINES À NOS JOURS

Non abonnés 12,50 €
Abonnés 8 €
132 pages

LES GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

Non abonnés 12 €
Abonnés 8 €
188 pages

LA NOUVELLE HISTOIRE DU MONDE

Non abonnés 12 €
Abonnés 8 €
116 pages

PHILO LES AUTEURS, LES THÈMES, LES TEXTES

Non abonnés 12,50 €
Abonnés 8 €
164 pages

LES 100 PENSEURS DES SCIENCES HUMAINES

Non abonnés 12,50 €
Abonnés 8 €
172 pages

QUELLES VILLES POUR DEMAIN ?

Non abonnés 8,90 €
Abonnés 4,50 €
84 pages

LA PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT EN 30 QUESTIONS

Non abonnés 12,50 €
Abonnés 8 €
164 pages

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

SCIENCES HUMAINES

BON DE COMMANDE

>> Sommaires et commandes sur www.scienceshumaines.com

SCIENCES HUMAINES MENSUELS

Inscrire les numéros commandés

	Prix Unit.	Quant.	soit
.....	5,50 € x		=
.....	5,70 € x		=
.....	6,70 € x		=
.....	6,90 € x		=
	Total		

HORS-SÉRIE SCIENCES HUMAINES

HORS ABONNEMENT

(abonné, indiquez votre n° ci-contre) .....

Inscrire les numéros commandés

	Prix Unit.	Quant.	soit
.....	4,50 € x		=
.....	8,50 € x		=
.....	8,90 € x		=
	Total		

Les GRANDS DOSSIERS des SCIENCES HUMAINES

HORS ABONNEMENT - TRIMESTRIELS

Inscrire les numéros commandés

	Prix Unit.	Quant.	soit
.....	7,50 € x		=
.....	7,90 € x		=
	Total		

HORS-SÉRIE Les GRANDS DOSSIERS des SCIENCES HUMAINES

HORS ABONNEMENT .....

(abonné, indiquez votre n° ci-contre)

Inscrire les numéros commandés

	Prix Unit.	Quant.	soit
.....	4,50 € x		=
.....	8,50 € x		=
.....	8,90 € x		=
	Total		

Retrouvez toutes nos publications
et notre catalogue de livres
www.scienceshumaines.com/boutique

NOS DIVERS HORS-SÉRIES

HORS ABONNEMENT .....

(abonné, indiquez votre n° ci-contre)

Inscrire les numéros commandés

	Prix Unit.	Quant.	soit
.....	4,50 € x		=
.....	8,00 € x		=
.....	8,50 € x		=
.....	8,90 € x		=
.....	9,80 € x		=
.....	12,00 € x		=
.....	12,50 € x		=
	Total		

TOTAL DES MAGAZINES €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE PORT

France	3,00 €
Europe, Afrique, Dom-Tom	5,00 €
Amérique, Asie, Océanie	7,50 €

TOTAL FRAIS DE PORT €

TOTAL DE MA COMMANDE

Magazines + frais de port = €

5 magazines achetés, le 6e offert

GAGNEZ DU TEMPS !

Commandez par téléphone
03 86 72 07 00
PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE **code GD63**
ou sur **www.scienceshumaines.com**

BON DE COMMANDE ET RÈGLEMENT À RETOURNER À **SCIENCES HUMAINES - BP 256 - 89004 AUXERRE**

ADRESSE DE LIVRAISON (écrire en lettres capitales)

☐ Mme ☐ M.

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... **VILLE** .....

.....

PAYS ..... **TÉL** .....

PROFESSION .....

E-MAIL .....

☐ Je désire recevoir une facture acquittée

PAIEMENT

Ci-joint mon règlement de ..... € par :

☐ Chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Sciences Humaines »

☐ Virement La Banque Postale

IBAN : FR94 2004 1010 0405 2259 4A02 558 - BIC : PSSTFRPPDIJ

☐ C.B. n° ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Expire le : ☐☐☐☐ Cryptogramme ☐☐☐

(3 derniers chiffres verso CB)

Date et signature obligatoires :

GD63

Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6/01/78, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, et vous opposer à leur transmission éventuelle à d'autres sociétés, en nous écrivant.

Ce document est la propriété exclusive de GRAZIELA CANDIDO GONCALVES (graziela candido@yahoo.com.br) - 11-08-2021

Vient de paraître

L'histoire des mobilités juvéniles ne date pas d'hier. Aujourd'hui, d'après l'Unicef, un migrant sur huit dans le monde est un enfant.

Ce numéro nous plonge au cœur des dispositifs publics d'accueil des mineurs non accompagnés à partir du vécu de ces adolescents et d'une analyse critique des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux. Il interroge également les artistes et les acteurs culturels qui leur donnent la parole et les aident à panser leurs traumatismes par un travail de résilience et de consolidation de leur projet de vie future.

Disponible en librairie et au Musée national de l'histoire de l'immigration, 15 €.
https://www.histoire-immigration.fr/hommes-migrations

ACCOMPAGNEZ UNE FILLE
POUR CHANGER SA VIE DURABLEMENT
RATANA
PARRAINÉE AU CAMBODGE
DON en CONFIANCE
comitecharte.org
Plan International France, 14 rue Scandicci CS 10111 93508 Pantin cedex - © Plan International / Stephan Rumpf

FAITES PARTIE DU PLAN, PARRAINEZ UNE FILLE

www.plan-international.fr

PLAN INTERNATIONAL

Avec et pour les enfants